

Revue de presse drogues du 1er au 31 octobre 2012

Sources principales : Libération, le Monde.fr, Courrier International, Le Quotidien du médecin, sites Asud, AFR, Drugnews/Les Inrocks, Rue89, Blog « Civiliser les Drogues », Lettre de la MILDT.

- POLITIQUE PUBLIQUE – INTERNATIONAL : Les gouvernements colombien, guatémaltèque et mexicain appellent les Nations Unies à revoir les politiques en matière de drogues
- POLITIQUE PUBLIQUE – FRANCE : Piéthore d'articles et de réactions après que le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, s'est prononcé en faveur d'un "débat" sur la dépénalisation du cannabis, "sujet majeur" selon lui : dès le lendemain Jean-François Copé demandait «solennellement à François Hollande de trancher dans la journée» et Matignon assurait « il n'y aura pas de dépénalisation du cannabis » ; puis cascade d'indignations, de soutiens, de communiqués de presse (Laurence Cohen, sénatrice communiste, Anne Coppel et Jean-Michel Costes), d'interviews (Jean-Michel Costes dans *Libération*, Anne Coppel dans *Le Monde*, entretien croisé Anne Coppel/Danièle Jourdain-Menninger dans *L'Humanité*, interview de Francis Cabrel dans *Le Parisien*), de témoignages de consommateurs (pour ou contre la dépénalisation, dans *Rue89*), de sondages (près de deux Français sur trois seraient opposés à une dépénalisation du cannabis) et de tribunes (Michel Hautefeuille dans *Libération*, William Lowenstein sur *slate.fr*) ; Danièle Jourdain-Menninger, la nouvelle présidente de la MILDT, a reçu mi-octobre sa lettre de mission du Premier ministre : un plan gouvernemental de lutte contre les drogues et toxicomanies 2013-2015 devrait être présenté au cours du premier trimestre 2013 ; Le 21 octobre, le collectif Cannabis Sans Frontières organisait un rassemblement « Pour la légalisation du cannabis »
- CONSOMMATION : En trois mois, la France a vu naître 150 «Cannabis social clubs» ; En 2010, l'initiation au cannabis concernait un adolescent sur quatre en classe de 3ème.
- REDUCTION DES RISQUES : CAARUD : S'alarmant de « nuisances » pour les riverains, le maire de Nice, Christian Estrosi, met en cause l'existence des structures d'accueil implantées dans la ville ; SALLES DE CONSOMMATION : Début octobre Médecins du Monde (MDM) et l'association Gaïa-Paris présentaient leur projet de salle de consommation à Paris ; dans le même temps, un collectif d'associations appelait à la réalisation de ce « premier pas pour une relance de la politique de réduction des risques » ; La Mildt a été missionnée sur la question par Marisol Touraine ; Cette dernière confirme des expérimentations pour la fin 2012 ; Véronique Dubarry, conseillère de Paris élue dans le 10e arrondissement, prône l'ouverture non pas d'une mais de plusieurs salles à Paris ; L'Académie de médecine va créer un groupe de travail sur la question ; Tribune pour le moins ambiguë de Jean-Yves Nau sur son blog le 1er nov.
- CANNABIS THERAPEUTIQUE : L'association Principes Actifs, fondée par des patients pour la reconnaissance de l'usage thérapeutique du cannabis, a désormais un site ; Daniel Vaillant prend parti pour le cannabis thérapeutique : il présentait au congrès du Parti socialiste (à Toulouse du 26 au 28 octobre) une contribution en ce sens, intitulée «Cannabis : le laxisme, c'est de ne rien changer» ; Une étude anglaise montre que le cannabis pourrait atténuer la raideur musculaire dans la sclérose en plaques ; Un colloque sur les « Avancées pharmacologiques et utilisations thérapeutiques des cannabinoïdes » s'est tenu à Strasbourg mi-octobre.
- SECURITE ROUTIERE : En Ile de France les contrôles routiers montrent moins d'alcoolémies positives et plus de personnes positives aux stupéfiants ; Ethylo-tests obligatoires : il n'y aura pas d'amende avant le 1er mars 2013
- TRAFIC, POLICE, JUSTICE, etc. : Après le cas Neyret, l'affaire de la BAC de Marseille révèle l'ampleur de pratiques policières condamnables ; Une bière au chanvre de marque «Cannabia» saisie dans une épicerie de Seine-Saint-Denis (bien qu'elle ne contienne pas de cannabis) ; A Saint-Ouen, mise en place laborieuse de la zone de sécurité prioritaire ; Un important réseau franco-suisse de blanchiment d'argent de la drogue était démantelé mi-octobre ; Grande opération policière dans la région de Mulhouse, visant une filière albanaise ; 45 kg de cocaïne ont été saisis à la frontière franco-italienne ; Une policière de Seine-Saint-Denis a été écrouée pour trafic de stupéfiants ;
- INTERNATIONAL : ASIE : la production d'opium a doublé en Asie du Sud-Est entre 2011 et 2012 ; CANADA : Mafia sicilienne et corruption gangrènent le Québec ; Un ancien détenu engage des poursuites contre le gouvernement fédéral pour défaut de protection du droit à la santé des détenus, après avoir contracté le VHC en prison ; ETATS-UNIS : La proposition visant à légaliser la possession de cannabis (soumise au referendum le 6 novembre 2012) permettra de lutter contre le racisme, soutient un universitaire ; En Californie des cliniques de cannabis thérapeutique peu sérieuses sont dans le collimateur de la police fédérale ; GRANDE-BRETAGNE : Une émission de télé-réalité montre des volontaires absorber de l'ecstasy puis se prêter à des examens médicaux ; GUATEMALA : La forêt maya est menacée par les cartels ; L'IRAN a exécuté dix personnes pour trafic de drogue en octobre ; ITALIE : reportage par immersion dans la mafia napolitaine, dans le *Courrier International* ; LUXEMBOURG : L'ouverture d'une deuxième salle de consommation est prévue pour 2014 ; MEXIQUE : Un rapport d'Amnesty International dénonce l'usage «généralisé et systématique» de la torture dans la guerre contre les cartels de la drogue ; PAYS-BAS : Le nouveau gouvernement abandonne le "weedpass" ;

- SWAZILAND : Des grands-mères cultivent le cannabis pour subvenir aux besoins des orphelins du sida.
- DROGUES LEGALES : ALCOOL : Une hausse des taxes sur la bière et une taxe spéciale sur les boissons énergisantes contribueront à financer la sécu ; Les petites brasseries indépendantes en seront cependant exemptées ; MEDICAMENTS PSYCHOTROPES : Une expertise de l'INSERM conclut à une consommation très élevée en France (2 personnes sur 10) et préconise un meilleur encadrement des prescriptions, ainsi qu'une évaluation indépendante de l'industrie pharmaceutique ; TABAC : Le prix du tabac a augmenté le 1er octobre, augmentation dont l'efficacité est contestée, et contenue par les lobbyistes de l'industrie cigarettière ; Bien que controversée, la e-cig (cigarette électronique) progresse ; Marisol Touraine veut «s'attaquer davantage au fléau du tabac» ; Une nouvelle hausse est prévue pour le 1er juillet 2013 ; Les ruralistes protestent notamment contre un risque d'intensification du trafic ; Le gérant d'un bar à chicha a été condamné pour infraction à la loi antitabac

POLITIQUES PUBLIQUES – INTERNATIONAL

Déclaration conjointe de la Colombie, du Guatemala et du Mexique demandant aux Nations Unies de revoir les politiques en matière de drogues

Lettre de l'International Drug Policy, novembre 2012 – Posted on 23/10/12

http://idpc.net/fr/alerts/2012/10/declaration-conjointe-de-la-colombie-du-guatemala-et-du-mexique-demandant-aux-nations-unies-de-revoir-les-politiques-en-matiere-de-drogues?utm_source=Alerte+mensuelle+de+l%27IDPC&utm_campaign=dfab7c3474-Alerte+mensuelle+de+l%27IDPC%3A+Novembre+2012&utm_medium=email

Dans cette déclaration, les gouvernements colombien, guatémaltèque et mexicain appellent les Nations Unies à proposer, de toute urgence, des solutions aux conséquences de la criminalité sur le développement, la sécurité et la démocratie. (...):

“The governments of Colombia, Guatemala and Mexico, are convinced that transnational organized crime and in particular the violence it generates when carrying out their criminal activities, present a serious problem that compromises the development, security and democratic coexistence of all nations, and that the United Nations must urgently address this issue.

We declare:

1. That use of illicit drug is a powerful incentive for the activities of criminal organizations in all regions of the world.
2. That despite the efforts of the international community over decades, the use of these substances continues to increase globally, generating substantial income for criminal organizations worldwide.
3. That having financial resources of enormous magnitude, organizations of transnational organized crime are able to penetrate and corrupt institutions of the States.
4. That it is essential to implement effective measures to prevent illegal flows of arms to criminal organizations.
5. As long as the flow of resources from drug and weapons to criminal organizations are not stopped, they will continue to threaten our societies and governments.
6. That, consequently, it is urgent to review the approach so far maintained by the international community on drugs, in order to stop the flow of money from the illicit drug market.
7. That this review should be conducted with rigor and responsibility, on a scientific basis, in order to establish effective public policies in this area.
8. That nations should intensify their efforts to further strengthen the institutions and policies of each country in the prevention and punishment of crime, their social programs in education, health, leisure and employment, as well as prevention and treatment of addictions to preserve social fabric.
9. That states should endorse their commitment to fight with determination and according to the principle of shared and differentiated responsibility, transnational criminal groups through mechanisms of international cooperation.
10. That the United Nations should exercise its leadership, as is its mandate, in this effort and conduct deep reflection to analyze all available options, including regulatory or market measures, in order to establish a new paradigm that prevents the flow of resources to organized crime organizations.
11. In this regard, the governments of Colombia, Guatemala and Mexico invite Member States of the Organization of the United Nations to undertake very soon a consultation process that allows, taking stock of the strengths and limitations of the current policy, and about the violence generated

by the production, trafficking and consumption of drugs in the world.
We believe that these results should culminate in an international conference to allow the necessary decisions in order to achieve more effective strategies and tools with which the global community faces the challenge of drugs and their consequences.
Luis Alfonso de Alba, México; Néstor Osorio, Colombia; Gert Rosenthal, Guatemala”

POLITIQUES PUBLIQUES – FRANCE

Cannabis : «Il n'y aura pas de dépénalisation», assure Matignon

LIBERATION - 15 octobre 2012 - (AFP)

Après les propos de Vincent Peillon en faveur d'un débat sur la dépénalisation, Jean-François Copé avait sommé François Hollande de trancher la question.

Matignon a assuré lundi, au lendemain des déclarations du ministre de l'Education, Vincent Peillon, en faveur d'un débat sur le cannabis, qu'il n'y aurait «pas de dépénalisation» de cette drogue douce. «Le Premier ministre et M. Peillon se sont parlé au téléphone ce matin (lundi), il n'y aura pas de dépénalisation du cannabis», a assuré Matignon à la presse lundi matin.

Vincent Peillon avait peu auparavant réagi dans un communiqué assurant que sa déclaration, la veille, en faveur d'un débat sur la dépénalisation du cannabis était une «réflexion personnelle» et «ne contrevient pas à sa solidarité totale et entière» avec le gouvernement. «Il n'y a donc pas lieu à polémique», affirme le communiqué du ministère de l'Education nationale.

Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, avait demandé lundi «solennellement à François Hollande de trancher dans la journée» sur la question de la dépénalisation du cannabis. «Cela ne peut pas rester en l'état», a ajouté Copé sur France Info, en réagissant au souhait de Vincent Peillon d'ouvrir le débat sur ce sujet. «La dépénalisation des drogues douces, dites douces, est simplement inacceptable. Je suis désolé de devoir rappeler ce que des dizaines et des dizaines de chercheurs ont évoqué dans des rapports scientifiques incontestables sur les ravages sur la santé physique, psychique, psychologique, sur l'ensemble des être humains et notamment les plus jeunes des effets du cannabis», a ajouté le député-maire de Meaux. Ce dernier a dit vouloir «que ce débat flottant, rouvert régulièrement, soit immédiatement tranché». «Si ce n'est pas le cas, je lance à partir de demain une campagne de pétition et un appel à témoignages de parents d'enfants victimes de la drogue», a-t-il prévenu.

«Une question qui se pose sérieusement»

Dimanche soir, le ministre de l'Education (photo AFP) avait estimé que «la question se posait» de rouvrir le débat sur la dépénalisation du cannabis afin de lutter différemment contre le trafic. «Cette interrogation mérite d'être menée, et je suis très étonné parfois du côté un peu retardataire de la France sur un sujet qui pour moi est d'ampleur», a affirmé le ministre dimanche soir lors de l'émission «Tous politiques» (France Inter/Le Monde/AFP).

«Je vois quasiment maintenant tous les soirs sur nos chaînes de télévision des reportages pour montrer les trafics illicites de nos banlieues, le danger dans lequel vivent nos concitoyens, y compris les enfants des écoles», a illustré le ministre.

Interrogé plus précisément sur la dépénalisation, Vincent Peillon a affirmé : «C'est une question qui se pose sérieusement, de savoir si nous ne pourrions pas lutter contre ces trafics en organisant par l'État...», avant de s'interrompre pour critiquer «les millions de bobos qui, paraît-il sont les mêmes qui font les commentaires, mais vont se servir dans ces proches banlieues».

Le ministre faisait référence à un article publié dimanche par Le Parisien sur les clients «bobos» parisiens qui vont acheter leur cannabis à Saint-Ouen. «Comme ministre de l'Éducation nationale, c'est un sujet qui concerne directement notre jeunesse. Il y a une économie parallèle dans ce pays, c'est l'économie de la drogue. Alors, on peut lutter par les moyens de la répression, je suis absolument pour», a-t-il avancé.

«Mais en même temps je vois que les résultats ne sont pas très efficaces, parce que ça fait combien d'années et combien de lois qu'on nous dit ça ?», a argumenté le ministre. «Donc la question est posée, et je souhaite qu'on puisse avancer sereinement», a-t-il ajouté. Evoquant l'ancien ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant qui avait posé ce débat, il a dit : «Je lui ai donné raison à l'époque. Je le fais encore aujourd'hui».

Repères. Dépénalisation du cannabis

LIBERATION - 15 octobre 2012

13,4 millions de Français ont expérimenté au moins une fois le cannabis, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). 3,8 millions en ont pris au minimum une fois en 2011. En outre, l'an dernier 41,5 % des jeunes de 17 ans avaient expérimenté le cannabis et 3 % en consommaient quotidiennement, selon l'Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense (Escapad).

«Les déclarations de Daniel Vaillant et Vincent Peillon montrent que la question de la légalisation du cannabis pour mettre fin aux trafics, défendue par le PRG durant les primaires citoyennes, est aujourd'hui posée dans le débat public.» Jean-Michel Baylet président du Parti radical de gauche (PRG)

54 C'est, en tonnes, la quantité de cannabis saisie en France en 2011, contre 57,3 en 2010, selon l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants. En 2010, 122 439 interpellations ont eu lieu pour usage simple (90 % des interpellations pour usage de drogue), et 15 302 pour usage-revente et trafic de cannabis. Le chiffre d'affaires annuel du trafic est estimé entre 700 millions et un milliard d'euros.

Légalisation ou dépénalisation du cannabis, une arlésienne politique

Le Monde.fr | 15.10.2012 - Par Alexandre Pouchard

Olivier Besancenot, Lionel Jospin ou Noël Mamère en 2002, Nicolas Sarkozy en 2007, Daniel Vaillant et Jean-Michel Baylet en 2011, Cécile Duflot et désormais Vincent Peillon qui, sur France Inter, dimanche 14 octobre, s'est prononcé pour une dépénalisation du cannabis à titre personnel, s'attirant les foudres de Matignon. Le point commun de tous ces responsables politiques ? Tous ont relancé le débat sur le cannabis, un sujet qui prend la forme d'une arlésienne politique... sans que rien n'évolue.

Que dit la loi ?

La loi du 31 décembre 1970 "relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses" classe l'usage de produits stupéfiants, dont fait partie le cannabis, dans les délits, stade intermédiaire jugé en tribunal correctionnel, entre la contravention (qui concerne le tribunal de police) et le crime (la cour d'assises).

La loi prévoit des peines maximales d'un an d'emprisonnement et de 3 750 euros d'amende pour tout usage de produits stupéfiants. Depuis mars 2007, cette peine peut être assortie d'un stage de sensibilisation aux dangers de la drogue. Les peines s'alourdissent quand il s'agit de détention de stupéfiants ou de trafic de drogue (voir la liste sur le site du ministère de l'intérieur). Ce texte est régulièrement critiqué pour les sanctions "disproportionnées" qu'il propose. Les peines maximales sont rarement appliquées et une certaine tolérance s'applique aux consommateurs.

Dépénalisation ou légalisation ?

Les critiques de la loi de 1970 se répartissent en deux camps : d'un côté, les partisans de la dépénalisation, de l'autre, ceux souhaitant aller plus loin, jusqu'à la légalisation.

Avec la dépénalisation, l'usage de la drogue ne fait plus partie des délits et n'est donc plus puni pénalement. La culture et le commerce restent interdits mais la consommation est soit autorisée, soit sanctionnée d'une contravention (la "contraventionnalisation").

Avec la légalisation, le cannabis deviendrait une substance légale, à l'image du tabac. Il pourrait donc être vendu en commerces, en bureaux de tabac ou bien uniquement en pharmacie, comme certains le proposent.

UNE ARLÉSIENNE POLITIQUE

Entre 1997 et 2002, le gouvernement Jospin divisé

La question revient régulièrement dans le débat politique, et notamment à gauche. Entre 1997 et 2002, le gouvernement de la "gauche plurielle" mené par Lionel Jospin s'est divisé à plusieurs reprises sur le sujet. Deux de ses ministres, l'écologiste Dominique Voynet (environnement et aménagement du territoire) puis Bernard Kouchner (santé), appellent à "ouvrir le débat". Leur appel ne sera pas suivi.

Mais Lionel Jospin lui-même relance le débat lors de la campagne présidentielle de 2002. Bien que se prononçant contre la dépénalisation, le premier ministre estime alors que "fumer du cannabis est certainement moins dangereux que boire de l'alcool avant de conduire". Le cannabis devient un thème de la campagne, Noël Mamère, candidat des Verts, Olivier Besancenot, candidat du NPA, se prononçant pour une "légalisation" du cannabis.

2003 : le gouvernement Raffarin renonce à contraventionnaliser l'usage

Si la droite s'est toujours prononcée contre une dépénalisation et, encore plus, contre une légalisation, le gouvernement dirigé par Jean-Pierre Raffarin envisage en 2003 de contraventionnaliser l'usage du cannabis. Cette mesure est alors prônée par Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur. Concrètement, la consommation de cannabis serait punie, dans les textes, d'une amende et non plus d'une peine d'emprisonnement, comme le prévoit la loi de 1970 sur les stupéfiants – une peine rarement appliquée. La proposition se heurte à l'opposition de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), dont le président affirme que la contraventionnalisation pourrait "être interprétée comme le signal d'une faible dangerosité des stupéfiants".

Le gouvernement recule finalement et renonce à modifier la loi de 1970, se contentant de faire passer dans les tribunaux des "instructions générales de politique pénale" avec comme objectif d'appliquer des

"sanctions plus visibles, plus rapides et plus systématiques" et d'insister sur "la prévention et le traitement de la récidive", selon Didier Jayle.

2007 : Sarkozy avance de nouveau la contraventionnalisation

Alors en pleine campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy critique la loi de 1970, qu'il juge "répressive", "ridicule" et n'ayant "aucun sens". Le candidat de l'UMP, invité de la radio Skyrock, ressort sa proposition de 2003 : "Je propose la contraventionnalisation et le fait que chacun qui se retrouve dans cette situation puisse être soutenu et aidé pour s'en sortir."

Pas de fumette sans feu pour la majorité

LIBERATION - 15 octobre 2012 - Par PASCALE NIVELLE, LAURE BRETTON

Récit La sortie de Peillon sur la dépénalisation du cannabis illustre une nouvelle fois la cacophonie gouvernementale.

Un couac gouvernemental de plus à porter au crédit de Vincent Peillon l'impatient. Dimanche soir sur France Inter, le ministre de l'Education nationale évoque avec assurance les sujets d'actualité, hors du champ de son ministère. La dépénalisation du cannabis ? «Une question qui se pose sérieusement de savoir si nous ne pourrions pas lutter contre ces trafics en organisant par l'Etat...» Conscient peut-être de s'aventurer en terrain miné, il ne termine pas sa phrase, enchaînant sur «les millions de bobos, qui... vont se servir dans ces proches banlieues». Pour lui cependant, «la question [de la dépénalisation] est posée». Même si ce n'est ni l'avis du Président, qui a maintes fois répété son hostilité, ni celui du Premier ministre.

La réponse ne s'est pas fait attendre. La droite s'est déchaînée dès l'aube contre ce «ministre de nos enfants», au son du clairon et de la démission. Jean-François Copé a dégainé : «François Hollande doit trancher dans la journée» et en a rajouté ensuite : après la «faute politique et morale extrêmement grave» de Vincent Peillon, «la question de son maintien au gouvernement est clairement posée». Rachida Dati s'est indignée «Vincent Peillon se comporte de manière lâche vis-à-vis de la toxicomanie», François Baroin a jugé «irresponsable de rouvrir ce débat», et François Fillon a embrayé sur «les propos dangereux», «la cacophonie gouvernementale», «l'amateurisme du gouvernement». Toute la journée, des députés de droite jetteront leur pierre, certains, pour la plupart de la Droite populaire, réclamant la démission du ministre.

Mea culpa. Avant 11 heures pourtant, Matignon avait déjà tranché, comme le souhaitait Copé : «Il n'y aura pas de dépénalisation du cannabis.» En colère contre Peillon, Jean-Marc Ayrault et François Hollande se sont mis d'accord par téléphone pour que le Premier ministre lui remonte les bretelles. Un coup de fil a suivi au ministère de l'Education, deux minutes pendant lesquelles «Vincent a reconnu de lui-même qu'il y avait un problème», selon l'entourage d'Ayrault, pas fâché d'avoir une occasion d'affirmer son autorité. Dix minutes plus tard, Peillon a fait son mea culpa dans un communiqué : il s'agissait d'une «une réflexion personnelle», déjà exprimée dans le passé. «Ce rappel ne contrevient pas à la solidarité totale et entière [de Vincent Peillon] à la position du président de la République et du gouvernement sur le sujet.»

Un ton qui ne ressemble pas à celui de l'ambitieux Peillon, qui n'en est pas à sa première déclaration intempestive. Deux fois déjà, il a grillé Matignon, annonçant avant l'heure la semaine d'école à cinq jours ou l'allongement des vacances de la Toussaint. En Loire-Atlantique, plus tard dans la matinée, Jean-Marc Ayrault a annoncé la nouvelle consigne, valable pour tous : «A la radio, la télévision, les ministres doivent défendre la politique de leur ministère et la politique du gouvernement. Et rien d'autre.» Le PS, où l'on estime que «Vincent est assez emmerdé par ce buzz», a suivi, par la voix de David Assouline, porte-parole : «Le débat est clos.» Pourtant, glisse un responsable socialiste : «Sur la question de la dépénalisation, on est loin d'être alignés.» Si discussions il devait y avoir, juge Jean-Christophe Cambadélis, ce n'est pas à Vincent Peillon de s'en mêler : «Ce n'est pas le rôle du ministre de l'Education d'ouvrir ce débat.» Pas fâché que l'un des membres de la bande des quatre, qui a empêché son accession à la tête du PS, se prenne les pieds dans le tapis. Seul Jack Lang, du haut de son piédestal mitterrandien, a volé au secours de Peillon qui a, selon lui, «posé une vraie question de société».

Tacle. Solidarité gouvernementale oblige, les ministres doivent démissionner ou fermer leur gueule, comme disait un certain Chevènement. Celui de l'Intérieur s'est cependant permis un petit tacle contre son grand rival médiatique : «Quand il s'agit de la lutte contre la drogue, les normes, les règles, les interdits - et c'est ce que dit le président de la République depuis des mois - sont essentiels», cingle Manuel Valls. A gauche, seuls les écologistes d'Europe Ecologie-les Verts (EE-LV) osent encore prononcer le mot «cannabis». Cécile Duflot, auteure de la première gaffe gouvernementale en juin, déjà sur la dépénalisation, n'a pas fait entendre sa voix. Mais elle a suivi la passe d'armes, «avec délectation», glisse-t-on dans son entourage. Deux élus EE-LV, Denis Baupin et Yves Contassot, ont salué «l'acte de courage» du ministre de l'Education. Au ministère, on assure que la sortie de Vincent Peillon n'avait rien de prémédité : «Convaincu d'avoir raison sur le fond, il s'est laissé emporter dans la discussion, il n'avait pas en tête l'arbitrage sur ce sujet...» Oublier le chef du gouvernement, c'est ce que l'on reproche souvent au ministre de l'Education nationale. Hier, son entourage, surpris par «l'impact de la déclaration», a convenu que le «moment n'était pas bien choisi». «Ce n'était pas à lui de le faire, ajoute un proche, on attend du ministre de l'Education qu'il fasse son boulot à

l'ancienne.»

Copé évoque une démission de Peillon, la Droite populaire la réclame

LIBERATION - 15 octobre 2012 - AFP

Réactions. La proposition du ministre de l'Education de rouvrir le débat sur la dépénalisation du cannabis, rapidement écartée par Maignon, a fait réagir l'opposition.

Le secrétaire général de l'UMP, Jean-François Copé, a estimé lundi qu'après «la faute politique et morale extrêmement grave» de Vincent Peillon sur la dépénalisation du cannabis, «la question de son maintien au gouvernement est clairement posée».

Le ministre de l'Education nationale «qui, il y a encore quelques semaines, nous a expliqué qu'il voulait établir la morale civique et laïque à l'école, et qui, dans le même temps, lance ce débat non pas à titre personnel parce que quand on est ministre on ne s'exprime pas à titre personnel (...), commet ici une faute politique et morale extrêmement grave», a-t-il déclaré devant quelques journalistes. «La question de son maintien au gouvernement est clairement posée», a-t-il ajouté.

Une quinzaine de députés UMP lui ont emboîté le pas et ont réclamé lundi dans un communiqué la démission du ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, qui a rouvert le débat sur la dépénalisation du cannabis. «Jusqu'où iront-ils ? Vincent Peillon doit démissionner !», écrivent plusieurs élus de la Droite populaire, dont Philippe Meunier, Lionnel Luca et Bernard Reynès mais aussi le vice-président de l'Assemblée nationale Marc Le Fur et les députées Laure de La Raudière et Marie-Christine Dalloz. Selon Philippe Meunier, la liste des élus UMP signataires devrait s'allonger dans la journée. «Alors que les scientifiques ont démontré, sans aucune contestation possible, l'effet désastreux du cannabis sur le développement cognitif des adolescents, Vincent Peillon souhaite engager la discussion sur la dépénalisation du cannabis», déplorent-ils.

«Cela ne pourrait être qu'une aberration supplémentaire d'un élu de gauche, mais en l'occurrence, il s'agit du ministre de l'Education nationale, en charge de nos enfants. Le Premier ministre doit immédiatement exiger la démission de Vincent Peillon s'il ne veut pas une révolte des familles qui en ont plus qu'assez de cette succession d'inconséquences politiques», préviennent-ils. Selon eux, «la responsabilité du gouvernement est d'engager au contraire, immédiatement, une véritable campagne nationale d'information au sujet des ravages provoqués par cette drogue».

«Les interdits essentiels»

«Quand il s'agit de la lutte contre la drogue, les normes, les règles, les interdits -et c'est ce que le président de la République dit depuis des mois- sont essentiels», a pour sa part déclaré le ministre de l'Intérieur Manuel Valls. «Parce que nous sommes dans une société qui doute de l'action, de la parole publique et qui a besoin de repères», a-t-il ajouté.

«Ensuite, tous les débats sont possibles, sur la manière de prévenir, sur la santé publique, puisqu'il faut aussi évidemment une réponse en matière de santé publique», a encore dit le ministre. Le trafic de cannabis «inonde le marché européen et français, pervertit notre économie à travers cette économie souterraine» et «des individus s'entretuent pour le contrôle de ce marché et s'attaquent à notre jeunesse», a-t-il déclaré. «Quand je vois les dégâts de la drogue dans nos quartiers, je me dis qu'il s'agit d'une lutte, d'une guerre de tous les instants qui ne peut souffrir d'aucune faiblesse, qui doit être menée comme nous le faisons avec des résultats, avec une grande détermination», selon lui.

«Vrai débat»

Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche (PRG), partenaire de la majorité, a pour sa part estimé qu'il fallait «un vrai débat sur le cannabis en France», dans un communiqué. Jean-Michel Baylet avait défendu, lorsqu'il avait participé à la primaire PS à l'automne 2011, l'idée de mettre en vente du cannabis en pharmacie, sous contrôle.

«Les déclarations récentes de Daniel Vaillant et Vincent Peillon montrent que la question de la légalisation du cannabis pour mettre fin aux trafics, défendue par le PRG durant les primaires citoyennes, est aujourd'hui posée dans le débat public», écrit-il.

«Les discours moralistes et le tout répressif ont montré leurs limites et le démantèlement, la semaine dernière, d'un vaste réseau de blanchiment d'argent a montré que les sommes en jeu sont colossales et alimentent d'autres formes de délinquance comme la fraude fiscale», estime-t-il. Selon lui, «il est urgent de couper les sources de financements de ces mafias qui défient la République partout sur notre territoire».

«Courageux» pour Baupin, «lâche» pour Dati

Le député UMP Bernard Accoyer a demandé lundi la création d'une mission d'information sur les dangers du cannabis, jugeant «totalement irresponsables et scandaleuses» les déclarations du ministre de l'Education, Vincent Peillon.

L'ex-président de l'Assemblée demande une mission «sur les effets scolaires, psychosociaux et, dans certains cas, psychiatriques de la consommation de cannabis par les jeunes», «face au trouble suscité par

les déclarations» de Vincent Peillon.

«Les travaux de cette mission porteraient, notamment, sur les effets de la consommation de cannabis sur le parcours scolaire des élèves, en particulier ceux victimes d'un décrochage et confrontés à l'échec scolaire», a précisé Bernard Accoyer, médecin ORL de formation. Il juge les déclarations du ministre de l'Education «totalement irresponsables et scandaleuses».

Le député EE-LV Denis Baupin, a jugé lundi «courageux» d'ouvrir le débat sur la dépénalisation du cannabis. «C'est courageux de sa part», a commenté sur Europe 1 le vice-président de l'Assemblée nationale. «C'est justement parce que nous n'avons aucune complaisance vis-à-vis des trafics d'armes, de drogue etc. que nous pensons que la prohibition en matière de cannabis est en échec», a-t-il dit. La dépénalisation, «c'est ce qui marche dans d'autres pays européens», a fait valoir Denis Baupin.

L'eurodéputée UMP Rachida Dati (photo AFP) a estimé lundi que Vincent Peillon était «lâche vis-à-vis de la toxicomanie». Sur BFMTV et RMC, l'ex-garde des sceaux a jugé la position du ministre de l'Education «grave et irresponsable». «La montée du communautarisme et du radicalisme dans certains quartiers, ça a été une lâcheté des politiques. Sur le cannabis, la gauche veut recommettre cette lâcheté vis-à-vis du cannabis».

«Toutes les études scientifiques le démontrent : quand les jeunes qui fument du cannabis passent à d'autres drogues c'est irréversible sur leur santé. On ne guérit pas de la toxicomanie. Donc il vaut mieux lutter pour que nos jeunes ne tombent pas dedans», a argumenté la maire du VIIe arrondissement. «Je trouve que Vincent Peillon se comporte de manière lâche vis-à-vis de la toxicomanie. Et c'est irresponsable vis-à-vis de nos jeunes en France. On a autre chose à nous proposer que de pouvoir se droguer légalement», a insisté Mme Dati.

Dans un communiqué, l'ex-Premier ministre UMP François Fillon (photo Reuters) «condamne les propos irresponsables et dangereux» du ministre de l'Education nationale, qui s'est prononcé en faveur d'un débat sur cette dépénalisation, «à l'heure où notre société a plus que jamais besoin de repères». «Alors que le président de la République expliquait il y a quelques jours que l'Education serait une priorité nationale, le ministre de l'Education engage un débat qui va à l'encontre de l'école du respect et de l'autorité qu'il convient de mettre en place», estime le candidat à la présidence de l'UMP.

«Une fois de plus, la cacophonie gouvernementale est à l'œuvre, dans un secteur où tous les parents d'élèves de France attendent du sérieux, de l'autorité», ajoute-t-il. François Fillon se demande «jusqu'où l'amateurisme» qui préside au «destin de notre pays va se développer, jusqu'où ceux qui ont en charge des responsabilités nationales joueront les apprentis-sorciers». «L'interdiction de la consommation de cannabis en France demeure plus que jamais nécessaire pour protéger nos enfants», conclut l'ancien chef de gouvernement.

Florian Philippot, vice-président du Front national, a accusé lundi Vincent Peillon d'avoir «passé le mur de l'indécence» en proposant d'ouvrir le débat sur la dépénalisation du cannabis. Interrogé par LCI, le responsable frontiste a comparé le ministre de l'Education et le parachutiste recordman autrichien en disant du premier : «Lui n'a pas passé le mur du son, mais celui de l'indécence. Que ça vienne du ministre de l'Education nationale, c'est un drôle de signal qui est envoyé».

«Moi je croyais que ce débat avait été clos par Jean-Marc Ayrault en juin dernier», a poursuivi le bras droit de Marine Le Pen. «Je vois qu'il n'a donc pas d'autorité, puisqu'un ministre se permet de rouvrir le débat». «Nous sommes farouchement contre cette dépénalisation parce qu'il faut marquer des interdits, parce que le cannabis ce n'est pas anodin», a-t-il argumenté.

François Bayrou a jugé sur France Inter «étonnant» et «un peu inquiétant» le souhait de Vincent Peillon d'ouvrir un débat sur la dépénalisation du cannabis. Pour le leader centriste, il s'agit là d'abord d'une question de «cohérence gouvernementale». «François Hollande et Jean-Marc Ayrault ont dit il y a un mois et demi qu'ils n'avaient pas l'intention d'ouvrir ce sujet-là pour ne pas alimenter un certain nombre d'attitudes qui nous paraissent dangereuses, notamment pour les jeunes», a-t-il rappelé.

L'ancien candidat à la présidentielle juge également anormal que «le ministre de l'Education soit en première ligne sur cette affaire». «Ceux qui se battent contre les drogues et leurs usages, ce sont les éducateurs, ce sont les professeurs, les parents. Et, le ministre de l'Education doit être à côté d'eux et ne pas ignorer qu'une déclaration en ce sens va atteindre beaucoup d'esprits, beaucoup d'enfants, beaucoup de jeunes», a-t-il souligné.

Matignon réaffirme qu'il n'y aura pas de dépénalisation du cannabis"

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 15.10.2012

Matignon tente de mettre fin à la polémique

Matignon a assuré lundi, au lendemain des déclarations du ministre de l'éducation, Vincent Peillon, en faveur d'un débat sur le cannabis, qu'il n'y aurait "pas de dépénalisation" de cette drogue douce. Lors d'un déplacement en Loire-Atlantique, Jean-Marc Ayrault a rappelé à l'ordre Vincent Peillon, assurant que les membres du gouvernement devaient "défendre" sa politique, "et rien d'autre".

Vincent Peillon a affirmé dans un communiqué que sa déclaration la veille était une "réflexion personnelle" et "ne contrevient pas à sa solidarité totale et entière" avec le gouvernement. "Il n'y a donc pas lieu à polémique", affirme le communiqué du ministère de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation a créé la polémique en se prononçant dimanche soir lors de l'émission "Tous politiques" France Inter/AFP/Le Monde en faveur d'un "débat" sur cette question. "C'est un sujet majeur, a déclaré dimanche soir Vincent Peillon. Je vois maintenant quasiment tous les soirs sur nos chaînes de télévision des reportages pour montrer les trafics illicites de nos banlieues et le danger dans lequel vivent nos concitoyens, y compris les enfants des écoles." "La question est posée, et je souhaite qu'on puisse avancer sereinement", a conclu M. Peillon. Le président François Hollande et Jean-Marc Ayrault s'étaient toutefois déclarés opposés en juin à toute dépénalisation du cannabis.

David Assouline, porte-parole du PS, a estimé lors du point de presse hebdomadaire du parti que le débat sur la dépénalisation du cannabis était "clos" au niveau gouvernemental, reconnaissant que le PS n'avait jamais, par le passé, "tranché" cette question. "Le débat a lieu dans la société, mais il ne fait pas partie des engagements de François Hollande", a déclaré le porte-parole

^ L'opposition dénonce unanimement une position dangereuse

Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, a demandé "solennellement à François Hollande de trancher dans la journée" sur la question de la dépénalisation du cannabis. "La dépénalisation des drogues douces, dites douces, est simplement inacceptable, a ajouté M. Copé sur France info. Je suis désolé de devoir rappeler ce que des dizaines et des dizaines de chercheurs ont évoqué dans des rapports scientifiques incontestables sur les ravages sur la santé physique, psychique, psychologique, sur l'ensemble des être humains et notamment les plus jeunes des effets du cannabis", a ajouté le député-maire de Meaux. M. Copé prévoit, si le gouvernement ne clarifie pas sa position sur le sujet, de lancer, "à partir de demain, une campagne de pétition et un appel à témoignages de parents d'enfants victimes de la drogue".

François Fillon a condamné dans un communiqué "les propos irresponsables et dangereux" du ministre de l'éducation nationale, "à l'heure où notre société a plus que jamais besoin de repères". "Alors que le président de la République expliquait il y a quelques jours que l'éducation serait une priorité nationale, le ministre de l'éducation engage un débat qui va à l'encontre de l'école du respect et de l'autorité qu'il convient de mettre en place", estime le candidat à la présidence de l'UMP. "Une fois de plus, la cacophonie gouvernementale est à l'œuvre, dans un secteur où tous les parents d'élèves de France attendent du sérieux, de l'autorité", ajoute l'ancien premier ministre.

François Baroin (UMP) a jugé lundi "irresponsable" de rouvrir le débat sur la dépénalisation du cannabis comme l'a fait Vincent Peillon, car il lui paraît indispensable de maintenir la "barrière" de la loi contre un produit dangereux. Sur RTL, l'ancien ministre de l'économie a appelé à "se référer aux expertises médicales. On sait que le cannabis, c'est une drogue. Il n'y a pas de drogue douce ou dure".

Sur BFMTV et RMC, l'ex-garde des sceaux Rachida Dati a jugé la position du ministre de l'éducation "grave et irresponsable". "La montée du communautarisme et du radicalisme dans certains quartiers, ça a été une lâcheté des politiques. Sur le cannabis, la gauche veut recommettre cette lâcheté vis-à-vis du cannabis."

Florian Philippot a aussi brodé sur ce thème : "Je croyais que ce débat avait été clos par Jean-Marc Ayrault en juin dernier", a glissé le vice-président du FN, rappelant que son parti était "farouchement contre cette dépénalisation parce qu'il faut marquer des interdits, parce que le cannabis ce n'est pas anodin".

Le député UMP Lionnel Luca, membre de la Droite populaire, a lui jugé dans un tweet dimanche "invraisemblable et scandaleux que le ministre de l'éducation défende la dépénalisation du cannabis."

Pour une quinzaine de députés UMP, la question du maintien de Vincent Peillon au gouvernement est posée. "Jusqu'où iront-ils ? Vincent Peillon doit démissionner !", écrivent plusieurs élus de la Droite populaire, dont Philippe Meunier, Lionnel Luca et Bernard Reynès mais aussi le vice-président de l'Assemblée nationale Marc Le Fur et les députées Laure de La Raudière et Marie-Christine Dalloz. "Le premier ministre doit immédiatement exiger la démission de Vincent Peillon s'il ne veut pas une révolte des familles qui en ont plus qu'assez de cette succession d'inconséquences politiques", préviennent-ils.

Valérie Pécresse a elle-aussi fait usage d'un tweet pour révéler son indignation : "Du jamais vu ! Un ministre de l'éducation nationale irresponsable prêche la dépénalisation du cannabis. Quel impact sur l'échec scolaire ?"

François Bayrou a jugé sur France Inter "étonnant[e]" et "un peu inquiétant[e]" la position de Vincent Peillon,

parce qu'un ministre de l'éducation doit être avec ceux qui luttent contre la drogue.

▲ Quelques soutiens dans la majorité

Favorable à la fin de la prohibition, Denis Baupin, député EELV et vice-président de l'Assemblée nationale, a estimé "courageux" d'ouvrir le débat, lundi sur Europe 1. "C'est justement parce que nous n'avons aucune complaisance vis-à-vis des trafics d'armes, de drogue, etc., que nous pensons que la prohibition en matière de cannabis est un échec", a-t-il dit. La dépénalisation, "c'est ce qui marche dans d'autres pays européens", a fait valoir M. Baupin.

Le député-maire EELV de Bègles, Noël Mamère, a engagé lundi à "sortir de l'hypocrisie" sur le cannabis, et à poser le débat de la consommation de ce stupéfiant en termes de santé publique et de prévention. Interrogé par France Inter sur le non opposé par Matignon à l'ouverture d'un débat sur ce sujet, l'élu girondin a déclaré : "Je le regrette, parce qu'on fonctionne dans la totale hypocrisie depuis la loi de 1970 complètement dépassée." Cette loi, tout en confirmant la pénalisation de l'usage de drogue, a défini le consommateur comme un malade. "L'objectif, c'est de contrôler le marché", a dit Noël Mamère en référence à l'alcool et au tabac.

Partenaire de la majorité, Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche, qui a défendu l'idée de mettre en vente du cannabis en pharmacie, sous contrôle, a lui aussi demandé "un vrai débat sur le cannabis".

Autre soutien de Vincent Peillon, Jack Lang a estimé que l'actuel ministre de l'éducation avait "posé une vraie question de société qui mérite examen. Il n'est pas anormal, dans une société civilisée et adulte, que les responsables politiques de tous bords se posent des questions de santé publique et de lutte contre les mafias qui se livrent aux trafics de drogue", a-t-il ajouté. Et Vincent Peillon est dans son rôle. "C'est être aveugle de ne pas noter que le trafic de drogue pénètre, directement ou indirectement, au moins dans l'environnement de certains établissements scolaires, sinon à l'intérieur."

Cannabis : le gouvernement défend la pénalisation au nom de la santé publique

lequotidiendumedecin.fr 16/10/2012 – par STÉPHANIE HASENDAHL

Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a réaffirmé l'opposition du gouvernement à toute dépénalisation du cannabis, estimant que la consommation de cette drogue constituait « un très grave problème de santé publique pour la jeunesse ». Dimanche dernier, le ministre de l'Éducation Vincent Peillon avait suscité la polémique en se prononçant en faveur d'un débat sur cette question, se disant inquiet « des trafics illicites de nos banlieues » et du « danger dans lequel vivent nos concitoyens, y compris les enfants des écoles ». Il n'est pas question de banaliser la consommation du cannabis, répond le Premier ministre.

Une campagne d'information à l'école

« Par contre, il y a une campagne à mener, et d'abord à l'école, contre la consommation excessive parce que c'est dramatique », a estimé Jean-Marc Ayrault. Marisol Touraine, ministre de la Santé, a également exclu toute « tolérance » en matière de consommation de cannabis admettant toutefois qu'« une politique de répression ne peut pas suffire ». De son côté, le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'en matière de lutte contre la drogue, « les normes, les règles, les interdits – et c'est ce que le président de la République dit depuis des mois – sont essentiels ». Pour Manuel Valls, « nous sommes dans une société qui doute de l'action, de la parole publique et qui a besoin de repères ». « Ensuite, tous les débats sont possibles sur la manière de prévenir, sur la santé publique, puisqu'il faut évidemment une réponse en matière de santé publique », a-t-il poursuivi.

Favorables à la fin de la prohibition, des responsables d'Europe Écologie Les Verts comme Noël Mamère ont salué le « courage » de Vincent Peillon qui a « eu raison » d'aborder le sujet. En juin dernier, la ministre du Logement Cécile Duflot s'était déjà désolidarisée de la position du gouvernement en plaidant en faveur de la dépénalisation. « Il faut considérer que le cannabis, c'est comme l'alcool et le tabac, même régime : une politique de santé publique et de prévention, notamment vis-à-vis des plus jeunes », avait-elle déclaré. En France, l'usage, la culture, la vente ou la simple détention de cannabis sont interdits. La peine pour consommation de cannabis peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

La nécessité d'un débat

Plusieurs études ont prouvé les effets nocifs du cannabis sur les personnes bien portantes. Selon les Académies de médecine et de pharmacie, « de nombreux cas de schizophrénie diagnostiqués en France sont liés à sa consommation », le principe actif du cannabis, le tétrahydrocannabinol (THC), étant beaucoup plus concentré qu'il y a 40 ans. La France connaît un usage parmi les plus élevés en Europe, notamment parmi les jeunes (39 % des 15-16 ans en 2011, contre 7 à 11 % dans les autres pays). Plusieurs pays européens se sont engagés vers la dépénalisation de la consommation : le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie.

Il reste que pour la Fédération Addiction, « l'éducation préventive et l'intervention précoce ont été délaissées pour faire reposer la responsabilité des usages sur les personnes et leurs familles ». « Il faut accepter de réfléchir à une politique qui sortirait de la réponse unique. La complémentarité de réponses, éducatives, thérapeutiques, de réduction des risques et bien sûr de sanction, doit permettre de construire cette politique nouvelle, qui s'impose », revendique la fédération. Celle-ci propose d'ailleurs une « Charte pour une politique des addictions » laquelle a recueilli, à ce jour, plus de 1 500 signatures.

Dépénalisation du cannabis : Non, ce débat n'est pas irresponsable !

Communiqué de presse. Par Laurence COHEN, GROUPE COMMUNISTE REPUBLICAIN ET CITOYEN (CRC), SENATRICE du VAL-DE-MARNE – le 15 octobre 2012

« Je tiens à réagir à la polémique engendrée par les propos de Vincent Peillon, Ministre de l'Education Nationale, quant à la dépénalisation du cannabis. Le gouvernement ne doit pas tomber dans le piège dans lequel voudrait l'enfermer la droite, en le faisant passer pour irresponsable. La politique ultra-répressive menée sous Sarkozy pendant des années, a été un échec total.

Depuis près d'un an, en tant que sénatrice communiste, je travaille aux côtés de professionnels de santé, de sociologues, et il est évident que ce sujet suscite autant de passions que de confusions dans l'opinion publique.

1. La dépénalisation de l'usage ne signifie pas la légalisation. Cela permettrait de ne pas encombrer les tribunaux et les prisons, tout en maintenant l'interdit. Des exemples de dépénalisation existent, notamment au Portugal, montrant qu'en dépassant les peurs et les préjugés des résultats positifs sont possibles.

2. La pénalisation est une politique qui s'est objectivement montrée inefficace sur la baisse de la consommation notamment, et qui plus est, coûte cher, mobilisant les policiers sur les petits usagers davantage que sur la lutte efficace contre les réseaux.

3. Il faut rappeler que les drogues licites, tabac et alcool, causent chaque année des milliers de décès et autres maladies. C'est donc bien une politique de santé publique prenant en charge toutes les addictions qu'il faut mener avec une prévention importante et une politique d'éducation ambitieuse, sans prendre les choses par le petit bout de la lorgnette.

Prendre cette question au sérieux en créant les conditions d'un débat public, informant réellement les citoyennes et les citoyens, est seul de nature à avancer sur une politique de prévention et de réduction des risques. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré une charte que je vous invite à signer. Intitulée "pour une autre politique des addictions" et publiée en juillet dernier, elle bénéficie du soutien de plus de 1500 personnes dont les principales fédérations de lutte contre les addictions. Cette charte appelle à changer notre regard et à modifier la loi afin de mieux répondre aux besoins des personnes addictes en prenant en compte le vivre ensemble et l'exigence de tranquillité publique.

Elle ouvre sur l'organisation d'Etats Généraux, pour lesquels l'engagement du gouvernement est plus que souhaitable. »

Pour un large débat public sur la politique des drogues

Communiqué de presse. Par Anne Coppel et Jean-Michel Costes, coordinateurs de la charte « pour une autre politique des addictions » – le 16 octobre 2012

« La charte pour une autre politique des addictions, dont nous avons assumé la coordination, a réuni un très large consensus des acteurs de la santé dans le champ des addictions

(<http://www.pouruneautrepolitiquedesaddictions.fr>). Nous avons souligné les effets contreproductifs de la pénalisation effective des usagers de drogues : l'incarcération des usagers ne protège pas la santé, et elle ne garantit pas la sécurité. Nous avons appelé à une politique de santé publique qui réponde aux différents usages en associant tous les acteurs concernés, dans les champs de la santé et de la sécurité, mais aussi dans l'éducation. A ce titre, il est bien dans le rôle du ministre de l'Education d'ouvrir un débat sur l'approche éducative des usages de drogues comme de l'ensemble des comportements addictifs. Toutefois, nous regrettons que le débat, encore une fois, s'ouvre dans la confusion, notamment en ne différenciant pas le sujet de la "légalisation" du cannabis de celui de la "dépénalisation" de son usage. Le débat sur la légalisation du cannabis comme celui sur l'interdit reste enfermé dans des positions de principe alors qu'il faudrait commencer par tirer les enseignements de l'échec des politiques menées ces dernières années.

Avec le renforcement de la répression des usagers, leur état de santé s'est aggravé, sans pour autant limiter les consommations de drogues puisque les consommations de cannabis ont même augmenté entre 2007 et 2011, tandis que la violence liée au trafic s'est exacerbée sur le terrain. Il n'y a pas de solution simpliste en matière de drogues, mais il faut commencer par mettre en oeuvre les politiques de santé qui ont fait leurs preuves pour prévenir les usages nocifs et réduire les risques et dommages liés aux consommations de toutes les drogues, licites ou illicites. Fermer le débat public, c'est s'interdire toute évolution. C'est pourquoi nous appelons avec tous les acteurs de santé un changement de cap qui ne peut être remis à demain. »

«Le principal danger n'est pas le cannabis»

LIBERATION - 15 octobre 2012 – Interview, par ERIC FAVEREAU

Interview Le sociologue **Jean-Michel Costes**, spécialiste des drogues, revient sur la législation française :

Jean-Michel Costes a dirigé l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, de 1995 à 2011. Avec la sociologue Anne Coppel, il a lancé, le mois dernier, une charte «pour une autre politique des addictions», déjà signée par 1 500 professionnels.

Lancer un débat sur la consommation de cannabis, est-ce une bonne idée?

Evidemment, et nous y sommes favorables. Mais il faut éviter la confusion entre les interrogations d'ordre sanitaires et celles d'ordre juridiques ou financières. C'est un peu particulier d'aborder cette question à l'occasion d'une affaire de blanchiment d'argent.

Restons alors sur les questions sanitaires. Pour vous, consommer du cannabis, est-ce dangereux?

Oui. Et il y a un relatif consensus des chercheurs sur cette question, mais le problème réside dans le niveau de danger.

C'est-à-dire?

Le travail le plus récent a été fait au Royaume-Uni. Il a consisté en une évaluation de la dangerosité relative des différentes substances, qu'elles soient légales ou pas. En France, le principal danger n'est pas le cannabis, mais bien sûr l'alcool, le tabac, puis l'héroïne.

Et rien sur le cannabis?

Ce qui est dangereux, c'est l'usage qui en est fait. Il y a des usages doux, comme il y a des usages durs. En plus, il y a des contextes : si cette consommation intervient à l'adolescence, donc précocement, si la personne en consomme régulièrement, si elle en prend le matin avant d'aller en classe, voilà une série de signes de fortes probabilités de dommages que cela peut occasionner.

Que penser de l'étude néo-zélandaise publiée cet été?

Un travail intéressant : sur mille Néo-Zélandais, les chercheurs ont comparé le quotient intellectuel, à 13 ans puis à 38 ans, les uns étant des consommateurs réguliers de cannabis, les autres pas. Au bout de la période, ce travail faisait état d'un écart de huit points de QI entre les fumeurs et les non-fumeurs. C'est intéressant, mais on ne peut pas tirer de conclusions à partir d'une seule étude. En tout cas, restons mesurés : en France, il y a plus de 4 millions d'usagers, et le nombre de problèmes sanitaires liés au cannabis est extrêmement limité par rapport aux consommateurs d'autres produits, licites ou pas. L'immense majorité n'a pas de problème.

Ne rien faire alors?

Non. Mais évitons de tout mélanger. Sur la question de la légalisation du cannabis, il n'y a pas de consensus, nous ne sommes pas tous d'accord. Le problème, on le connaît : il est de réguler l'offre. Faut-il le réguler comme l'alcool ou bien maintenir la prohibition ? Cela se discute.

Quid de la consommation du cannabis?

Tous les professionnels sont favorables à une dépénalisation de la consommation. On a actuellement une loi invraisemblable dans notre arsenal législatif : une loi qui punit un dommage accompli éventuellement sur soi. C'est ahurissant. Je ne parle pas, là, du trafic, mais bien de la consommation. C'est comme si on mettait en prison les personnes qui font une tentative de suicide. Le problème que pointe l'usage est un problème d'éducation et de santé publique, non de prison et de menaces. On peut maintenir l'interdit sur le produit, tout en dépénalisant.

Drogues : "la classe politique française campe sur des positions de principe"

Le Monde.fr | 16.10.2012 – Interview d'Anne Coppel, par François Béguin (propos recueillis par)

Le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, s'est prononcé, dimanche 14 octobre, lors de l'émission "Tous politiques" France Inter-AFP-Le Monde en faveur d'un "débat" sur la dépénalisation du cannabis, "sujet majeur", selon lui. Lundi matin, parallèlement à une mise au point de Maignon assurant qu'il n'y aurait pas de dépénalisation du cannabis, Vincent Peillon a précisé dans un communiqué que sa déclaration de la veille était une "réflexion personnelle" et qu'il n'y avait "donc pas lieu à polémique".

Anne Coppel, sociologue, co-auteur avec Olivier Doubre de Drogues : sortir de l'impasse. Expérimenter des alternatives à la prohibition (La Découverte, 2012), analyse cette incapacité française à s'emparer de cette question.

Que révèle du débat français sur les drogues la polémique qui a suivi les déclarations de Vincent Peillon ?

Le débat public sur cette question est dans une impasse, enfermé entre laxisme ou répression, comme si le débat se résumait à "pour" ou "contre" les drogues. Sur ce sujet, la classe politique française et une partie de l'opinion publique campent sur des positions de principe. On ne raisonne jamais à partir des chiffres. La France est à la fois un des pays les plus répressifs d'Europe et le pays où il y a le plus grand nombre de

consommateurs de cannabis. On sait que la réponse pénale ne diminue pas la consommation. Pourquoi personne ne s'interroge sur cette réalité ?

Comment expliquer cette inefficacité en matière de lutte contre la drogue ?

Avec la loi sur les peines-planchers de 2007, la France a adopté une doctrine de tolérance zéro sur le modèle américain de la guerre à la drogue. Or la loi de 1970 qui pénalise l'usage de drogue (un an d'incarcération pour usage simple, et dix années pour usage et détention) est inapplicable : on ne peut pas mettre tous les usagers en prison. Aujourd'hui, en France, les délits liés aux drogues représentent environ une incarcération sur six, c'est-à-dire plus de 8 000 incarcérations par an au cours des trois dernières années.

Or, les Etats-Unis sont eux en train de revenir sur cette conception du tout répressif. Là-bas, du début des années 1980 à 2006, 31 millions de personnes ont été incarcérées pour des motifs liés à la drogue, sans que cela diminue le nombre de consommateurs. La violence, elle, a continué d'augmenter. Le 20 avril, au sommet des Amériques, à Carthagène, en Colombie, le responsable de la lutte contre les drogues des Etats-Unis, Gil Kerlikowske, a reconnu que l'incarcération de masse était "une politique du passé".

D'autres pays ont-ils tenté récemment des alternatives à cette approche purement répressive ?

Fort du constat de l'échec de la guerre à la drogue, notamment la cocaïne, la Commission mondiale sur la politique des drogues, qui regroupe plusieurs anciens chefs d'Etat d'Amérique latine et l'ancien secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a rendu en juin 2011 un rapport dans lequel elle reconnaissait que "la lutte mondiale contre les drogues a échoué, avec des conséquences dévastatrices pour les individus et les sociétés du monde entier".

La dépénalisation proposée par cette Commission est progressivement en train d'être mise en œuvre en Argentine, au Brésil et au Mexique. Elle permet de libérer les policiers des tâches inutiles d'interpellation d'usagers pour qu'ils se concentrent sur les trafiquants.

Existe-t-il des exemples probants d'abandon de la prohibition ?

A la différence de la France, c'est d'abord au niveau local que plusieurs pays d'Europe du Nord ont cherché à résoudre les problèmes de drogue. Les expérimentations sont venues des villes et des régions à la recherche de solutions pragmatiques. Les municipalités de Francfort, Rotterdam, Zurich ou Lisbonne ont par exemple commencé à offrir des réponses systématiques aux usagers pour qu'ils ne traînent pas dans les rues ("salles de shoot" par exemple).

Aux Etats-Unis, on cite souvent en exemple le "miracle de Boston". Dans les années 1990, la police s'y était fixée comme priorité première la réduction du nombre d'homicides, quitte à laisser de côté la chasse aux usagers de drogues. Des exemples de bonne pratiques comme celui-ci commencent à se diffuser en Amérique du Nord comme en Amérique latine.

Que prônez-vous ?

On ne peut pas aujourd'hui modifier les conventions internationales de prohibition mais on peut les gérer autrement. A l'intérieur de ce cadre, on peut faire évoluer la politique des drogues en prenant en compte la spécificité des produits et des problèmes. Il faut certainement une régulation spécifique, comme pour les armes. En France, le débat se pose en terme de prohibition ou pas. La question devrait plutôt se poser en terme de santé publique d'une part et de sécurité publique d'autre part. Il y a des choix à faire en fonction des résultats que l'on veut obtenir. Toutes les politiques sécuritaires ne se valent pas.

Pour ou contre la dépénalisation du cannabis ? Face à face

L'HUMANITE – 19 octobre 2012 - Propos recueillis par Mehdi Fikri

ANNE COPPEL, Sociologue, auteur du livre *Drogues, sortir de l'impasse*. Danièle JOURDAIN-MENNINGER, Présidente de la Mission interministérielle de Lutttes contre les drogues et les toxicomanies.

Certains intervenants regrettent que le débat sur le cannabis, qui agite la société civile et la communauté scientifique, n'atteigne pas vraiment la sphère politique, qui se cantonne à un « pour ou contre la dépénalisation ». Pourquoi ce sujet est-il aussi épineux ?

Anne Coppel. Le débat politique porte sur des positions de principe et non pas sur les résultats obtenus. Il est enfermé dans l'alternative répression ou laxisme. C'est un héritage de la loi de 1970, qui sanctionne l'usage d'une année d'incarcération, une sanction trop sévère pour être appliquée de façon systématique. Le seul moyen de l'appliquer sera de créer des millions de places de prison, pour appliquer la politique de tolérance zéro sur le modèle américain. C'est ce que Nicolas Sarkozy a voulu faire mais c'est un terrible échec dont il faut tirer les leçons. La violence liée au trafic s'est exacerbée et la santé des jeunes s'est aggravée. Il faut donc faire autrement.

Danièle Jourdain-Menninger. Il est normal que les citoyens s'interrogent sur ces questions. Le gouvernement est à l'écoute des différentes opinions mais c'est à lui et au Parlement de décider des orientations des politiques publiques. En ce qui concerne la loi et les interdits, la Mildt s'inscrit dans le cadre fixé par le

président de la République et le premier ministre, qui se sont exprimés très clairement sur cette question. La lettre de mission que m'a adressée ce dernier fixe notamment les orientations du prochain plan gouvernemental. Dans ce cadre nous mènerons une réflexion, y compris sur les questions de société, afin de construire des actions fortes pour la prévention, la prise en charge, la réduction des risques et la lutte contre les trafics. Le premier ministre demande aussi à la Mildt d'être une force de proposition quant aux évolutions juridiques nécessaires à l'efficacité de la lutte contre la drogue et les conduites addictives.

Que nous apprennent les exemples à l'étranger? Est-ce qu'ils sont transposables en France?

Anne Coppel. En Europe, à Zurich, à Francfort comme à Lisbonne, les villes ont cherché des réponses concrètes pour limiter les nuisances liées au trafic et protéger au mieux la santé. Les traitements médicaux ou les salles de consommation protègent la santé des usagers et limitent leur présence dans la rue et donc les nuisances. La centralisation française est un obstacle à l'expérimentation. Les citoyens ne sont pas associés à la recherche de réponses comme dans les villes allemandes ou suisses.

Danièle Jourdain-Menninger. Chaque pays a son histoire, sa culture, ses comportements. Au-delà des législations, il existe des pratiques souvent difficiles à évaluer. Il est par ailleurs délicat de transposer les expériences. Il faut de plus souligner que certains pays vont vers des politiques plus restrictives après évaluation des résultats. Je pense notamment à la Suède, à la Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

N'est-ce pas rester au milieu du gué que de dépénaliser l'usage des drogues, sans en légaliser la vente? Quels sont les écueils présentés par ces deux options?

Anne Coppel. La plupart de nos voisins en Europe ont pris des mesures de dépénalisation de l'usage mais nul pays au monde n'a légalisé la vente et la production, parce que la prohibition est un système international. On sait d'expérience que la dépénalisation de l'usage n'a pas d'effets négatifs ni dans la santé ni dans la sécurité, car elle libère les policiers des tâches inutiles. On ne connaît pas avec certitude les conséquences d'une légalisation. Personnellement je suis favorable au développement d'expérimentations comme les cannabis clubs espagnol où des consommateurs s'associent pour cultiver pour leur consommation personnelle. On pourrait aussi expérimenter des canna-bistros où la vente est tolérée en petites quantités.

Danièle Jourdain-Menninger. À l'heure où les législations sur le tabac et l'alcool sont plus contraignantes, nous nous inscrivons dans une politique générale de santé publique afin de protéger les plus jeunes. Une approche globale et cordonnée de la prévention des conduites addictives implique de définir une politique cohérente qui ne soit pas ciblée sur des produits, mais sur les comportements addictifs qui connaissent des évolutions rapides en matière de tabac, d'alcool et de drogues illicites. Sur ces sujets très polémiques de dépénalisation et de légalisation, chacun utilise les statistiques qui l'arrangent et les rapports qui le confortent. Ainsi le rapport de la Rand Corporation, think tank américain, a estimé qu'une telle évolution aboutirait probablement à une hausse de la consommation, associée à une baisse des prix, mais d'autres rapports indiquent que c'est une des solutions pour enrayer le trafic.

Quelles sont vos préconisations pour résoudre ce problème sanitaire et sécuritaire?

Anne Coppel. Sans prétendre résoudre définitivement le problème, il faut s'efforcer de répondre au mieux aux problèmes qui se posent sur le terrain. Dans la santé, on sait du moins dans quelle direction aller pour prévenir les usages nocifs et limiter les risques et dommages liés aux consommations. Il faudrait dans la sécurité faire évoluer les pratiques policières en fonction de leurs résultats: interpellé massivement les usagers et même les petits trafiquants ne fait que renforcer l'organisation clandestine. Il faut connaître avant d'agir et se donner des objectifs précis: garantir la sécurité de tous et lutter contre le processus mafieux. Mais il n'y a pas de solution miracle. La légalisation est sans doute une politique plus rationnelle, mais il est aussi difficile de réformer cette politique que de lutter contre le trafic d'armes et les paradis fiscaux. À défaut d'une solution définitive, il faut enclencher une stratégie de changement.

Danièle Jourdain-Menninger. Le prochain plan gouvernemental, fondé sur une conception élargie de la prévention des conduites addictives, s'inscrira dans une approche scientifique avec une sensibilisation à l'ensemble des risques. Il s'agira de trouver le bon équilibre entre prévention, soins et application de la loi dans toutes ses composantes, et de ne privilégier aucun de ces champs, sachant qu'ils sont complémentaires dès lors que l'on sait où mettre le curseur.

Pour Cabrel, le cannabis n'est pas beaucoup plus nocif que le pastis

LIBERATION - 27 octobre 2012 - (AFP)

Histoire. Le chanteur estime aussi que la dépénalisation du cannabis permettrait de «court-circuiter les mafias parallèles».

Francis Cabrel estime que la dépénalisation du cannabis permettrait de «court-circuiter les mafias parallèles», et confie que cette drogue ne lui «paraît pas beaucoup plus» nocive que le pastis, dans une interview publiée samedi dans le Parisien.

Interrogé sur le débat sur la dépénalisation du cannabis, Francis Cabrel déclare dans cette interview menée par des lecteurs du Parisien: «Cela m'est égal. Même si je pense que la dépénalisation permettrait de court-

circuiter les mafias parallèles. Et que le cannabis ne me paraît pas beaucoup plus nocif que le pastis.» Il souligne toutefois qu'il n'a «jamais fumé».

La dépénalisation du cannabis divise les responsables politiques français depuis une quinzaine d'années. Le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, avait déclenché un tollé à la mi-octobre en se déclarant en faveur d'un débat sur la dépénalisation. Il est par la suite très vite revenu sur ses propos en précisant qu'ils relevaient d'une «réflexion personnelle».

Par ailleurs, le chanteur promet qu'il ne «quittera(i) jamais Astaffort (son village dans le Lot-et-Garonne) ni la France pour des raisons fiscales», alors que le gouvernement vient de faire voter la contribution exceptionnelle à 75% pour les très hauts revenus.

«Je ne sais pas si je suis concerné par les 75%, mais si je le suis, cela ne me gêne pas, je vis suffisamment bien», explique-t-il.

Moi, fumeur et acheteur de cannabis, bien placé pour vous en parler

RUE89 – 16/10/2012 - Témoignage, par René C. | Riverain

Vincent Peillon a relancé le débat tabou de la dépénalisation. Dépendance, point de vente : René C. témoigne de l'hypocrisie et de l'inefficacité de la répression.

(Encadré) Making of. Par Emilie Brouze. Dimanche, Vincent Peillon s'est prononcé en faveur d'un débat sur la dépénalisation du cannabis comme moyen de lutter contre les trafics – le ministre de l'Éducation s'est fait rappeler à l'ordre par Jean-Marc Ayrault et a essuyé les critiques de l'opposition. Matignon a affirmé qu'il n'y aura « pas de dépénalisation ».

Une plante qui s'est banalisée semble toujours taboue pour une partie de ceux qui nous dirigent, observait René C. (un pseudo), dans un e-mail envoyé à Rue89. Cet étudiant de 23 ans fait partie des 1,2 million de fumeurs réguliers de cannabis en France.

« Comme quelques millions d'autres compatriotes, je suis un fumeur de cannabis. J'y suis même un peu dépendant, malgré les conséquences néfastes que ça pourrait avoir sur moi (par ordre d'importance : avoir des ennuis judiciaires, avoir des ennuis de santé, avoir des ennuis financiers).

Je ne suis ni devenu héroïnomane, ni devenu fou. Je n'ai jamais vendu de cannabis. Je fais des études supérieures et cela fait cinq ans que je fume quasi quotidiennement. Je n'ai pas vraiment envie d'arrêter et je dépense toujours moins d'argent que mes amis qui grillent un paquet de cigarettes par jour.

Vous pouvez à présent soit disqualifier totalement mon propos parce que je suis un de ces infâmes toxicomanes et qu'au fond, je défends mon vice comme un autre défendrait ses niches fiscales ou autre privilège. Vous pouvez aussi considérer que, contrairement à bien des prohibitionnistes scandalisés, je connais mon sujet.

Parce que je connais les effets du cannabis sur moi, que je les vois sur une partie de mon entourage, que j'ai dû croiser et causer un peu avec des centaines de dealers, parce que j'ai visité de nombreuses cités où jamais je ne serais allé autrement et où l'on ne m'a jamais fait de mal.

« Est-ce que j'ai bien fermé la porte ? »

Bien sûr qu'il y a des mauvais côtés, dans le fait de fumer des joints. Bien sûr qu'il y a aussi des arguments sérieux pour la prohibition : ce sont ceux-là qu'on aimerait bien entendre. Bien sûr que ce n'est pas idéal d'être fumeur quotidien au collège ou au lycée, tout comme d'y être alcoolique.

Mais à part les problèmes respiratoires et autres cancers dont on accusera tout autant le tabac, il y a la possible démotivation, la paranoïa, des pertes de mémoire immédiate (« est ce que j'ai bien fermé la porte ? »), tout cela dans des proportions très variables selon les individus.

Il y a des gens qui ne supportent pas le cannabis – tant mieux pour eux. Il y en a d'autres que ça rend bêtes et amorphes, et ceux-là finissent par s'en apercevoir et réduisent ou arrêtent.

Enfin il y a des mecs qui fument leurs un, cinq, dix joints ou 20 euros par jour sans que leur comportement ou leur travail en soit affecté. Des gens qui fonctionnent avec ça sans problème depuis des années et qui se sentent plus ou moins coupables, à cause de la répression. Et niveau troubles d'ordre public, il y a un monde entre un mec qui a trop fumé et qui somnole ou ricane bêtement et un type bourré qui gueule et devient violent.

Le four, institution du trafic de cannabis

Parmi les nombreuses situations de vente, je ne parlerai pas du dealer de village, du dealer de collège, du connard qui se prend pour Tony Montana, du mec tranquille qui vend un peu de sa plantation, de celui qui vend juste pour payer sa conso, des voyages en Hollande, des mecs qui te livrent en voiture à Paris, des récurrentes affaires de revente par les forces de police. Je préfère me concentrer sur une institution du trafic de cannabis contemporain : le « four ».

Un four c'est un point de vente fixe et quasi professionnel : guetteurs équipés de portables dans les rues alentour, horaires d'ouverture, salle d'attente.

Les dealers sont comme n'importe quels autres commerçants : ils ne vous forcent pas à acheter, ils sont

généralement polis avec vous et préfèrent fidéliser un client plutôt que de l'agresser. Pour ceux qui se déplacent, ils sont par contre beaucoup moins ponctuels. On dira qu'ils font de l'argent facile et intoxiquent la jeunesse, mais je ne vois vraiment pas en quoi un revendeur qui ne coupe pas son produit devrait être considéré comme moins moral qu'un buraliste.

(Encadré) Chiffre. Les ados français sont les plus gros fumeurs de pétards d'Europe. Selon l'enquête Espad [PDF, 2012], 24% des jeunes de 15 et 16 ans interrogés auraient tiré sur un joint au cours des 30 derniers jours (contre 7% des jeunes Européens en moyenne).

Un four dans la même rue que la police

Je ne sais combien de dizaines ou de centaines de fours existent dans Paris : les fumeurs de joints se repassant les plans qu'ils ont. Tel four n'est pas encore trop connu, tel autre est dans une cité entourée de cars de CRS mais il fonctionne encore – il faut alors user de courage, d'une cachette secrète ou d'un déguisement pour passer entre les mailles du filet.

Quand on est passé à travers les mailles des centaines de fois, ce n'est pas l'éventualité d'une fouille voire de quelques heures au commissariat qui va nous dissuader. Pendant un temps, on entend parler de tel endroit et puis d'une descente de police, et puis l'endroit est dit grillé, et on entend parler d'un autre endroit. A Marseille, il y a des lieux où l'on n'a même pas à sortir de sa voiture et où l'on a parfois des feuilles à rouler en cadeau. C'est en partie pourquoi dans les cent kilomètres à la ronde, il est plus rentable à tout fumeur de joints de faire le déplacement que de toucher chez un dealer de ville ou de village qui vendra plus cher un produit peut-être recoupé dans l'intervalle.

A Paris, je connais un four dans la même rue qu'une annexe de la police municipale. Plusieurs fois j'ai appris qu'il y avait eu une descente ou j'y passais et je ne trouvais personne. Quelques jours après, tout rentrait dans l'ordre. Parfois c'était les mêmes dealers, parfois la police en avait prélevé quelques-uns et d'autres prenaient le relais. Il faut croire alors que, connaissant les lieux, soit la police est impuissante à arrêter le trafic, soit elle laisse faire, soit elle y tire directement avantage.

A qui profite le crime ?

Tentons à présent de savoir à qui profite ce statu quo qui, apparemment, ne plaît à personne.

Réprimer l'usage et la vente de certains produits, empêcher la diffusion d'informations sensées et valables dans le cadre d'une politique de réduction des risques crédible pour les usagers, entraver la recherche sur les substances qui ont été interdites, refuser le débat...

En somme, continuer d'appliquer une méthode qui a échoué sans oser même commencer à se demander si on ne pourrait pas faire mieux.

(Encadré) Dico. Dépénalisation : la consommation de drogue est autorisée, la culture et le commerce restent interdits ; Légalisation : le cannabis est légal et commercialisé dans les pharmacies et/ou bureaux de tabac.

Quelques possibilités :

– Le gouvernement est principalement ignorant sur le sujet et/ou empêtré dans un résidu de morale chrétienne qui sied mal à une république laïque, et tend à considérer toute jouissance hors alcool, sexe et nourriture comme un péché. On pourrait même voir dans la répression anticannabique une forme de discrimination s'exerçant sur ceux dont la culture tolère ou vante l'usage de cannabis et, par exemple, réprovoque l'alcool.

– Le gouvernement actuel n'est pas si bête que ça. Le refus de discuter sur le sujet est là pour ne pas choquer un certain nombre d'électeurs ignorants et s'éviter les hurlements et la rhétorique scandalisée de la droite. Ici, il ne s'agit plus d'idéologie mais de calcul électoral.

– Le gouvernement est impuissant à contrôler le trafic mais refuse de le reconnaître et de changer quoi que ce soit. Enfin, il refuse de créer une nouvelle filière agroalimentaire qui offrirait un produit sans coupe et pesticides, et d'en tirer des revenus substantiels. Il s'agirait ici d'une peur du changement (pourtant censé être d'actualité pour les cinq prochaines années).

La santé publique ignorée

– Le cannabis thérapeutique ou légalisé poserait problème de par son faible coût, sa culture assez facile et la polyvalence de ses usages. Il s'agirait d'une collusion avec les entreprises pharmaceutiques qui ont tout intérêt à ce qu'on ne propose aucune alternative à leurs médicaments pour traiter par exemple la dépression, l'insomnie, le manque d'appétit, la nausée ou certaines douleurs.

– Ou le gouvernement envisage les conséquences d'une dépénalisation et d'un commerce contrôlé, en dépit de tout l'argent qu'il en tirerait, comme principalement néfaste. Ce serait par exemple plonger dans la misère un grand nombre de petits trafiquants et donc un grand nombre de familles. Il se peut que de très bons arguments existent dans ce cas. On aimerait alors les entendre ce qui, sans débat de fond, sera difficile.

Il y a peut-être d'autres possibilités et il se peut aussi que plusieurs se mélangent. Je m'arrête là.

Remarquez juste que parmi celles que j'ai évoquées, aucune ne trouve sa justification dans une démarche de santé publique. Je vous laisse méditer là-dessus. Dans tous les cas, ignorer la situation et ne pas débattre est la pire des solutions.

Moi, fumeur et acheteur de cannabis, pas intéressé par la dépénalisation

RUE89 – 21/10/2012 - Témoignage – Par RemremOurson | In medio stat virtus

Making of : Par E. Brouze. En se prononçant le 14 octobre en faveur d'un débat sur la dépénalisation, le ministre de l'Education Vincent Peillon a essuyé les critiques de l'opposition. Matignon a affirmé qu'il n'y aura « pas de dépénalisation ».

A la manière d'un pastiche, Rémi, 32 ans, réagit à un témoignage publié mardi sur Rue89, « Moi, fumeur et acheteur de cannabis, bien placé pour vous en parler ». Il explique ne pas être intéressé par la question de la dépénalisation/légalisation « l'usage de toutes les drogues étant déjà officieusement dépénalisé ».

« J'espère que cet article pourra aider, ne serait-ce qu'un seul adolescent, à trouver la force de dépasser l'humiliation de passer pour un froussard, lorsqu'il refuse son premier joint. »

« Comme 1,2 million d'autres compatriotes, je suis un fumeur de cannabis. J'y suis même dépendant, malgré les conséquences néfastes que ça a sur moi (par ordre d'importance : perte d'ambition, perte de tonus, faible paranoïa et conscient des risques à venir, loterie du cancer du poumon, etc.).

Je ne suis pas devenu héroïnomane. A vrai dire, je n'en ai jamais eu l'occasion – en même temps quand je vois une aiguille, je fais un malaise mais je pense que si on m'avait proposé d'en fumer, je ne peux pas affirmer que je n'aurais pas tiré une petite bouffée.

Je ne suis pas vraiment devenu fou – je n'aime pas trop ce mot (on est tous le fou d'un autre).

J'ai essayé une fois de vendre du cannabis mais je n'ai pas du tout la fibre commerciale, donc j'ai juste réussi à rembourser mon investissement. J'ai pu par contre fumer à l'œil pendant une quinzaine de jours.

J'ai fait des études supérieures et cela fait quinze ans que je fume quasi quotidiennement.

J'ai très envie d'arrêter, l'argent n'est clairement pas mon principal moteur : j'ai un toit, je mange à ma faim...

Un pétard, une bonne connexion Internet et je peux passer des heures à contempler le monde passivement depuis mon confortable cocon.

Parce que je connais les effets du cannabis sur moi, que je les vois sur une partie de mon entourage, que j'ai dû croiser et causer un peu avec des centaines de dealers, parce que j'ai visité de nombreuses cités où jamais je ne serais allé autrement et où l'on ne m'a jamais fait de mal.

Cités dans lesquelles je n'habite pas et dans lesquelles pour rien au monde je n'emménagerais. J'ai honte quand je croise les habitants non liés au trafic dans ces cités, parce que je sais que ces « aimables » petits dealers qui ne m'ont jamais fait de mal terrorisent ces mêmes habitants – en tout cas ceux qui n'en profitent pas et qui osent manifester leur mécontentement quant au fait que ces aspirants rois de la came les dérangent.

J'ai honte...

J'ai honte parce que je sais qu'un certain pourcentage de l'argent que je leur donne nourrit des actions immondes : intimidations, corruption, guerres de gangs sanglantes et meurtrières.

J'ai honte parce que les jeunes qui me vendent ma drogue ont dix ans de moins que moi, qu'ils sont pour la plupart loin d'être stupides, qu'ils pourraient employer leurs capacités intellectuelles et leur indéniable énergie à s'instruire et à trouver une occupation légale plus rémunératrice, aux risques bien plus mesurés. Certes la vie en entreprise est difficile, mais le chemin pour devenir le trafiquant Pablo Escobar est mille fois plus dur.

J'ai honte parce que mes visites régulières les encouragent dans la mauvaise voie. Mais voilà, j'ai besoin de ma dose quotidienne de THC, celle-là même qui me permet d'oublier toutes les conséquences néfastes de mes actes d'habitant privilégié de cette planète.

Il y a des gens qui ne supportent pas le cannabis – je les envie. Il y en a d'autres que ça rend bêtes et amorphes, et ceux-là finissent par s'en apercevoir et tentent de réduire ou d'arrêter. La dépendance psychologique peut s'avérer très forte pour le cannabis et c'est là le problème (la dépendance physique est faible (rapport Roques, 1998)). Bien sûr ce n'est pas la seule : l'alcool, les médicaments, la nourriture, le sport, le travail, le pouvoir, la liste est infinie ! En tant qu'accro au cannabis, je m'évertue à passer un message : mieux vaut s'en tenir éloigné, comme de la cigarette, de l'alcool et tous autres produits superflus.

A qui profite le crime ?

Comme René C., auteur de l'article auquel je réagis, j'ai une fâcheuse tendance à attribuer aux personnes au pouvoir, au pire de mauvaises intentions, au mieux de l'ignorance.

René C. écrit que les politiques « continuent d'appliquer une méthode qui a échoué sans oser même commencer à se demander si on ne pourrait pas faire mieux » ; « empêchent la diffusion d'informations sensées et valables dans le cadre d'une politique de réduction des risques crédible pour les usagers, entravent la recherche sur les substances qui ont été interdites. »

Personnellement j'entends beaucoup parler de cannabis, il ne me semble pas que le débat soit censuré, la diffusion de son article en est la preuve. Quant aux études scientifiques, elles sont extrêmement coûteuses. Il y en a déjà eu de nombreuses sur ce produit – peut-être ne vont-elles pas assez dans le sens de ce qu'il pense.

Je ne crois pas qu'étudier le petit « plaisir » de 1,8% de la population soit une priorité sanitaire en ces temps de vache maigre au niveau budgétaire.

Le cannabis ni de gauche, ni de droite

« Le gouvernement actuel n'est pas si bête que ça. Le refus de discuter sur le sujet est là pour ne pas choquer un certain nombre d'électeurs ignorants et s'éviter les hurlements et la rhétorique scandalisée de la droite. Ici, il ne s'agit plus d'idéologie mais de calcul électoral. »

Les personnes choquées par le fait que l'on puisse songer à dépénaliser sont peut-être des familles qui ont vu leur enfant s'enfermer dans le cannabis. Vous critiquez le calcul électoral, mais jusqu'à preuve du contraire pour diriger il faut être élu. Enfin le cannabis n'est ni de droite ni de gauche. A la limite, il est vert, mais même dans ce camp il ne fait pas l'unanimité.

Je finirai par une citation de Baudelaire à propos du haschich que je trouve extrêmement pertinente : « Ce que le haschich te donne d'un côté, il te le retire de l'autre... Il te donne le pouvoir de l'imagination mais t'enlève la possibilité d'en profiter. »

Drogues : dépénaliser ou légaliser ?

LIBERATION - 18 octobre 2012 - Tribune

par Michel HAUTEFEUILLE Psychiatre addictologue au Centre médical Marmottan et Emma WIEVIORKA Psychiatre à l'hôpital Ville-Evrard

Vincent Peillon, ministre de l'Education nationale, a été remis à sa place. Le débat est clos. Mais jusqu'à quand ? Il faudra bien un jour avoir une réflexion large sur l'avenir à donner au statut des drogues. De plus en plus nombreux sont ceux qui comprennent que le problème principal n'est pas tant le produit lui-même que la prohibition qui l'accompagne. C'est elle qui engendre la violence, la délinquance, le trafic, les économies parallèles. C'est d'elle dont certains politiciens ont pris conscience parce qu'ils sont, pour beaucoup d'entre eux, des élus locaux et voient chaque jour l'inefficacité d'un système répressif qui n'a pas évolué depuis quarante ans. Cette loi date d'un autre âge. Tout a changé depuis, tout a évolué, tout sauf la législation sur les drogues

Quarante années qui ont mené à l'impasse actuelle décrite par certains comme catastrophique. D'ailleurs, ceux qui dressent le tableau le plus sombre sont en général ceux qui ont toujours défendu la prohibition et qui, au prétexte que la répression n'a pas marché, réclament, maintenant encore plus de répression. Ils surfent toujours sur les mêmes peurs, les mêmes tabous, les mêmes représentations et ainsi les mêmes justifications à réprimer sous prétexte de prévenir. Le débat est clos.

Il serait donc temps que le législateur prenne en compte les changements de mœurs. On ne peut pas continuer à considérer les 14 millions de Français expérimentateurs de cannabis, les 3,8 millions d'utilisateurs dans l'année, le 1,2 million d'usagers réguliers ou les 550 000 usagers quotidiens comme des délinquants (1). C'est ce constat d'échec qui a été dressé au niveau mondial par la Global Commission on Drug Policy, qui compte parmi ses membres Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU, et d'ex-chefs d'Etats - César Gaviria (Colombie), Ernesto Zedillo, (Mexique). Dans son rapport de juin 2011, il est indiqué l'urgence «de réformer les politiques nationales et mondiales de contrôle des drogues» mais également de mettre fin «à la criminalisation, la marginalisation et la stigmatisation des personnes consommant des drogues» et d'expérimenter «des modèles de régulation légale des drogues afin de réduire le pouvoir de criminalité organisée et de protéger la santé et la sécurité de leurs concitoyens». Ce rapport souligne par là que «les drogues illégales seraient les marchandises qui dégageraient le plus gros chiffre d'affaires au monde, derrière le pétrole» (2) . Il apparaît donc urgent de changer la règle.

Deux options peuvent être envisagées. La première est la dépénalisation de l'usage, c'est-à-dire ne plus considérer l'usage simple comme un délit. La dépénalisation, peut être soit complète, soit partielle dans le cadre d'une contraventionnalisation (usage sanctionné par une amende). Cette réponse nous semble une mauvaise réponse. En effet, elle permet, certes, à l'usager de ne plus être considéré comme un délinquant mais la dépénalisation ne règle en rien les problèmes de commerce, de trafic, de culture. Elle n'aurait donc aucun effet sur les traductions économiques et sociales que posent la drogue et sa prohibition. Or, ce sont ces problèmes qui concernent le plus le citoyen. D'autre part, la dépénalisation entraînerait l'autorisation de l'usage de produits dont la fabrication et le commerce seraient exclusivement entre les mains des circuits maffieux. Seule une légalisation du commerce des drogues, sous contrôle de l'Etat, permettrait de tarir le trafic et la délinquance associée, de mettre fin aux économies parallèles et à leurs conséquences économiques, sociales et familiales. Elle permettrait aussi de faire baisser le prix des produits et donc une partie de la délinquance associée à l'usage de drogue. En effet, les produits sont très chers parce que objets

de trafic illicite, vendus parfois 15 à 20 fois leur coût de revient. Cela entraîne une dépense énorme pour l'utilisateur notamment s'il est malade de dépendance, mais entraîne des profits également énormes pour celui qui en fait le commerce, profits qui seront blanchis dans l'économie mondiale légale et qui en constituent d'ailleurs une pollution préoccupante. La légalisation contrôlée permettrait ainsi de mettre en circulation des produits de bonne qualité sanitaire identique à celle des médicaments ou de certains produits de confort et non pollués par des additifs bizarres ou des produits de coupe toxiques.

La légalisation serait aussi en phase avec les mœurs actuelles. Les drogues ont perdu le côté contestataire qu'elles pouvaient avoir dans les années 70. Ainsi, la majorité des utilisateurs de cannabis sont des hommes et des femmes bien insérés socialement, qui travaillent, ont des enfants, une vie de famille. Ce produit est librement fumé par des hommes et des femmes qui gèrent de façon tout à fait correcte leur consommation sans en faire une maladie. Alors, bien sûr, pour proposer une telle mesure de santé publique, il faudrait un certain courage. Le courage de vouloir changer les mentalités, de vouloir changer les a priori rapides et frileux. Malheureusement, les réactions, tous partis confondus, à la proposition de Vincent Peillon, laisse craindre que la route ne soit encore longue et que les décideurs puissent s'en sortir uniquement en disant : «Le débat est clos».

(1) Drogues, chiffres clés, 4e édition, OFDT, janvier 2012.

(2) «Les Tribulations d'un gramme de coke», Christine Renaudat et Vincent Taillefumier, éd. Massot, 2011.

Salles de shoot et cannabis: seringues propres ou kalachnikovs

SLATE.FR – 31/10/2012 – par William Lowenstein, Spécialiste des addictions, Président de «SOS addictions»

<http://www.slate.fr/tribune/64217/salles-de-shoot-cannabis-seringues-propres-kalachnikovs>

Le pauvre niveau des connaissances et l'emprise idéologique politicienne, quasi religieuse, sur le sujet des drogues et des addictions est la marque d'un obscurantisme criminogène.

Que retenir des récents débats, éditoriaux ou commentaires, sur les salles de consommation à moindre risque et sur la dépénalisation du cannabis? Une chose : concernant la politique de santé vis-à-vis de drogues et des addictions, notre pays souffre d'un déficit de maturité sociale d'un manque informations précises. Attention. Lorsque nous parlons de «politique de santé», le mot qui pèse est «politique». Et lorsque nous évoquons une «politique de santé des addictions», la phrase se tue d'elle-même, tel un oxymoron. Il faut, bien sûr, compter avec la passion dogmatique. Pour autant nous sommes toujours surpris, médecins addictologues ou intervenants de terrain, de découvrir un si pauvre niveau de connaissances et une telle emprise idéologique politicienne, quasi religieuse, sur le sujet des drogues et addictions. C'est là un obscurantisme criminogène qui s'arc-boute sur le refus d'évidences pourtant de plus en plus palpables dans notre vie quotidienne. On peut les réunir en deux points

1. L'échec de la prohibition ou guerre à la drogue

Le système international de prohibition des drogues ne remplit pas les objectifs qui lui avaient été assignés; à savoir: promouvoir la santé publique et diminuer la consommation des drogues et ses méfaits. Pire, l'approche essentiellement répressive qui a prévalu dès le début —il y a déjà 50 ans, lors de la 1re Convention de l'ONU sur ce sujet— a bien souvent créé de nouveaux problèmes de santé publique, de respect des droits humains et de sécurité publique.

Le crime organisé domine le trafic des drogues. Il s'enrichit toujours plus et menace, par la corruption et les violences, la vie démocratique. Sans doute, pensions-nous en France que cette violence, cette corruption s'arrêteraient aux lignes Maginot de notre royale naïveté, qu'elles ne concerneraient que la Sicile, les pays d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale, d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, du Moyen-Orient et du fameux triangle asiatique. Paris et Lyon, Marseille et Lille ne seraient jamais atteintes par la violence et la corruption comme le sont Mexico, Medellin, Rio ou Naples...

Or cette naïveté n'est plus de saison: la guerre des gangs à Marseille, dans la région francilienne ou lyonnaise tue et corrompt chaque jour un peu plus. Pour autant sommes-nous prêts, comme le proposait en 2011 la Commission Mondiale pour la politique des drogues (8e recommandation) à mesurer la réussite — en l'occurrence l'échec— d'une politique des drogues; et ce en s'appuyant sur des indicateurs ayant véritablement un sens pour les communautés et non plus sur une morale répressive qui aggrave l'insécurité et la santé publique?

Ces indicateurs objectifs existent. Ce sont la diminution du taux de transmission du VIH et des virus des hépatites B et C, celle du nombre de décès par overdose, des actes de violence liés au commerce de la drogue, du nombre d'individus incarcérés ou du taux d'usage problématique de substances psycho-actives. Bien sûr ces indicateurs sont sans doute moins flamboyants à exposer lors de débats que des petites phrases chocs, des petites phrases assassines mais ils nous guideraient bien plus sûrement vers une politique protectrice.

2. La nécessité de construire les politiques de santé sur la dangerosité des substances et leurs méfaits
Le deuxième pilier est celui de l'évaluation de la dangerosité comparée des substances psycho-actives. Dangerosité pour l'individu; dangerosité pour la société. Depuis quinze ans, scientifiques américains, anglais, australiens, canadiens, néerlandais, suisses et français tentent d'ordonner nos a priori culturels et historiques et de dépasser le sketch de Coluche: vieillesse «droite pinard» versus jeunesse «gauche pétard».

En 1997, le Pr Bernard Roques, de l'Académie de Médecine, secoua notre beau pays en classant l'alcool bien devant le cannabis, à égalité avec l'héroïne et la cocaïne! Treize ans plus tard, ce sont les travaux du Pr David J. Nutt, du Collège Impérial de Londres, publiés dans The Lancet (novembre 2010), qui nous interpellent. L'objectif de son étude était d'évaluer et de comparer les différents risques liés à la consommation récréative de drogues sur l'individu et la société.

Pour cette recherche, le Pr Nutt et son équipe ont élaboré leur propre système d'analyse de décision multicritères (MCDA) –méthode se référant à la connaissance et à l'expérience d'experts dans la classification des drogues. Vingt substances légales ou illégales ont pu être ainsi évaluées sur seize critères : neuf concernaient les risques pour l'individu (mortalité, dépendance...) et sept, les risques pour l'ensemble de la société (criminalité, coût économique...). Les experts ont ensuite noté chaque substance addictive sur 100 points, le score augmentant en fonction de la nocivité du produit.

Les conclusions de cette étude indiquent que les drogues les plus dangereuses pour l'individu sont l'héroïne, le crack, et la métamphétamine (scores respectifs 34, 37 et 32) alors que celles les plus néfastes pour la société sont l'alcool, l'héroïne et le crack (46, 21 et 17 respectivement).

L'analyse du score global conclut que l'alcool représente la substance la plus nocive (score global 72), avec l'héroïne (55) et le crack (54) en deuxième et troisième place. Suivent dans l'ordre de classement la métamphétamine, la cocaïne, le tabac, l'amphétamine et le cannabis (de la 4e et 8e place respectivement). Quand le Pr David J. Nutt présente en public ses travaux, il ne résiste pas à une pointe d'humour anglais et précise que les politiques devraient également savoir que le cannabis tue deux fois moins que le Doliprane® (ou paracétamol) et deux fois plus que l'alpinisme.

Quand les résultats de ces travaux sont donnés aux politiques, ils leur apportent, hélas, plus de problèmes que de solutions; et ce d'autant que la polyconsommation (alcool, cannabis, tabac, cocaïne) est devenue bien plus fréquente en 2010 que la monoconsommation des années 1970. Et le sida faisant moins peur aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans, nos constats, même probants, n'arrangent guère nos politiques. Nous leur disons non seulement que leurs «succès» conventionnels (arrestations, saisies et condamnations) n'ont aucune répercussion positive sur les communautés concernées, mais qu'en plus ils doivent s'armer de courage et d'indépendance vis-à-vis des sondages pour construire une toute autre politique de santé des addictions. Bref... il n'y a là que des coups à prendre, politiquement parlant !

Osons nous répéter: il est urgent d'élaborer une toute autre politique mondiale pour d'une part éviter d'une part des millions de nouvelles infections par le VIH et les hépatites, et de l'autre ne pas laisser «Mafia sans frontières» s'emparer sans cesse de nouveaux territoires et des marchés qui vont avec.

Jamais la santé publique et la sécurité publique ne se sont rejointes aussi clairement sur le sujet des drogues. C'est désormais seringues propres contre kalachnikov... Nous pouvons certes être pour le maintien d'un interdit. Mais nous ne pouvons plus être pour des politiques répressives qui produisent de l'insécurité et contrarient les actions de santé publique. Il faut donner du courage et des possibles à nos élus politiques.

Comment mieux informer, comment faire évoluer l'opinion publique? L'action radicale est politiquement très délicate (nous pouvons avoir médicalement raison et politiquement tort...). Aussi laissez-nous, monsieur le président de la République, Mr le Premier ministre, débattre et expérimenter de manière documentée et constructive entre professionnels, politiques, représentants de la société civile et usagers de drogues. Laissez-nous, non seulement continuer de travailler sur le terrain, dans les municipalités de droite ou de gauche, mais permettez-nous de décoder les problèmes de santé publique à l'attention des médias et des responsables politiques.

Après le tristement célèbre «responsables mais non coupables», nous aimerions pouvoir vous éviter le «irresponsables et coupables»...

Deux français sur trois opposés à la dépénalisation du cannabis

Le Monde.fr | 18.10.2012

Près de deux Français sur trois sont opposés à une dépénalisation du cannabis, selon un sondage Harris Interactive publié jeudi dans 20 Minutes, quelques jours après la sortie sur le sujet du ministre de l'éducation, Vincent Peillon, qui avait provoqué un tollé.

Les sympathisants de gauche sont les plus favorables à une dépénalisation, à 55 %, remportant notamment une majorité absolue chez les sympathisants d'Europe Ecologie-Les Verts, soit 67 %, et du Front de gauche, avec 68 %, tandis que les sympathisants de droite y restent farouchement opposés, à 82 %. Les Français sont également une majorité à se déclarer contre la légalisation de cette substance à 72 %, 47 % affirmant même y être "tout à fait opposés".

PARENTS ET PERSONNES ÂGÉES SONT LES PLUS HOSTILES

Les parents ayant au moins un enfant de plus de 5 ans et les personnes âgées sont les plus hostiles à une diminution des sanctions, seulement 26 % des plus de 65 ans se déclarant en faveur de la dépénalisation et 24 % en faveur de la légalisation. Les 18-24 ans restent la frange de population la plus favorable à une abolition des sanctions à 41 %, mais sont moins favorables que la moyenne à une légalisation, à 23 %. Vincent Peillon s'était déclaré dimanche en faveur d'un débat sur la dépénalisation du cannabis, avant de revenir sur sa déclaration dans un communiqué en précisant que ses propos étaient le reflet d'une "réflexion personnelle".

Ce sondage a été réalisé par téléphone les 16 et 17 octobre auprès d'un échantillon représentatif de 1 142 personnes âgées de plus de 18 ans, selon la méthode des quotas.

Editorial de la Lettre de la MILDT d'octobre 2012, par Danièle JOURDAIN MENNINGER

Lettre de la MILDT, octobre 2012

Le 14 septembre dernier, j'ai été nommée présidente de la MILDT. Cet honneur s'accompagne d'une grande responsabilité et tout sera fait pour que la lutte contre les drogues et les conduites addictives soit menée dans le cadre d'une démarche globale qui placera au même niveau les champs de l'application de la loi, de la prévention et du soin. Cette démarche sera également portée au niveau international.

A travers cet éditorial, je souhaite m'adresser à tous ceux qui sont impliqués dans l'action pour leur dire qu'aucune politique responsable, pragmatique et équilibrée ne peut être menée sans une bonne connaissance des réalités quotidiennes. C'est pourquoi je souhaite rencontrer tous les partenaires de la MILDT, institutionnels, associatifs, acteurs de la recherche, professionnels de santé, du social et de l'application de la loi, en contact avec les populations qui entrent dans notre champ de compétence. Je me déplacerai aussi très vite sur le terrain pour voir comment fonctionnent au jour le jour les services d'urgence et professionnels de premier recours, les centres de soins spécialisés, les associations de prévention mais aussi les équipes de police, de gendarmerie et de la douane. Mon objectif est d'avoir une vision très concrète de l'action qu'ils mènent quotidiennement au contact des populations ou des riverains.

Ce n'est qu'avec la connaissance approfondie de tous ces savoir-faire que le plan gouvernemental en cours de préparation pourra prendre sa véritable dimension. Il s'agira de trouver le bon équilibre entre tous ces domaines et de ne privilégier aucun d'entre eux, sachant que la prévention et l'application de la loi sont complémentaires dès lors que l'on sait où mettre le curseur. Ce plan devra prendre en compte tous les éléments de lutte contre les comportements addictifs avec un axe fort et des priorités hiérarchisées dans un cadre budgétaire restreint.

L'axe fort consistera à travailler sur l'ensemble des conduites addictives. L'une des grandes priorités concernera la coordination d'actions de prévention en population générale. Nous mettrons également en oeuvre des politiques ciblées en direction des jeunes et des populations précaires car la grande pauvreté rend plus vulnérable aux addictions. Les femmes enceintes devront aussi faire l'objet d'une attention particulière. Enfin, l'outre mer sera pris en compte en raison de ses spécificités et notamment la précocité des consommations dans certains départements. Ces orientations devront s'appuyer sur une base de connaissances et des données scientifiques qui nous serviront de guide pour faire évoluer et évaluer les pratiques professionnelles.

Autre priorité, la lutte contre les trafics. Elle doit être menée sans relâche car il s'agit d'une menace pour la sécurité publique et pour la société toute entière. Il conviendra donc d'impulser des réponses à la hauteur des enjeux mais aussi d'aborder le phénomène dans toutes ses dimensions, en complémentarité avec l'ensemble des autres actions.

Connaissant votre implication dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives, grâce à vos savoir-faire et à votre parfaite connaissance du terrain, je sais que nous serons engagés ensemble dans une politique globale et innovante au service de nos concitoyens.

Danièle JOURDAIN MENNINGER, Présidente de la MILDT

Drogues : la feuille de route de Jean-Marc Ayrault à la nouvelle présidente de la MILDT

lequotidiendumedecin.fr 18/10/2012

À la tête de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) depuis le 12 septembre dernier, Danièle Jourdain Menninger a reçu jeudi [18 octobre] sa lettre de mission du Premier ministre. La nouvelle présidente aura ainsi la charge de « proposer une action globale et intégrée conjuguant prévention, santé, lutte contre les trafics, respect de la loi et prévention ».

Dans le domaine de la prévention, elle devra privilégier une « conception élargie » intégrant une sensibilisation à l'ensemble des risques - tabac, alcool, médicaments psychotropes, stupéfiants, polyconsommation, pratique du dopage, addictions sans substance, notamment « les influences comportementales liées à Internet et aux réseaux sociaux ».

Plan de lutte contre les drogues

Les actions de prévention devront être davantage financées à partir du fonds de concours « drogues »,

alimenté par les saisies et les confiscations des patrimoines des trafiquants, dont la MILDT assure la gestion. Le Premier ministre demande enfin à Danièle Jourdain Menninger « d'engager rapidement avec les ministères concernés » l'élaboration du prochain plan gouvernemental de lutte contre les drogues et toxicomanies (2013-2015).

Ce plan devra permettre de « mieux prévenir les comportements addictifs (notamment chez les jeunes et personnes en situation de précarité), de réaffirmer l'importance de la politique de réduction des risques, de proposer des actions dans le domaine de l'accompagnement et du suivi (notamment des personnes sous main de justice), d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les trafics, de mener des actions de communication régulières et pérennes et d'engager une action déterminée dans les territoires ultra-marins, comme sur le plan international et européen ».

Ce plan pourrait être présenté au cours du premier trimestre 2013, a indiqué Danièle Jourdain Menninger dans un entretien accordé au « Quotidien ».

Appel pour la légalisation du Cannabis

Communiqué de CANNABIS SANS FRONTIERE, 16 octobre 2012

Le collectif Cannabis Sans Frontières organise un rassemblement « Pour la légalisation du cannabis », Dimanche 21 octobre 2012 de 15h à 17h, place de la Bastille à Paris.

« Vous êtes la France en pétard contre l'hypocrisie et les mensonges relatifs au cannabis.

Vous n'êtes ni délinquants, ni malades, ni terroristes, ni proxénètes, ni violeurs, ni assassins mais en tant qu'usagers et autoproducteurs de cannabis, la loi vous met au même niveau dans le même sac.

Vous êtes un adulte, responsable, peut-être invalide voire atteint par une maladie...

Vous avez une famille, des enfants, des voisins, des amis, avec une activité, ou bien en recherche d'emploi ou en formation, vous êtes « normaux comme Monsieur-tout-le-monde », mais vous vivez avec une épée de Damoclès, avec la peur au ventre comme citoyen de seconde zone, finalement considéré comme un enfant mineur à qui l'interdit ferait du bien... Or, on observe les conséquences délétères de la loi française contre les stupéfiants : les adolescents français sont ceux qui consomment le plus de cannabis en Europe, tandis que les seniors sont ceux qui consomment le plus de benzodiazépines et autres anti-dépresseurs.

Vous savez que la prohibition du cannabis est un échec, et que le système de contrôle international des stupéfiants est obsolète : Pourquoi le cannabis serait-il maintenu comme « une substance vénéneuse : avec pas ou peu d'intérêts pharmacologiques et un fort potentiel d'abus » ? Alors que pour des millions d'individus, cette plante peut-être un vrai « médicament »...

Vous savez que la France est en retard, par rapport à de nombreux pays démocratiques, du fait de la frilosité des gouvernements successifs. Vous ne supportez plus cette politique de l'autruche !

Vous avez de multiples raisons d'exprimer votre colère (alors que le Parti Socialiste dispose de tous les leviers politiques pour engager des politiques innovantes et audacieuses en matière de drogues).

Vous pouvez aussi simplement manifester votre soutien à l'ouverture d'un débat public sur le statut légal du cannabis et de ses usagers (à titre récréatif ou thérapeutique)... pour la réforme de la loi française.

Sans attendre le prochain « Appel du 18 joint » ou, avant ça, la Marche Mondiale du Cannabis qui doit se tenir samedi 4 mai 2013, rassemblons-nous symboliquement « pour la légalisation du cannabis », le dimanche 21 octobre de 15h à 17h, Place de la Bastille à Paris. »

CONSOMMATION

Bientôt des «cannabistrots» ?

LIBERATION - 8 octobre 2012 – Interview, par WILLY LE DEVIN

Interview. En trois mois, la France a vu naître 150 «Cannabis social clubs». Un adhérent commente l'essor de ces associations autogérées de consommateurs qui entendent peser dans le débat sur la dépénalisation. Candidat aux dernières législatives sous la bannière «Cannabis, santé, libertés, justice», rédacteur en chef de La Gazette du chanvre et militant anti-prohibition, Farid Ghehiouèche, 41 ans, commente l'essor en France des «Cannabis social club» (CSC), sorte de coopérative régulant la production et la distribution du cannabis. Il est lui-même adhérent d'un tout nouveau CSC situé dans l'Essonne.

Qu'est-ce qu'un «Cannabis social club» ?

C'est une association autogérée par plusieurs consommateurs de cannabis qui ont décidé de se regrouper pour planter et partager une récolte. Ce modèle, qui s'inspire des systèmes d'échanges locaux et des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), vient de Belgique et d'Espagne. Dans ces pays, la culture du cannabis est dépénalisée en-dessous d'une certaine quantité [5 plants par personne en Espagne, ndlr]. En France, sur les trois derniers mois, 150 «Cannabis social clubs» se sont montés, ce qui représente entre 1200 et 1500 consommateurs.

Comment s'organise la culture et la distribution de l'herbe ?

Chaque «Cannabis social club» est différent. En France, le nombre de membres peut aller de trois à une cinquantaine. En fonction, on évalue les besoins en volume et on définit les variétés de produits à cultiver. Nous essayons de faire pousser le cannabis dans les règles de l'art, sans pesticides. Notre herbe est la plus bio possible. Nous voulons aussi à tout prix éviter certaines souches qui contiennent des métaux lourds et qui s'avèrent extrêmement nocives pour la santé. Ensuite, la distribution se fait au prorata de l'argent investi dans la structure. Pour l'instant, les «Cannabis social clubs» demeurent assez confidentiels car nous marchons sur des œufs vis-à-vis des autorités. C'est pourquoi chacun vient avec ses graines. Dans la mesure du possible, nous évitons encore les achats groupés de plantes. Même sur Internet. Toutefois, si le gouvernement devait dépénaliser à terme, nous pourrions transformer les CSC en vrais lieux de vie. On pourrait ainsi monter des «cannabistrots» ou des «cannabars», sur le modèle de ce qui se fait aux Pays-Bas

Comment faire pour encadrer la production et ne pas dérapier vers le trafic de stupéfiants ?

Un «Cannabis social club», c'est avant tout la rencontre d'une communauté, d'un groupe ayant des intérêts communs. Tout est basé sur la confiance. Chaque membre s'engage à respecter un code de conduite qui consiste à cantonner le cannabis à l'intérieur d'un circuit fermé. Toute revente à autrui est interdite. [L'article 222-35 du Code pénal stipule que la production ou la fabrication illicites sont punies de vingt ans de prison et de 750 000 € d'amende. Mais lorsque les faits sont commis en bande organisée, la peine grimpe à trente ans de réclusion criminelle et à 7,5 millions d'euros d'amende, ndlr.] On est dans l'autoconsommation pure. Maintenant, je ne me voile pas la face, je sais bien que certains CSC servent de base arrière à des dealers pour faire du trafic. L'avantage, néanmoins, c'est que tous les adhérents d'un CSC se connaissent. On peut donc s'apercevoir des dérives éventuelles d'un membre avant qu'il ne soit trop tard. L'idée, c'est de veiller collectivement à une bonne utilisation du cannabis. Cela demande une réelle maturité sociale et sociétale.

Les CSC peuvent-ils être perçus comme une arme politique pour peser dans le débat sur la dépénalisation ?

Nous comptons effectivement peser lors du Congrès du PS à Toulouse. Nous soutenons les motions qui prônent la dépénalisation pour que cesse l'hypocrite criminalisation des fumeurs de cannabis. Nous en avons marre de nous cacher et de vivre avec la peur de nous faire contrôler. L'Etat doit prendre ses responsabilités afin d'endiguer l'économie souterraine et encourager l'usage du cannabis thérapeutique. Le 1er décembre, nous organisons une Assemblée générale de tous les CSC de France. Ce jour-là, nous réfléchirons à un acte politique fort : nous pourrions tous nous déclarer comme consommateurs en préfecture et voir quelle sera la réponse des pouvoirs publics.

Cannabis : les autoproducteurs défient Hollande

LYON CAPITALE. Fr - 25/10/2012 | Par Guillaume Lamy

<http://www.lyoncapitale.fr/Journal/univers/Actualite/Le-mensuel/Cannabis-les-autoproducteurs-defient-Hollande>

150 associations de cannabisculteurs projettent de se déclarer en janvier en préfecture pour "engager le bras de fer avec les autorités". Leur objectif : déclencher un séisme médiatique et juridique. Qui sont-ils ? Comment fonctionnent leurs "cannabis social clubs" ? Lyon Capitale a enquêté. Extraits du dossier à lire dans le mensuel de novembre.

Dans le débat politique, la question de sa légalisation/dépénalisation revient régulièrement, et ce fut encore le cas mi-octobre après l'intervention de Vincent Peillon sur France Inter. Le cannabis joue l'Arlésienne, mettant chaque fois tout le monde en pétard. Lyon Capitale a enquêté sur la filière, de la production au blanchiment d'argent, révélant notamment l'action de cannabisculteurs décidés à en découdre avec la justice. "Nous ne voulons plus continuer à alimenter la pompe de l'insécurité et le financement des réseaux de l'économie souterraine"

Depuis quelques mois, des consommateurs réguliers de marijuana montent des coopératives pour planter et partager leur récolte, et ne plus dépendre ni alimenter l'économie souterraine. Leur production représente 3 à 5 tonnes d'herbe par an. Il y a aujourd'hui en France plus de 150 de ces associations, parfaitement illégales (le Code pénal punit de 30 ans de prison et 7,5 millions d'euros d'amende la production et la fabrication de stupéfiants en bande organisée).

Bientôt des cannabis social clubs déclarés en préfecture ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ces cannabisculteurs associés ne souhaitent pas rester cachés. Prêts à en découdre avec la justice, ils projettent, probablement pour janvier, de déclarer en préfecture des associations qui de fait relèvent aujourd'hui de la cour d'assises.

Comment fonctionne un "cannabis social club" ? Dans quel but ont-ils été créés ? Que représente leur production en chiffres (l'exemple de Saint-Étienne) ? Réponses des fondateurs du mouvement dans Lyon Capitale-le mensuel de novembre.

Également au sommaire :

* L'explosion de la culture indoor d'herbe en France, chiffres à l'appui

- * Sinsemilla, ou Comment en est-on arrivé à cultiver de l'herbe "récréative" en France : l'éclairage de Michel Gandilhon, de l'OFDT
- * Les "métiers" de la drogue et leurs revenus respectifs (exemple d'un trafic Maroc-Lyon)
- * Blanchiment : les techniques se sophistiquent
- * Faut-il légaliser ? L'avis de Christian Ben Lakhdar, économiste, et Michel Kokoreff, sociologue

Lyon Capitale n°716, en vente en kiosque et dans notre boutique en ligne dès le 25 octobre.

Cannabis ou tabac, la toute première fois

LIBERATION - 26 octobre 2012

Interview. Points de vue et cartes du monde avec les Editions Autrement. Recueilli par Catherine Calvet Vincent Peillon, ministre de l'Education, vient de déclarer que le débat sur la légalisation du cannabis méritait d'être mené et que la France était un peu en retard sur le sujet. Yaëlle Amsellem-Mainguy et Joaquim Timoteo, chercheurs à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, se penchent sur la consommation des drogues, licites ou non, chez les jeunes.

Où se situe la France en matière de consommation ?

Le tabac et l'alcool sont les substances psychoactives les plus consommées en France. Leurs usages diffèrent en Europe. La consommation de tabac des jeunes Français est bien plus élevée que la moyenne européenne (sur trente-six pays, la France est à la sixième position). Quant à l'usage du cannabis, il est plutôt faible à l'est de l'Europe et dans les pays nordiques mais augmente fortement pour les pays d'Europe occidentale, faisant d'ailleurs des adolescents français les premiers usagers récents de cannabis. En France, 8% des 18-64 ans déclarent avoir consommé du cannabis en 2010. Au-delà de 45 ans, l'usage au cours de l'année s'avère très rare (2,4% des 45-54 ans et 0,8% des 55-64 ans). Il faut noter que c'est par ailleurs une consommation surtout masculine, quelle que soit la tranche d'âges.

Comment caractériser les jeunes fumeurs ?

Le tabagisme quotidien concerne, en 2010, près d'un élève de 15 ans sur cinq. Quant à la féminisation du tabagisme à l'adolescence, la pratique arrive plus tardivement que chez les garçons, même si elle est comparable en quantité. Comme le montre l'étude internationale Health behaviour in school-aged children (menée sous l'égide de l'OMS), le cannabis est la première substance illicite consommée par les adolescents. Son expérimentation progresse rapidement entre 11 et 17 ans. De très marginale en sixième, l'initiation au cannabis concerne un adolescent sur quatre en troisième, toujours en 2010.

Plus récemment, l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a révélé que plus de 41% des jeunes de 17 ans déclaraient avoir fumé du cannabis au cours de leur vie. En 2011, l'âge moyen lors de la première cigarette est de 14 ans, celui de la première expérimentation de cannabis autour de 15 ans. Pour les trois principaux produits consommés par les jeunes (tabac, cannabis et alcool), la diffusion des consommations au sein d'une génération est maximale entre 13 et 15 ans. La consommation dépend aussi de la situation sociale des parents. A l'exception de l'héroïne, les usages de substances psychoactives sont plus répandus parmi les jeunes issus de milieux sociaux privilégiés.

Les campagnes d'information sont-elles utiles ?

Les Français, au cours des dix dernières années, ont une plus grande appréhension à l'égard des produits psychoactifs, quel que soit le statut légal des substances. Du côté de la dangerosité des drogues, ils placent en tête les produits illicites autres que le cannabis. Ce dernier occupe une place médiane entre ces produits et le tabac et l'alcool. Les enquêtes de l'OFDT montrent que l'image du cannabis varie selon la forme du produit : l'herbe est la plus plébiscitée par les usagers. Ce constat s'inscrit dans la tendance, observée depuis quelques années, à privilégier des produits d'origine naturelle. Pour aller vite, l'herbe apparaît comme une denrée bio, exempte de composants de coupage, contrairement à la résine. Les occasions de consommer du cannabis varient selon le profil sociodémographique des jeunes, leur sociabilité, leurs activités de loisirs.

Marqueur d'identité sociale à l'adolescence, l'usage de drogues s'inscrit dans des activités ordinaires de la sociabilité adolescente dans les pratiques festives. Mais ce sont les pratiques des pairs et celles de la cellule familiale, en particulier de la fratrie, qui sont les facteurs qui influent sur la première consommation. Il faut donc tenir compte de ces représentations pour mener des campagnes de prévention adaptées aux jeunes et à la population en général.

REDUCTION DES RISQUES

CAARUD. Seringues non grata

<http://www.le-patriote.info/> (Hebdo d'information progressiste de Côte d'Azur) - 12 octobre 2012 – R.F.

Comment cela se fait-il que le maire de Nice décide du jour au lendemain de restructurer les deux centres

d'aide aux toxicomanes ? C'est pourtant un sujet dont on n'avait pas encore entendu parler. Par le biais d'un courriel envoyé aux rédactions, le premier magistrat niçois déclinait sa nouvelle mesure : « En accord avec l'Agence régionale de santé, j'ai décidé de fermer dès septembre le site de la rue Offenbach. » Géré par l'association Entractes, le centre d'accueil pour toxicomanes y accompagne le public qu'il reçoit près de quinze ans. Et dans le cadre d'horaires de bureau. « Depuis plusieurs jours, écrit pourtant le maire comme si la situation était nouvelle, je suis alerté par des riverains de la rue Offenbach et de la rue Emmanuel Philibert, sur les nombreuses nuisances engendrées par des comportements de toxicomanes qui se rendraient dans les locaux. Je refuse que les riverains continuent à subir les nuisances générées actuellement en termes de salubrité et de sécurité publiques. » Un deuxième centre administré par l'association SOS Prévention et soin des addictions, situé dans le quartier du port, est également sur la sellette. L'idée est de concentrer en un seul lieu, « qui n'occasionnerait aucune nuisance pour les riverains », les activités des deux associations, et qu'un autre centre ouvre dans une autre ville. Actuellement, seule Nice dispose en effet de ce genre de structure dans les Alpes-Maritimes.

Cible toute trouvée. Les toxicomanes, à l'instar des sans domicile fixe à une époque pas si lointaine, seraient-ils priés d'aller faire leur vie au sommet du Mont-Chauve ?

« Nous n'avons reçu aucun courrier officiel, réagissent officiellement les deux associations visées, et continuons notre mission de santé publique. » Pas de commentaire donc sur ce qu'elles considèrent n'être qu'une rumeur. Pourtant, le communiqué du maire de Nice a tout ce qu'il y a de plus officiel.

Sous couvert de l'anonymat, un employé d'une des structures croit connaître une des raisons pour laquelle le déménagement deviendrait pressant. L'un des géants français du BTP serait en effet particulièrement intéressée par l'immeuble situé rue Offenbach, et manifesterait son intérêt depuis quelques temps. En outre, poursuit cette source, un dossier d'ouverture de centre à Antibes aurait été déposé par l'une de ces deux associations à l'Agence régionale de santé depuis longtemps, sans qu'aucune réponse ne soit encore parvenue.

Réactions. Le socialiste Patrick Allemand, une des seules personnalités à réagir en cette période estivale, estime dangereuse l'éventualité de cette fermeture. « C'est grâce à la mise en place de la Réduction des risques (RDR) liés à l'usage de drogue que l'on a pu limiter l'épidémie de Sida au milieu des années 90. Pour mémoire, au début du Sida dans les Alpes-Maritimes, la moitié des cas était liée à l'usage de drogues par voie intraveineuse. La politique de RDR menée - dans laquelle on retrouve la mise en place des accueils bas seuil, « boutiques », qui s'appellent maintenant des CAARUD avec échanges de seringues - a permis de changer considérablement la situation à Nice. »

Enfin, Eric Ciotti, président du conseil général des Alpes-Maritimes, qui soutient activement le maire de Nice, propose même de son côté que ces centres, « qui n'ont pas leur place en milieu urbain », soient transposés en milieu hospitalier. Ironie du sort et insupportable réalité pour les toxicomanes, le milieu hospitalier vient justement, à Nice, de montrer qu'il n'était pas la solution tant la finance le gouverne : le secteur d'addictologie de l'hôpital Ste Marie vient juste de fermer ses portes pour la période estivale... Faute de personnels.

SALLES DE CONSOMMATION. Salle de consommation à moindre risque : premier pas pour une relance de la politique de réduction des risques

Communiqué de presse, le 9 octobre 2012 : Réseau Français de Réduction des Risques, Sidaction, Fédération Addiction, SOS Hépatites, Safe, Gaia Paris, Aides, ANPAA, Act Up Paris, AFR, Médecins du Monde, Collectif Hypertension, Elus Santé publique & Territoires, Elus Locaux contre le Sida, Syndicat de la magistrature, Mouvement des Jeunes Socialistes, Jeunes Verts

« Le 19 mai 2009, le Réseau Français de Réduction des risques installait une salle de consommation à moindre risque dans les locaux d'Asud à Paris. A partir de preuves scientifiques indéniables, il s'agissait d'en rappeler l'efficacité à la fois pour améliorer la santé (réduction des risques liés au VIH, aux hépatites virales, aux overdoses, accès aux soins de base, etc) et la sécurité des usagers les plus précaires, d'autant plus touchés en temps de crise, mais aussi pour améliorer la tranquillité et la sécurité des habitants des quartiers concernés.

Durant plus de trois ans, le Réseau Français de Réduction des Risques, des élus et des collectivités locales, mais aussi de nombreuses associations, ont travaillé à la mise en place des salles de consommation à moindre risques, répondant aux arguments idéologiques d'opposants cramponnés à la guerre contre la drogue.

Trois ans, c'est long pour des usagers, dont certains sont morts, se sont contaminés ou enfoncés un peu plus dans la précarité, comme pour des riverains qui se sentent abandonnés, seuls face à ces problèmes sociaux. Deux ans avaient été nécessaires pour libéraliser la vente de seringues en pharmacie, puis sept ans pour généraliser les traitements de substitution à l'héroïne. A chaque fois, c'est le courage politique de ministres, Michèle Barzach et Simone Veil, qui a su vaincre les préjugés et imposer ces mesures de réduction des risques. Aujourd'hui, personne ou presque ne regrette ces mesures : moins coûteuses que

des soins inadaptés, plus utiles qu'une répression aveugle, elles ont répondu autant à des objectifs de santé que de sécurité publique.

Après le refus de l'ancien premier ministre François Fillon, en opposition avec sa ministre de la santé et les élus des grandes villes de tous bords, puis la promesse du candidat François Hollande de « laisser Paris et Marseille expérimenter les salles de consommation supervisée », le temps de leur expérimentation est venu. Ce doit être le premier pas vers une relance de la politique de réduction des risques, qui doit redevenir le quatrième pilier d'une politique des drogues équilibrée, suivant les recommandations scientifiques de l'expertise collective de l'Inserm et politiques de la *Charte pour une autre politique des addictions* ».

Une salle de consommation de drogue prête à être expérimentée à Paris

AFP – 9.10.2012

Médecins du Monde (MDM) et l'association Gaïa-Paris ont présenté mardi devant la presse leur projet de salle de consommation de drogue, espérant que le gouvernement donnera rapidement son feu vert pour expérimenter cette structure à Paris.

Ces salles permettent de consommer ses propres produits dans de bonnes conditions d'hygiène et sous supervision de personnels de santé. Elles sont actuellement illégales en France mais existent dans près d'une dizaine de pays, dont la Suisse et l'Allemagne.

La ministre de la Santé Marisol Touraine avait affirmé fin août que son ministère serait prêt "assez rapidement" à en lancer l'expérimentation. Le conseil de Paris avait voté en 2010 en faveur de cette initiative.

Le projet présenté mardi a pour objectifs de réduire "la mortalité", "les infections et le manque d'hygiène", mais aussi "l'exclusion sociale" des usagers de drogue et "les troubles à l'ordre publique", a expliqué Elisabeth Avril, directrice de Gaïa-Paris.

Le projet pourrait voir le jour au printemps prochain, a dit Mme Avril, qui attend "le feu vert" du gouvernement.

Elle a rappelé que selon plusieurs études, ces salles permettaient notamment de diminuer les risques de contracter le VIH et des hépatites.

Mme Avril a refusé de préciser le lieu envisagé pour implanter cette salle, arguant que sa réussite dépendait aussi du travail en amont avec les riverains et les forces de police.

La salle, qui pourrait recevoir de 200 à 250 passages par jour, accueillerait des consommateurs de drogues par voie intraveineuse mais aussi par inhalation (crack notamment) et refuserait les mineurs, les personnes en état d'ébriété, trop agitées ou déjà sous drogue, a prévenu Mme Avril.

Après un entretien pour retracer son parcours de consommateur, l'utilisateur se verrait remettre une carte d'accès, lui permettant de consommer la drogue qu'il aura lui-même apportée, avec du matériel stérile fourni.

Des villes comme Paris, Marseille et Bordeaux sont prêtes à s'investir, mais "la fenêtre de tirs est réduite" en raison des municipales de 2014 où il risque "d'être difficile de défendre ces dispositifs", a souligné Jean-François Corty, de MDM.

L'UMP parisienne a réagi rapidement en "condamnant fermement" ce projet de "salle de shoot" dans un communiqué.

Jean-François Legaret, président du groupe UMP au Conseil de Paris, et Philippe Goujon, président de la fédération UMP de Paris et membre de la mission interparlementaire d'information sur les toxicomanies, "ont toujours estimé que la priorité nationale dans ce domaine était de prévenir et réduire la consommation et non de l'encadrer".

Pour Pierre Chappard, coordinateur du Réseau français de réduction des risques, ces salles ne vont pas attirer plus de drogués dans le voisinage, car les usagers de drogues consomment surtout dans leur quartier et n'aiment pas faire de longue distance en possession de drogue.

Mais pour Michel, un usager de drogue de 48 ans déjà condamné à de la prison pour cela, ce type de salle risque surtout d'attirer la police: "Qu'est-ce qui me garantit que je ne vais pas me faire arrêter devant la salle avec ma drogue?", a-t-il demandé.

Dans un communiqué commun, MDM, Gaïa et plusieurs autres associations (Aides, Sidaction, Act-Up, Syndicat de la magistrature, etc) rappellent la promesse de François Hollande de laisser Paris et Marseille expérimenter de telles salles, soulignant que l'Inserm a "validé scientifiquement" leur intérêt.

La Mildt missionnée sur les salles de consommation à moindre risque (Marisol Touraine)

PARIS, 16 octobre 2012 (APM) - La ministre des affaires sociales et la santé, Marisol Touraine, a officiellement chargé la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) de faire des propositions pour la mise en place de salles de consommation à moindre risque (SCMR). "J'ai demandé à la présidente de la Mildt de me faire des propositions précises sur ce sujet-là pour que nous puissions avancer", a-t-elle déclaré mardi sur France info.

La ministre n'a toutefois pas précisé le calendrier de la mission. "Nous savons bien aujourd'hui qu'il y a des personnes droguées qu'il s'agit d'accompagner, qu'il s'agit de soigner et ce n'est pas en niant le problème qu'on résoudra les difficultés. J'ai donc manifesté ma disponibilité pour expérimenter dans des communes

diverses de gauche de droite, parce que je pense que ce n'est pas un sujet qui doit être partisan, pour expérimenter des lieux dans lesquels des toxicomanes seraient accompagnés et pourraient aller se soigner", a-t-elle déclaré.

"Cela existe dans d'autres pays, cela donne des résultats satisfaisants à condition que certains critères soient respectés", a souligné la ministre. "Je crois qu'on peut à la fois être extrêmement ferme sur le caractère illicite de la drogue, répéter qu'il faut démanteler les trafics, qu'il faut ne faire preuve d'aucun laxisme à l'égard de la drogue et, à côté de cela, engager des politiques publiques de santé vis-à-vis de ceux qui sont toxicomanes, ou de prévention pour ceux qui pourraient être tentés de consommer du cannabis ou des drogues plus difficiles".

Marisol Touraine avait annoncé fin août que les conditions seraient réunies "assez rapidement" pour des expérimentations de SCMR (cf APM HMPHV001). Au moins trois projets sont bien avancés à Paris, Bordeaux et Marseille (cf APM HMPH3003 et APM HMPJ9001)

Salles de consommation de drogues : Touraine confirme des expérimentations pour la fin 2012

lequotidiendumedecin.fr 22/10/2012 – par DAVID BILHAUT

Invitée dimanche sur l'antenne de BFM-TV, la ministre de la Santé, Marisol Touraine a estimé que des expérimentations de salles de consommation de drogues pourraient être annoncées « avant la fin de l'année ». La ministre a indiqué être « en train de regarder les conditions dans lesquelles cela peut se faire, en relation avec la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) » qui doit remettre des recommandations à ce sujet. Pour Marisol Touraine, ce dossier doit dépasser le débat partisan. « Je vais travailler avec des municipalités qui sont prêtes à s'engager et il y en a plusieurs, de droite comme de gauche », a-t-elle ajouté.

Dans un communiqué, Jean-Marie Le Guen « salue » cette annonce de Marisol Touraine. « Je me félicite que le gouvernement rompe avec l'approche dogmatique de la majorité précédente et ouvre la voie à des solutions pragmatiques qui ont fait leurs preuves, tant en terme de santé publique que de sécurité publique », déclare le député PS de la ville de Paris où un projet de salle de consommation supervisée de drogues a récemment été présenté par les associations GAIA et Médecins du monde.

« En accord avec Rémi Féraud, le maire du 10^{ème} arrondissement de Paris, nous sommes notamment volontaires pour rechercher rapidement un premier lieu adapté, qui pourra se situer dans le 10^{ème} dans le quartier de la gare du Nord », a fait savoir le maire de la capitale, Bertrand Delanoë, dans un communiqué.

Loi de santé publique

Interrogé sur BFM-TV à ce sujet, le député UMP Bernard Debré (Paris) a estimé au contraire que l'expérimentation de salles de consommation de drogue n'était « pas raisonnable ». « Si un drogué veut s'arrêter, cela sera pour lui une incitation pour continuer », considère le député.

« Pour un médecin, il devrait se préoccuper des soins apportés aux toxicomanes. Les toxicomanes doivent évidemment être suivis et pris en charge », a réagi Marisol Touraine. « Aujourd'hui, il n'y a pas de politique cohérente de santé publique sur les addictions en général et en particulier sur les addictions des jeunes », a poursuivi la ministre. « Il y aura évidemment dans la loi de santé publique que le président de la République a annoncé pour l'année prochaine, des dispositions concernant les addictions », a-t-elle conclu.

Salles de shoot : Touraine espère des expérimentations avant la fin de l'année

Le Monde.fr avec AFP | 22.10.2012

La ministre de la santé, Marisol Touraine, a indiqué, dimanche 21 octobre, qu'elle "espérait" lancer en France l'expérimentation des salles de consommation de drogue d'ici à la fin de l'année. "J'espère que des expérimentations pourront être annoncées avant la fin de l'année" a déclaré la ministre sur BFM TV, précisant que plusieurs municipalités "de droite comme de gauche" sont déjà "prêtes à s'engager" pour accueillir ce type de salles.

"Je suis en train de regarder les conditions dans lesquelles cela peut se faire", a encore commenté la ministre, soulignant que ce sujet ne devait pas être "partisan". Médecins du monde (MDM) et l'association Gaïa-Paris ont présenté la semaine passée un projet de salle de consommation de drogue à Paris et indiqué espérer un feu vert rapide du gouvernement.

Le débat sur les "salles de shoot" avait été relancé cet été par le député socialiste et adjoint au maire de Paris Jean-Marie Le Guen, qui avait demandé au gouvernement d'autoriser la création de salles d'injection de drogues, notamment "face à l'augmentation de la consommation d'héroïne".

Ces salles permettent aux toxicomanes de consommer leurs propres produits dans de bonnes conditions d'hygiène et sous supervision de personnels de santé. Elles sont actuellement illégales en France mais existent dans près d'une dizaine de pays, dont la Suisse et l'Allemagne.

"ÊTRE INTRAITABLE VIS-À-VIS DES TRAFIQUANTS"

L'UMP s'est déclaré hostile à la création de ce type de "salles de shoot", prônant la prévention de la toxicomanie plutôt que son encadrement. "Ouvrir des salles de consommation de drogues, ce n'est pas lutter contre le fléau de la drogue, c'est banaliser l'usage et c'est légaliser la consommation des drogues les plus

dures et cela aux frais des contribuables !", avait indiqué dans un communiqué diffusé à la fin d'août Camille Bedin, secrétaire nationale de l'UMP.

La ministre de la santé a parallèlement réitéré, dimanche, la position du gouvernement contre une dépénalisation du cannabis. "Il faut être intraitable sur la loi, sur la règle et vis-à-vis des trafiquants", a-t-elle indiqué.

Le premier ministre Jean-Marc Ayrault avait dû rappeler à l'ordre, la semaine passée, le ministre de l'éducation Vincent Peillon qui s'était déclaré favorable à un "débat" sur la dépénalisation du cannabis. Mme Touraine s'est parallèlement déclarée partisane d'une "politique plus solide de prévention" pour détourner les jeunes générations des addictions, en particulier du cannabis.

"Il faut être plus offensif en matière de santé publique et c'est la raison pour laquelle, dans la loi de santé publique que le président de la République a annoncée pour l'année prochaine, il y aura des dispositions concernant les addictions", a indiqué la ministre sur BFM TV.

Une salle de consommation à moindre risque à Paris ? Oui... mais pas seule !

Site Europe Ecologie Les verts au Conseil de Paris - 24 octobre 2012 – billet de Véronique Dubarry, conseillère de Paris élue dans le 10e arrondissement

<http://elus.paris-eeelv.fr/?Une-salle-de-consommation-a>

L'engouement politique soudain relègue au second plan l'impératif de concertation et de multiplicité des centres

Ô surprise ! A gauche, des militantEs jusqu'au gouvernement, la mobilisation est désormais forte et unifiée. Depuis la fin de l'été, les éluEs progressistes de toute obédience se précipitent pour justifier la mise en place de salles de consommation à moindre risque (SCMR). Longtemps divisée sur le sujet, comme elle l'est toujours sur la légalisation du cannabis, la gauche française s'est miraculeusement réconciliée avec elle-même. Pas sûr qu'un soutien aussi unanime soit détaché de tout calcul politique.

Mais ne boudons pas notre plaisir. Sur le fond, ouvrir des salles de consommation à moindre risque relève de l'urgence et du simple bon sens. Plusieurs grandes villes européennes (Genève, Bilbao...) ont assuré l'expérimentation depuis plusieurs années : le rapport de l'Inserm de 2010 sur le sujet, comme le séminaire de l'association « Elus, Santé Publique et Territoires » à laquelle j'ai participé en 2010, montrent que ces salles réduisent les risques sanitaires associés à la consommation de drogues et qu'elles favorisent la réinsertion sociale. Le personnel soignant intervient rapidement et avec efficacité en cas d'overdose ; il permet d'affronter d'autres difficultés corporelles associées : abcès, furoncles, maladie de peaux, plaies diverses et variées...

Les usagerEs sortent de l'anonymat et des ruelles scabreuses pour retrouver davantage d'hygiène et de vie collective. Ils sont plus facilement mis en contact avec les travailleurs sociaux pour faire face aux problèmes parallèles de chômage ou d'hébergement. De leur côté, les riverainEs subissent moins l'exposition aux rixes ou aux seringues usagées qui jonchent le sol. Certes, la tragédie de la toxicomanie se poursuit, mais la contamination au Sida ou aux hépatites B et C est, elle, amenée à reculer.

Quand tous ces enjeux apparaissent au grand jour, on comprend à quel point l'expression médiatique de « salles de shoot » est impropre et celles de « salles de consommation à moindre risque » ou de « centres d'injection supervisés » (formules certes moins imagées) beaucoup plus pertinentes.

L'enjeu est donc bien le pragmatisme –comment simplement protéger le mieux possible des populations exposées à certaines difficultés sociales ?- et non pas la bataille de principes, c'est-à-dire l'idéologie. Ce sont des motivations similaires qui ont toujours conduit les écologistes à proposer la légalisation du cannabis, ou à soutenir l'ouverture de marchés régulés pour les biffins en Ile-de-France. Si on ne peut pas, à court terme, mettre fin à des fléaux tels que la drogue, le chômage ou la misère, la responsabilité politique minimale est de les encadrer pour limiter leurs conséquences.

Les écologistes ont ainsi commencé dès 2004 à déposer des vœux en faveur des SCMR au Conseil de Paris. Sous les huées, ces propositions étaient rejetées, jugées irréalistes et irresponsables. Il a fallu attendre 2010 pour que le Conseil de Paris se positionne enfin en faveur d'une expérimentation. Onze ans après l'arrivée de Bertrand Delanoë à l'Hôtel de Ville.

Nous avons toujours prôné l'ouverture de salles dans les quartiers où la toxicomanie est déjà présente ; c'est notamment le cas dans les quartiers proches des gares de l'Est et du Nord, comme le soulignent désormais Rémi Féraud et Bertrand Delanoë.

Mais prenons garde : une expérimentation réussie ne va pas de soi. L'engouement soudain pour les centres d'injection fait passer au second plan la concertation locale. Elle est pourtant indispensable pour que les riverainEs comprennent qu'ils et elles y ont aussi intérêt : une consommation concentrée dans un lieu encadré vaut mieux que des piqûres éparses dans des lieux incertains.

Ayons aussi à l'esprit que le meilleur moyen de faire échouer cet essai, c'est de l'isoler. De même que le marché aux biffins novateur de la porte Montmartre (18e) souffre de son isolement en Ile-de-France (ce qui provoque des problèmes de surconcentration), une SCMR esseulée à Paris s'exposerait à des difficultés similaires, qui nuiraient notamment à la qualité de vie des riverainEs. Un ordre de grandeur permet de rendre tangible cette réalité : Genève compte 190 000 habitantEs, 460 000 si on inclue le canton alentour. 3000

personnes par an fréquentent son centre d'injection. A Paris, le bassin de population est de plus de 2 millions d'habitants, 6 millions si on intègre la petite couronne. Et l'on voudrait faire tenir toute la consommation métropolitaine de drogues dans un unique centre spécialisé...

On le comprend aisément, une seule salle dans la métropole subira probablement la congestion et l'échec, mais deux ou trois ouvertures simultanées rencontreront vraisemblablement un certain succès.

Drogues : l'Académie de médecine va créer un groupe de travail sur les salles d'injection

lequotidiendumedecin.fr 31/10/2012

Après avoir signifié clairement son « opposition » à la création en France de « salles d'injections pour toxicomanes », l'Académie nationale de médecine prend aujourd'hui « acte » de la récente annonce par la ministre de la Santé, Marisol Touraine du possible lancement d'expérimentations dans ce domaine « avant la fin de l'année ».

L'Académie entend néanmoins faire entendre sa voix dans le débat public en créant « un groupe de travail pluridisciplinaire » sur les centres de consommation de drogue supervisée. Il sera chargé de procéder à une analyse des « implications sanitaires, compassionnelles, économiques et réglementaires » et « d'envisager les possibles conséquences sur la perception de ces pratiques par l'opinion publique ».

Dans un avis adopté le 11 janvier 2011 en séance, l'Académie s'était montrée très critique sur les « salles de shoot » qui auraient selon elle pour conséquence de « sortir de facto les drogues les plus détériorantes du statut illicite » et de remettre dès lors en question « l'image répulsive » de ces produits auprès du public, en particulier des jeunes.

« On ne peut demander à des médecins de superviser ou même de se livrer à de telles intoxications médicalement assistées », car « une démarche médicale ne peut consister à favoriser l'administration de la drogue qui a généré l'addiction », considérait l'Académie, suscitant de vives réactions chez les partisans des expérimentations.

Salles de shoot, salles des vices

Blog de Jean-Yves Nau - le 1 novembre 2012

<http://blog.ehesp.fr/mediasantepublique/2012/11/01/salles-de-shoot-salles-de-vices/>

Le 31 octobre a été marqué par deux nouvelles initiatives médiatiques dans le champ de la politique de réduction des risques associée à la toxicomanie illicite. Une proposition étrangement dilatoire de l'Académie nationale de médecine. Et, sur Slate.fr, une tribune du Dr William Lowenstein, président de SOS Addictions A quoi il faut ajouter un reportage éclairant de Paris Match où les mots sont décidément d'un grand poids. Les mots sont d'ailleurs toujours d'un grand poids quand il s'agit de parler des assuétudes de caniveau. La question aujourd'hui soulevée en France par les salles de shoot n'est d'ailleurs pas tant de savoir si la France va « accepter de les ouvrir ». Elle est de savoir si la ministre de la Santé (ses conseillers, ses collègues du gouvernement) vont ou non accepter que l'on fasse un geste pour que des « épaves humaines » rongées par leurs assuétudes aient une petite chance de ne pas mourir là où ils vivent.

Généralement plus près du caniveau que du haut du pavé.

On peut aussi soutenir élégamment une autre thèse: rien ne justifie que de l'argent public permette à celles et ceux qui s'adonnent à leur vice de bénéficier d'une surveillance médicale. Qu'on les aide à s'en sortir, bien sûr mais qu'on ne les maintienne pas dans leur péché. Généralement les mots utilisés (dans l'espace médiatique) en disent plus long qu'on pourrait le croire. De ce point de vue l'abcès des salles de shoot dit assez bien qui, aujourd'hui en France, penche plutôt du côté de la jungle.

Halloween 1.

Les ombres gagnent, la Toussaint approche. Il reste deux mois à Marisol Touraine, ministre de la santé pour que l'un de ses espoirs se réalise : voir lancée la première expérience française de salle de shoot. Deux mois, une annonce qui a fait florès et une fièvre politique qui monte et gagne.

« Salle de shoot », expression détestable mais expression consacrée. Fin août le gouvernement Ayrault dit que ce n'était plus qu'une question de semaines ; nous avons alors traité ce sujet sur ce blog. Fin octobre il espère que cela pourra commencer à se faire d'ici à la fin de l'année. « J'espère que des expérimentations pourront être annoncées avant la fin de l'année » déclarait il y a dix jours la ministre de la Santé sur BFM TV. Elle précisait que plusieurs municipalités « de droite comme de gauche » sont déjà « prêtes à s'engager » pour accueillir ce type de salles. Ceci est vrai depuis plusieurs mois ; pour ne pas dire plus. On sait que ces salles permettent aux toxicomanes de consommer leurs « propres produits » dans de bonnes conditions d'hygiène et sous supervision de personnels de santé. Illégales en France elles existent dans huit pays, dont la Suisse et l'Allemagne. Plus précisément on sait tout sur ce sujet qui modélise à la perfection l'articulation entre le savoir scientifique et médical d'une part et décision politique de l'autre. On sait tout et le pouvoir n'a plus qu'à donner son feu vert pour que des expériences commencent dans les villes dont les municipalités sont volontaires (Paris, Marseille et Bordeaux). Ne manque plus que le signal de la ministre.

« Je suis en train de regarder les conditions dans lesquelles cela peut se faire » a déclaré Mme Touraine il y

a dix jours soulignant que ce sujet ne devait pas être « partisan ». Médecins du Monde (MDM) et l'association Gaïa-Paris ont présenté un projet de salle de consommation de drogue à Paris. Ils n'attendent plus qu'un feu vert rapide du gouvernement. Alors que plusieurs de ses membres n'y sont nullement opposés (à commencer par Alain Juppé, maire de Bordeaux) l'UMP s'est déclaré hostile à la création de « salle de shoot », prônant désormais haut et fort la prévention et la prise en charge traditionnelle de la toxicomanie plutôt que son encadrement dans de tels espaces ; espaces baroques au demeurant puisque l'auto-injection de consommation de substances illicites sous l'œil de soignants rémunérés par la collectivité est une forme de main tendue aux toxicomanes pour qu'ils puissent, peut-être sortir, de leurs enfers. Une bonne démonstration des oppositions radicales et des impasses sur ce thème est fournie par la célèbre émission de France Inter « Le téléphone sonne » qui lui était consacrée le 25 octobre . Le très prolifique député (UDI) Yves Jégo y était ce soir là confronté à Jean-Pierre Couteron, psychologue et président de la Fédération Addiction. Deux langues étrangères et aucun traducteur à l'horizon.

Halloween 2.

A Paris, rue Bonaparte l'Académie nationale de médecine (en charge notamment de conseiller le gouvernement sur les sujets de santé publique) se réveille et publie un communiqué de presse. Le voici : « L'Académie nationale de médecine prend acte de l'annonce faite par la ministre de la Santé, de son intention de procéder à une « expérimentation » des salles de consommation de drogue en France « avant la fin de l'année », afin de « permettre aux toxicomanes de consommer leurs propres produits dans de bonnes conditions d'hygiène et supervisés par du personnel de santé. ».

L'Académie estime que la création de « Centres d'injection supervisés », au-delà de la seule réponse qu'elle est sensée apporter à un objectif de sécurité sanitaire, s'inscrit plus largement dans une perspective de santé publique . Souhaitant exprimer sa position sur le sujet dans le débat public, l'Académie a créé un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de procéder à une analyse de ses implications sanitaires, compassionnelles, économiques et réglementaires, mais aussi d'envisager les possibles conséquences sur la perception de ces pratiques par l'opinion publique. L'Académie de médecine est convaincue qu'une telle analyse et les conclusions auxquelles elle aboutira devraient constituer un préalable à la mise en place de l'expérience annoncée. »

Ainsi donc, ne pas se précipiter. Ne pas rappeler que l'Inserm a sur ce sujet publié une expertise collective en 2010. Et, incidemment, ruiner les espérances de la ministre de la Santé. Ou au contraire lui donner une justification pour renvoyer la prise de décision à – beaucoup, beaucoup – plus tard. On a connu, en matière de politique de réduction des risques une Académie nationale de médecine nettement plus réactive, plus proche des réalités, autrement plus sensibles aux détresses individuelles comme à la santé publique. C'était au temps où le sida avait permis de modifier le regard collectif sur les assuétudes de caniveau.

Il y a quelques jours (le 23 octobre) Le Figaro, consacrait une pleine page tendant à démontrer que les salles de shoot étaient un échec partout où elles existent. On observera que les journalistes ont sur ce sujet des opinions très tranchées et que certains ne rechignent pas à militer. Le Figaro rappelait à cette occasion qu'une seule salle coûterait entre 300 000 et 1 million d'euros. Il ajoutait que le président de l'Office international de contrôle des stupéfiants est plus favorable à une réduction de la demande qu'à une consommation supervisée. Et un éditorial (signé de Yves Thréard) avait l'immense vertu journalistique de tout dire dans son titre : « Overdose de démagogie ». Le nombre des overdoses « a considérablement diminué », le nombre des cas de contamination « a chuté spectaculairement » et l'ouverture d salles de shoot ne fera qu' « inciter les toxicomanes à continuer ».

Halloween 3

Sur Slate.fr le Dr William Lowenstein publie une tribune qui sans pathos élargit considérablement la problématique sanitaire telle qu'elle est exposée dans l'éditorial du Figaro. A côté des seringues il évoque les kalachnikovs. Et qui soulève une question lancinante, pour les politiques en France : celle de leurs responsabilités.

Nous en étions là de notre recension. Nous tournions avec détachement le dernier numéro de l'hebdomadaire Paris Match (on remarquera qu'il y a toujours un détachement du lecteur de Paris Match comme il y a souvent une passion presque obsessionnelle chez celui de L'Equipe). La couverture consacrée à Anne Sinclair et à un nouvel amour ; le déshonneur de Lance Armstrong ; le regard de Valérie Trierweiler ne nous laissant guère le choix de ne pas courir acheter Nemesis, le dernier Philip Roth (Editions Gallimard) ; l'alcoolisme et les cancers de Silvia Kristel " par delà le bien et le mâle" (sic).

Puis : « Bientôt des salles de shoot en France » et une enquête à Barcelone. Six pages dont quatre de photos-choc avec jeunes infirmières livrant seringue et garrot sur un plateau à des usagers apportant, eux, leur dose. Le reportage est signé de Flore Olive, envoyée spéciale de l'hebdomadaire à Barcelone. Plus précisément dans le nord de la cité catalane, quartier de la Mina, à l'angle de la carrer del Mar et de la carrer Manuel Fernandez. L'endroit « se cache derrière un mur de béton peint en rouge » (Paris Match) C'est un préfabriqué « posé sur un terrain vague ». C'est l'une des salles de shoot de cette ville (120 personnes par jour, 16 employés, éducateurs, infirmiers, assistantes sanitaires). L'envoyée spéciale rapporte parfaitement ce qu'elle voit, ce qu'on lui dit. Sans pathos. Les faits suffisent amplement. Elle dit notamment « l'effet-

miroir » : « l'électro-choc » que pourrait provoquer chez les plus jeunes la vue des « morts-vivants ». Et puis il y a ce petit texte, non signé, en légende de l'électro-choc des photos de Virginie Clavières : « Pour les infirmières, c'est peut-être l'enfer, bien qu'elles l'aient choisi, mais pour les damnés de la came, ces salles de shoot sont de véritables havres de paix. Ici ils peuvent non seulement s'abandonner à leur vice sous surveillance médicale mais ils ont également la possibilité de prendre une douche et un café dans un contexte sécurisé, très loin de la jungle de la rue. Dans l'idéal, on espère que les moins atteints seront tentés par un arrêt progressif de leur addiction, et orientés vers un centre de désintoxication. D'abord opposées au "narcosalas", les populations des quartiers où elles sont installées s'y font peu à peu : il y a moins d'épaves humaines en train de se "fixer" en public, moins de seringues traînant sur les trottoirs. »

Ce vice qui vous colle à la peau

Où l'on voit que Paris Match innove et exprime tout le poids de l'ambivalence face au mal qui ronge ces morts-vivants. Généralement les responsables politiques hésitent à user des vieux concepts du vice et de l'humaine épave. Dans certains dictionnaires faits de papier le vice est encore défini comme une disposition habituelle au mal ainsi, corollaire, que comme la conduite qui en résulte. C'est un terme que l'on tenait hier encore pour vieilli. Il est encadré de vicariat, tombé en désuétude et de vicelard (généralement sale et petit): un semi-vicieux.

Pour être complet et honnête on ajoutera que le vice colle à la peau des toxicomanes. Car ce nom masculin désigne aussi une habitude morbide qui donne du plaisir. Ce qui n'est pas sans évoquer le pervers, celui qui prend raisonnablement plaisir à la déraison de son désir. Or tous les bons psychiatres vous le diront: s'il est un malade qui ne saurait guérir –ni même être soigné – c'est bien le pervers.

Faut-il vraiment espérer voir des salles de shoot ouvrir en France avant les fêtes de la Noël 2012 ?

CANNABIS THERAPEUTIQUE

L'association Principes Actifs a un site

Octobre 2012

Fondée par des patients, l'association « Principes Actifs » a pour but de créer un réseau regroupant des personnes atteintes de maladies reconnues comme susceptibles de réagir favorablement à la prise de cannabis et en faisant usage. Depuis le 22 septembre elle est dotée d'une site : principesactifs.org

Présentation de l'association : Qui sommes-nous

Fondée par des patients, l'association a pour but de créer un réseau regroupant des personnes atteintes de maladies reconnues comme susceptibles de réagir favorablement à la prise de cannabis et en faisant usage.

Pourquoi une association

Cette question de l'usage médical du cannabis reste fermée en France. Nous avons pourtant besoin d'être entendus mais nous devons être de bons malades, dociles, acceptant d'ingurgiter des prescriptions médicamenteuses sans poser de questions.

La situation en France

La seule possibilité est l'ATU nominative (Autorisation Temporaire d'Utilisation) délivrée par l'ANSM (Agence nationale de Sécurité du médicament).

Autre limitation et non des moindres : seul le Marinol© en gélules de 2,5mg de THC (Tétra HydroCannabinol) est délivré alors qu'existent des dosages de 5 et 10 mg, de plus la liste des pathologies permettant l'accès au Marinol est plutôt limitative.

L'immense majorité des médecins hospitaliers ignorent son existence, les autres sont découragés par la lourdeur de la procédure. Rien d'étonnant, aujourd'hui, si une centaine de patients seulement en bénéficient. En France, ni le Sativex©, spray sublingual contenant du THC et du CBD (Cannabidiol), ni le Bedrocan©, fleurs de cannabis répondant aux normes des produits botaniques à usage médical avec trois dosages de THC/CBD, ne sont accessibles.

Dans le monde,

des cadres légaux et/ou des institutions privées permettent un accès facile à ces traitements, que ce soit sous forme naturelle ou synthétique. Aux États-Unis un 17ème État dépénalise l'usage du cannabis thérapeutique. Nos voisins allemands, anglais, belges, espagnols, hongrois, finlandais, luxembourgeois, suisses peuvent en bénéficier.

Le choix du traitement,

Nous sommes malades mais responsables et avons décidé de nous prendre en charge, nous savons ce qui nous fait du bien au travers de notre usage, mais parmi nous, certains ne savent où et comment s'en

procurer sans passer par le marché noir. Et là, ils prennent des risques : interpellation, achats de produits frelatés et/ou de mauvaise qualité.

De fait ceux et celles qui le peuvent le cultivent, mais en dehors du contrôle de la qualité, les ennuis peuvent être du même ordre.

Résultat, de trop nombreux malades se retrouvent au tribunal, et, malgré un dossier médical, ils sont condamnés à des peines fermes ou avec sursis, et des amendes.

Cette situation doit cesser ! Elle est criminogène, voire criminelle. Nous revendiquons une facilitation de l'accès aux traitements existants, et préconisons si l'état physique de la personne malade le permet, l'auto-production raisonnée en attendant un changement du cadre légal.

Nos objectifs,

- informer et sensibiliser les pouvoirs publics et la population en général sur l'état des connaissances relatives au cannabis et aux cannabinoïdes et à leurs utilisations thérapeutiques reconnues,
- soutenir les initiatives individuelles ou collectives visant à faire évoluer le cadre légal et les pratiques administratives régissant l'usage, la distribution, l'importation et la production de produits à base de cannabis et de cannabinoïdes à usage thérapeutique,
- promouvoir, et participer à la collecte de travaux épidémiologiques, sociaux et scientifiques sur les utilisations médicales du cannabis et des cannabinoïdes.
- faciliter l'échange d'informations entre les médecins et les patients.
- Coopérer avec d'autres associations partageant des objectifs similaires aux nôtres et faciliter leur coordination au niveau national et européen.

Un médicament ne pouvant pas se présenter sous forme fumable, l'association préconise d'autres formes d'usage : vaporisation, ingestion, sublingual, patch.

L'association est soutenue par des professionnels de santé et des militants du monde associatif.

Le hasch sur ordonnance, son idée fixe

LIBERATION - 4 octobre 2012 - Par MICHEL HENRY

Récit. Séropositif, Jean-Jacques Simon utilise du cannabis pour se soigner. Il prône son autorisation comme en Italie, en Allemagne ou au Canada...

De la suite dans les idées. Après avoir prôné, en juin 2011, une filière légale de production et de distribution du cannabis pour casser le marché noir, le député (PS) et ancien ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant dépose une contribution au congrès du Parti socialiste (à Toulouse, du 26 au 28 octobre), afin d'autoriser l'usage thérapeutique du cannabis. Signé par onze socialistes, dont Annick Lepetit et Gérard Bapt, ce document intitulé «Cannabis : le laxisme, c'est de ne rien changer» rappelle que, depuis quinze ans, cet usage est légal dans de nombreux pays, dont l'Allemagne, l'Italie ou le Canada, et quinze Etats américains. Il précise que le cannabis permet de traiter «une multitude de symptômes» dans des maladies graves : effets secondaires d'une chimiothérapie, pertes d'appétit, nausées, vomissements, spasmes dus à la sclérose en plaques, glaucome, etc. Selon les contributeurs, «prolonger son interdiction revient à priver la médecine d'un outil utile». Ou à jeter ses utilisateurs dans l'illégalité.

C'est le cas de Jean-Jacques Simon, dit Jacko, 53 ans. Cet homme grand et volubile a un parcours à part. Accro à l'héroïne, volant pour se procurer sa came, il a passé six ans en taule, jusqu'en 1990. «J'étais l'archétype du multi récidiviste. A 9 heures, je sortais de Clairvaux, à 11 heures, j'avais une shooteuse dans le bras» (1). Détecté séropositif en 1985, il décroche vers 1990 de la dope dure grâce à une postcure. «Mon médecin m'a sauvé la vie.» Mais il subit depuis 1989 des traitements très lourds - il en est à sa douzième trithérapie. Pour les supporter, il consomme son cannabis «sans faire chier personne». L'inverse n'est pas vrai.

Pour lui, l'herbe est une «béquille», un «antidépresseur» qui lui évite de prendre des médicaments qui assomment : «Ce qu'on me prescrit, c'est bon pour rester scotché sur le canapé à attendre mes allocs. Avec l'herbe, le cerveau continue à fonctionner.» C'est aussi un somnifère et un «stimulateur d'appétit», lui ayant permis de gagner 21 kilos en six mois - il était «tombé à 48 kilos pour 1,87 m».

«force majeure». Jacko cultive son herbe, ainsi il «n'alimente pas le trafic». Mais les risques existent. Lors d'un contrôle au péage de Vierzon en janvier 2011, les douaniers trouvent dans sa trousse de toilette 415 grammes d'herbe qu'il remontait du Sud-Ouest, où il la plante. «Mais ils ont tout de suite vu qu'ils n'avaient pas affaire à Pablo Escobar.»

Au point que le tribunal correctionnel de Bourges l'a relaxé, en avril 2011, au motif qu'il a «agi sous l'empire d'une force majeure ou d'une contrainte à laquelle il n'a pas pu résister» (article 122-2 du code pénal). Décision exceptionnelle (2) motivée par les certificats médicaux attestant que les douleurs dues aux pathologies et aux traitements «ne peuvent être calmées que par la consommation de cannabis», écrivent les magistrats. Qui, seul regret, ne lui ont pas rendu son herbe : l'exonération de responsabilité «n'a pas

pour effet de rendre licite la détention des produits saisis».

Les magistrats peuvent donc être sensibles à une argumentation que le législateur, pour l'instant, rejette. Selon le certificat de son médecin, Jacko «a constaté une bonne efficacité de l'utilisation du cannabis, dont les vertus thérapeutiques sont connues». Le docteur Jacques Doll n'a «pas interdit médicalement cette utilisation dans la mesure où elle est efficace, bien tolérée, et améliore sa qualité de vie».

Le praticien suggère, sans succès, qu'on lui délivre une ATU (autorisation temporaire d'utilisation) pour qu'il se soigne dans la légalité. «Vous croyez que mon médecin me laisserait prendre un truc qui me fait du mal ?» questionne Jacko. Même si la preuve scientifique des bienfaits allégués est dure à apporter : «Le patient dit que ses douleurs sont soulagées. Vous êtes bien obligé de le croire. C'est lui qui les ressent», explique le docteur Doll, chef de service à l'hôpital André-Mignot du Chesnay (Yvelines). Pour lui, qui n'est pas un militant de la cause, le cannabis thérapeutique devrait être autorisé «avec une prescription très restreinte et un encadrement réglementaire».

effets secondaires. Cela permettrait à Jacko d'acheter son herbe en pharmacie, comme les malades le font par exemple aux Pays-Bas, où une entreprise en produit. Mais les autorités médicales françaises s'y opposent : l'Académie de médecine rejette ce «faux médicament» aux effets pharmacologiques «d'une intensité modeste», alors que les effets secondaires sont «nombreux et très souvent adverses». Dans ce contexte, l'initiative de Daniel Vaillant «ne donnera peut-être rien», dit Jacko, mais il veut y croire : «Aujourd'hui, plus personne ne se pose de questions sur les produits de substitution» à l'héroïne, légaux depuis 1995.

Il espère que le cannabis suivra, «ça ne coûterait rien à personne et ça peut rapporter de l'argent à l'Etat». Mais il connaît les freins. D'abord, François Hollande n'a pas l'intention de bouger, par peur de passer pour laxiste. Ensuite, «les gens ont peur que l'autorisation du cannabis thérapeutique soit le cheval de Troie pour la légalisation du cannabis récréatif». Autre risque : le détournement, comme en Californie, où il suffit de se plaindre d'insomnies ou de maux de dos pour obtenir une ordonnance de marijuana. Enfin, les labos «bloquent, pour qu'on continue à se soigner avec leurs médicaments». Cela met Jacko «en colère» : «Si j'étais sous Prozac, personne ne me ferait une réflexion.» En attendant, le cannabis lui est interdit, mais il peut «avoir de la morphine», drogue bien plus dangereuse, «et ça ne pose de problèmes à personne».

(1) Il a raconté ses aventures dans un livre, «Brèves de l'intérieur vues de l'extérieur» (Ed. Hors Commerce, 2004). (2) Le 3 octobre 2011, un homme souffrant d'une sclérose en plaques a été reconnu coupable, mais dispensé de peine par le tribunal correctionnel de Strasbourg, qui le jugeait après la saisie de 39 plants de cannabis («Libération» du 13 octobre 2011).

«Mes amis doivent faire preuve d'un peu de courage»

LIBERATION - 4 octobre 2012 – Interview, par MICHEL HENRY

Daniel Vaillant, député PS, est pour la légalisation à visée thérapeutique

Député de Paris et ancien ministre de l'Intérieur, Daniel Vaillant va déposer une contribution au congrès du PS pour la légalisation du cannabis thérapeutique.

Quel est l'objet de votre contribution ?

C'est l'espoir d'un progrès lent. Cette question du cannabis devient difficile, on l'a vu avec la récente étude australienne qui dénonce sa dangerosité sur les jeunes, et je suis d'accord là-dessus. Mais il ne faudrait pas pour autant fermer la porte à tout débat. Certes, la priorité de ce gouvernement doit être la lutte contre la crise, mais on ne peut pas avoir peur d'un débat sur le cannabis. L'ouvrir n'est pas dangereux. Légiférer dessus sans convaincre, ça pourrait l'être. Mais ne rien faire, ça l'est : on est en échec par rapport au trafic, à l'économie parallèle, à la consommation dangereuse.

Pourquoi légaliser le cannabis thérapeutique ?

Il s'agit de soulager des hommes et des femmes lorsqu'ils souffrent de maladies neurodégénératives, de certains cancers ou du sida. Actuellement, on leur colle de la morphine, point. Beaucoup de médecins sont démunis. Ils pourraient proposer des dérivés du cannabis, qui évitent l'effet d'addiction de la morphine. La France est un des rares pays qui refusent d'ouvrir le débat.

Quel peut être l'effet de votre contribution ?

J'essayerai de faire en sorte que la motion du futur premier secrétaire, Harlem Désir, que je soutiens, contienne un court amendement permettant au PS d'envisager un débat sur cette question. Ensuite, je vais écrire une proposition de loi en 2013, mais pas tout seul. J'essayerai de convaincre le groupe socialiste de la déposer. Ensuite, dans les trois ans, je veux que le Parti socialiste et le gouvernement ouvrent le débat plus largement.

En avez-vous parlé avec François Hollande ?

Oui, quand il était candidat. Il m'a écouté. Il dit qu'on ne pourra pas rester sur la logique prohibitionniste de la

loi de 1970 (1), mais qu'il faudra maintenir un interdit. François Hollande n'est pas favorable à une évolution législative, il a peur d'apparaître comme libertaire. Mais moi, je ne suis pas libertaire ! Ma proposition, ce n'est pas pour ouvrir de nouveaux droits.

Au Parti socialiste, peu de gens vous suivent...

Je suis moins isolé qu'on ne le dit. Je crois qu'il y a une évolution des mentalités par rapport à l'échec de la prohibition. Certains étaient fermés, mais ils se rendent compte qu'on lutte mal. La France a la législation d'Europe la plus dure et c'est là où on consomme le plus. Beaucoup d'élus me disent : «Tu as raison, mais on ne peut pas le dire, on a peur d'être embêtés dans notre circonscription.» Je suggère à mes amis de faire preuve d'un peu de courage. Ça m'embête que des gens, y compris de droite, restent sur la position de l'interdit au motif que si on bouge, on se fait flinguer au sein de son parti. Il faut faire évoluer les choses tranquillement.

Les déclarations de Manuel Valls sur la «guerre à la drogue» ne vont pas dans votre sens...

J'ai été ministre de l'Intérieur et je comprends qu'il colle à la répression du trafic. Moi, je suis pour une approche de santé publique. Et je suis un peu surpris que ces nouvelles générations de politiques ne soient pas plus ouverts. Pendant la primaire, Arnaud Montebourg et Manuel Valls étaient sur une logique moraliste : «Circulez, y a rien à voir.» Or, des jeunes ont une consommation dangereuse avec un risque d'échec scolaire et de pertes de mémoire. La prohibition ne marche pas, sinon ça se verrait.

(1) La loi actuelle punit l'usage de drogues d'une peine maximale d'un an de prison.

Repères. Cannabis - 4 octobre 2012

«Des personnes amaigries, atteintes du sida, pourraient profiter d'un traitement qui agirait à la fois sur leurs angoisses, douleurs et nausées et qui serait en même temps stimulateur d'appétit.» L'Institut de médecine des Etats-Unis en 1998, sur l'usage médical du cannabis

Un colloque sur l'utilisation thérapeutiques des cannabinoïdes se tient le 19 octobre au Parlement européen de Strasbourg. Avec des chercheurs, un producteur de cannabis médical, un médecin qui le prescrit pour la sclérose en plaques. Rens. : rambaud.b@wanadoo.fr

«Il faut considérer que le cannabis, c'est comme l'alcool et le tabac, même régime : une politique de santé publique et de prévention, notamment vis-à-vis des plus jeunes.» Cécile Duflot ministre du Logement, le 5 juin

Un risque de baisse du QI ? Fumer du cannabis régulièrement à l'adolescence peut faire baisser les capacités intellectuelles, selon une étude publiée fin août. La recherche, effectuée sur 1 000 Néo-Zélandais, a comparé leur QI à 13 ans puis à 38 ans, les uns consommateurs, les autres pas. Au bout de vingt-cinq ans, un écart de 8 points s'est creusé entre les fumeurs et les autres.

«Le cannabis n'est pas un médicament, n'en déplaise à ceux qui vont jusqu'à proposer de confier sa commercialisation aux pharmaciens.» L'Académie de médecine en juin

Le cannabis pourrait atténuer la raideur musculaire dans la sclérose en plaques

Le Monde.fr avec AFP | 09.10.2012

Des extraits de cannabis permettent d'atténuer la raideur musculaire chez des patients atteints de sclérose en plaques, selon les résultats d'une étude rendus publics, mardi 9 octobre.

Près de 90 % des malades atteints de sclérose en plaques souffrent de raideur musculaire à un moment donné de leur maladie, ce qui réduit leur mobilité et leur qualité de vie. Selon la revue médicale Journal of Neurology, Neurosurgery and Psychiatry, une étude de phase 3 – la dernière étape d'un processus visant à approuver un nouveau médicament ou une nouvelle thérapie – a été réalisée sur 279 patients britanniques pendant 12 semaines.

EFFETS SECONDAIRES

Les patients étaient divisés en deux groupes, les uns recevant des cachets de tetrahydrocannabinol, un extrait de cannabis, et les autres un placebo. Les doses ont été régulièrement augmentées de 2,5 mg à une dose maximum de 25 mg au bout de 15 jours, une dose maintenue pendant le reste du test. A la fin de l'étude, 29,4 % des patients inclus dans le groupe cannabis ont fait état d'une atténuation de leur raideur musculaire contre 15,7 % dans le groupe témoin.

Le changement était perceptible dès la 4e semaine et s'étendait également à la douleur et à la qualité du sommeil. L'amélioration était la plus significative chez les patients qui ne prenaient pas de traitement antispasmodique, avec un taux de réponses positives atteignant 40 % chez les patients prenant des extraits de cannabis. Les effets secondaires étaient en revanche supérieurs dans le groupe cannabis et concernaient principalement des problèmes intestinaux et des troubles du système nerveux.

La sclérose en plaques est une maladie neurologique auto-immune qui affecte le cerveau, le nerf optique et la moelle épinière. Elle altère la transmission des influx nerveux et se manifeste par poussées, aboutissant au bout de quelques années à une pathologie très invalidante. "Nos résultats confirment les résultats de deux autres études qui avaient déjà montré une réduction significative de la spasticité [augmentation exagérée du tonus musculaire] chez des patients traités par un extrait de cannabis", relèvent les auteurs de l'étude dirigée par John Peter Zajicek, du groupe de recherche britannique sur la neurologie clinique.

Un colloque à Strasbourg pour débattre du cannabis sur ordonnance

Le parisien.fr – 18 octobre 2012 (AFP)

Quelque 120 médecins, chercheurs, avocats ou juristes sont attendus vendredi à Strasbourg pour débattre des utilisations médicales du cannabis ou de ses dérivés, et prôner un assouplissement de la législation en la matière.

Cette rencontre, dans une salle du Parlement européen, survient quelques jours après une nouvelle polémique sur la dépénalisation du "pétard", mais les organisateurs assurent que les deux débats n'ont rien à voir.

"Nous voulons évoquer le cannabis en tant que médicament, et pas le cannabis récréatif", a expliqué à l'AFP le Dr Patrick Spiess, médecin généraliste à Strasbourg et membre de Action Sida Ville, une association d'aide aux malades du sida.

Les cannabinoïdes peuvent être utilisés en médecine comme antalgique, pour soulager les nausées ou certains symptômes de la sclérose en plaque, voire pour traiter l'anorexie ou l'obésité, énumère-t-il.

"Dans le cas des opiacés, la morphine est utilisée couramment comme antidouleur, alors que l'héroïne, de la même famille, est illicite. Pourquoi ne pourrait-il pas en être de même pour le cannabis et ses produits dérivés thérapeutiques?" demande le médecin.

Aux Pays-Bas, mais également en Allemagne, Espagne, Italie, Suisse ou au Royaume-Uni, l'usage des médicaments à base de cannabis, sous forme de comprimés ou de sirops, est beaucoup plus souple, rappelle le Dr Spiess, qui reconnaît défendre des positions très minoritaires en France.

Parmi les intervenants attendus au colloque - co-organisé par l'Union francophone pour les cannabinoïdes en médecine (UFCM) -, plusieurs médecins ou chercheurs présenteront les effets bénéfiques du cannabis pour le traitement de la douleur, des maladies inflammatoires de l'intestin, ou de la sclérose en plaque.

Les organisateurs ont également prévu de donner la parole à des patients. Parmi eux, Jean-Jacques Simon, 53 ans, séropositif et traité par trithérapie depuis 19 ans, qui affirme utiliser cette plante pour "améliorer (son) moral et (lui) ouvrir l'appétit". Jugé à Bourges pour contrebande et transport de près d'un demi-kilo de cannabis, il a été relaxé en avril.

Le traitement au cannabis lui avait été recommandé par son médecin, dans le cadre de la procédure complexe dite de l'ATU (autorisation temporaire d'utilisation). Une procédure dont les partisans du cannabis sur ordonnance demandent la simplification.

Ce "cannabis thérapeutique" hors-la-loi

Midi Libre – 20/10/2012

Atteints de cancer ou séropositifs, ils produisent et consomment du cannabis pour soulager leurs douleurs. Et demandent une plus grande tolérance de la justice, au moment où chercheurs et juristes débattent à Strasbourg du cannabis sur ordonnance.

L'utilisateur de cannabis encourt un an de prison et/ou 3 750 euros d'amende. La production, elle, peut être sanctionnée par vingt ans de réclusion.

En France, un seul médicament à base de cannabis faiblement dosé est vendu sous conditions strictes, alors que d'autres pays comme l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas ou certains États américains admettent leur prescription.

À 43 ans, Christophe a eu de la chance. Son interpellation, à son domicile parisien, après dénonciation par une connaissance, s'est terminée par une injonction de soins. Les policiers ont découvert sa production dans une cave aménagée sous son appartement parisien. Ils ont saisi une partie de son matériel et toutes ses plantes. Christophe est atteint du VIH et souffre d'une algie vasculaire.

Ancien consommateur de cannabis "récréatif", il affirme s'être rendu compte que face à ses traitements lourds, le cannabis permettait "de réduire nausées et vomissements, et de retrouver l'appétit".

"Effet antidépresseur"

"Avec l'autoproduction, on peut maîtriser le produit et ses effets.", explique-t-il.

"Si 2 ou 3 personnes ont été jugées et dispensées de peine ou relaxées, la majorité des malades sont condamnés à du sursis avec mise à l'épreuve et à des amendes", explique Fabienne Lopez, de l'association "Principes actifs", regroupant une vingtaine de consommateurs souffrant de cancers, maladies dégénératives, VIH ou hépatites.

Le cannabis soulage chez elle les symptômes de sa chimiothérapie, lui permet de dormir et a "un effet antidépresseur", dit-elle. Elle le consomme en vaporisateur, qui permet d'inhaler sans fumer. Elle voudrait voir développer en pharmacie de tels médicaments, comme en Angleterre.

Pour l'instant, les antidouleur, opiacés ou non, de l'arsenal thérapeutique français excluent donc le cannabis.

SECURITE ROUTIERE

Contrôle routier en Ile de France : plus de personnes positives aux stupéfiants

Lettre de la MILDT, octobre 2012

Selon les chiffres de la préfecture de police, au terme des neuf premiers mois de l'année, 14 opérations régionales de contrôle alcoolémie et stupéfiants ont été réalisées en Ile-de-France par la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) contre 11 sur cette même période l'an passé.

33 045 dépistages d'alcoolémie et 677 dépistages de stupéfiants (27 668 et 659 en 2011) ont été effectués sur les conducteurs de véhicules deux et quatre roues.

2,84% des dépistages alcoolémie se sont avérés positifs contre 3,33% en 2011.

S'agissant des dépistages stupéfiants, si 9,41% étaient positifs l'an passé, cette année ce taux est passé à 12,56%.

Ethylotests obligatoires : pas d'amende avant le 1er mars 2013

Le Monde.fr | 08.10.2012

Le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a reporté au 1er mars la date à laquelle les automobilistes seront verbalisés pour défaut d'éthylotest dans leur véhicule, "compte tenu des difficultés d'approvisionnement", a annoncé, lundi 8 octobre, la Sécurité routière dans un communiqué.

La date limite était initialement fixée au 1er novembre, mais "compte tenu des difficultés d'approvisionnement recensées dans certaines régions", M. Valls "a décidé de reporter cette date" au 1er mars 2013, pour "permettre à l'ensemble des conducteurs de s'équiper dans de bonnes conditions et à un juste prix", ajoute la Sécurité routière, confirmant une information du Parisien.fr.

Parmi les dernières mesures de sécurité routière décidées sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la présence d'un éthylotest, chimique ou électronique, est obligatoire depuis le 1er juillet dans tout véhicule terrestre à moteur circulant sur les routes françaises, à l'exception des cyclomoteurs (moins de 50 cm³ et 45 km/h maximum). L'amende prévue en cas d'infraction est de 11 euros.

"La loi dit qu'il faut un éthylotest en état de fonctionnement, mais notre préconisation, lorsqu'il s'agit d'éthylotests chimiques, est d'en avoir toujours deux", au cas où le conducteur en utiliserait un avant de prendre le volant et se ferait contrôler par la police dans la foulée, expliquait récemment le délégué interministériel à la Sécurité routière, Frédéric Péchenard.

Les conducteurs devront donc acquérir au moins un éthylotest chimique (dont le prix va de 1 à 3 euros) ou un électronique (à partir de 100 euros). L'alcool est depuis 2006 la première cause de mortalité sur les routes françaises, avec près d'un tiers des tués. Ce taux est pratiquement inchangé depuis 10 ans et bien supérieur à l'Angleterre (17 %) ou l'Allemagne (10 %), à consommation d'alcool quasiment égale.

TRAFIC, POLICE, JUSTICE

BAC de Marseille : douze policiers devant les juges, le procureur évoque une "gangrène"

Le Monde.fr avec AFP et Reuters | 05.10.2012

Douze policiers de la brigade anticriminalité (BAC) du nord de Marseille ont été déférés au parquet, vendredi 5 octobre. Ils sont soupçonnés d'avoir volé et extorqué de l'argent et de la drogue à des trafiquants – une véritable "gangrène" selon le procureur, qui n'exclut pas d'autres mises en cause. "C'est un dossier qui fait beaucoup parler, trop parler", a déploré l'avocate d'un policier, Me Béatrice Manoukian. Selon elle, son client – mis en examen et écroué pour vol et extorsion en bande organisée et détention de produits stupéfiants – est "effondré".

Selon l'agence d'information Reuters, qui cite une source judiciaire, quatre des douze policiers ont été mis en examen et incarcérés. Cette affaire est la plus grave touchant la police française depuis la révocation de Michel Neyret, le numéro deux de la police judiciaire lyonnaise, mis en examen et incarcéré il y a un an pour ses liens avec le milieu lyonnais. M. Neyret a été révoqué par le ministre de l'intérieur, Manuel Valls. Ce dernier a déclaré, vendredi, que si les faits étaient avérés, il serait "extrêmement sévère", avertissant qu'il n'y a "pas de place pour ceux qui salissent l'uniforme de la police". "La police, pour être respectée, doit être exemplaire", a-t-il encore dit.

DES STUPÉFIANTS, DES BIJOUX, DE L'ARGENT

Le procureur Jacques Dallest a confirmé le résultat d'une perquisition dans les locaux de ce service de la BAC. "Des produits et objets divers ont été saisis dans les vestiaires individuels comme dans les faux

plafonds des vestiaires et des sanitaires", a-t-il indiqué, vendredi matin. "Plusieurs sommes d'argent en espèces, dont la plus importante est de 800 euros, des stupéfiants (barrettes, morceaux de résine de cannabis, herbe) pour un total de 450 grammes, des bijoux (...) ainsi qu'une sacoche qui aurait pu servir à un revendeur de drogue et des sachets de conditionnement de cannabis", a-t-il détaillé.

M. Dallest a également confirmé que les véhicules de ces policiers avaient été mis sur écoute de mai à septembre. Et les conversations enregistrées "sont véritablement accablantes", a-t-il commenté. "On apprend à peu près tout le catalogue des agissements les plus inacceptables, [comme] la récupération de drogue sur les dealers, de cigarettes, d'argent, de pratiques de perquisitions illégales, tout y passe."

"UNE GANGRÈNE"

M. Dallest a indiqué que de nombreux fonctionnaires étaient concernés : treize au total ont été placés en garde à vue et devraient être présentés au juge d'ici à samedi. Les suspects, âgés de 25 à 50 ans environ et dont le plus gradé est brigadier-chef, auraient été "peu loquaces" devant les enquêteurs. Leurs conjointes et des proches ont aussi été entendus. "La plupart [des interpellés] expliquent qu'ils ne se souviennent de rien ou expliquent que c'étaient des blagues, des plaisanteries. Mais d'autres reconnaissent qu'il y avait bien un partage de cigarettes, de drogue, prises sur les vendeurs", a précisé le procureur. Reste à éclaircir, selon lui, l'ampleur exacte du trafic et l'utilisation des sommes ainsi récoltées.

M. Dallest a ajouté que d'autres arrestations pourraient encore intervenir. "On est véritablement dans un système qui implique un nombre très important de fonctionnaires au sein de la BAC jour. L'instruction va se poursuivre et il est envisageable que d'autres soient inquiétés pénalement. C'est une gangrène qui a touché ce service, si je puis le dire ainsi."

Manuel Valls dissout l'équipe de jour de la BAC nord de Marseille

Le Monde.fr avec AFP | 06.10.2012

Sept policiers de la brigade anti-criminalité (BAC) du nord de Marseille, soupçonnés d'avoir volé et extorqué de l'argent et de la drogue à des dealers, ont été écroués et cinq autres placés sous contrôle judiciaire, après leur mise en examen vendredi 5 octobre, dans la soirée.

Dans la foulée, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, a annoncé qu'il suspendait de leurs fonctions ces 12 fonctionnaires et a prononcé la dissolution de l'équipe de jour de la BAC Nord à laquelle ils appartiennent.

"Les faits pour lesquels ils sont poursuivis sont d'une exceptionnelle gravité" et, "s'ils sont avérés", ils "portent atteinte à l'honneur et à la probité dont doivent être porteurs celles et ceux qui assurent la sécurité de nos concitoyens", a expliqué la place Beauvau dans un communiqué.

"En dépit d'une ampleur que nul ne conteste, cette affaire ne doit pas conduire à jeter le discrédit sur l'ensemble des 7 000 policiers des Bouches-du-Rhône", a souhaité le ministère. M. Valls sera à Marseille le 12 octobre pour le congrès du syndicat de policiers Alliance.

UNE "GANGRÈNE"

Le procureur de la République, Jacques Dallest, avait précédemment évoqué devant la presse une véritable "gangrène" au sein du service de police concerné et "une affaire lourde, loin d'être terminée". "Il est envisageable que d'autres personnes soient impliquées pénalement", a-t-il dit.

Me Béatrice Manoukian, avocate de l'un des policiers écroué, qu'elle a dit "effondré", a regretté un "dossier qui fait beaucoup parler, trop parler". Me Pascal Roubaud, dont le client a été placé sous contrôle judiciaire, s'est lui félicité que "le juge ait su ramener les choses à leur exacte proportion".

L'instruction est menée depuis le 22 février par les juges Patricia Krummenacker et Caroline Charpentier pour des faits de vols et d'extorsion commis en bande organisée, passibles de vingt ans de réclusion, et d'infractions à la législation sur les stupéfiants.

Treize policiers avaient été placés en garde à vue depuis mardi et 15 ont été entendus librement par 30 enquêteurs de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Soit, au total, 28 membres de l'équipe de jour de la BAC Nord, qui compte 70 personnes en tout, ayant aussi une équipe de nuit.

Les mis en cause sont âgés de 25 à 50 ans environ et le plus gradé est brigadier-chef. "De très gros moyens" ont été employés pour les surveiller, avec la pose de micros et de caméras dans les locaux de la BAC et les véhicules de fonction. Selon le procureur, les conversations enregistrées sont "accablantes" et révèlent "tout un catalogue d'agissements inacceptables". Vol, racket, trafic de drogue, "tout y passe et de façon répétée dans le temps", a-t-il souligné.

En outre, 450 grammes de cannabis et d'herbe et plusieurs sommes d'argent, dont la plus importante est de 800 euros, ont été découverts cette semaine lors de fouilles dans les vestiaires et les faux plafonds de la BAC Nord.

"C'EST UNE INFIME PARTIE"

Cette affaire "exceptionnelle", selon la Direction générale de la police nationale, secoue la police marseillaise, qui avait déjà fait l'objet d'une opération "mains propres" à l'été 2010 sur fond d'arrestations dans le milieu du banditisme et de soupçons de fuites.

Pour Alphonse Giovannini, du syndicat Unité SGP Police, "les policiers sont blessés dans leur chair. Il y a

des collègues qui ont trahi la profession, mais c'est une infime partie". "Ce que je regrette, c'est que personne dans la hiérarchie n'ait pu arrêter tout cela alors qu'on a une pluralité d'acteurs et que ça durait depuis plusieurs années", a relevé de son côté Yves Robert, du Syndicat national des officiers de police. A l'automne 2011, un ancien chef de la BAC nord avait été mis en examen pour violation du secret professionnel et interdit d'exercer dans le département. Une source proche de l'enquête avait indiqué jeudi qu'un lien était fait entre cette affaire et l'actuelle, mais une source judiciaire a assuré vendredi que les procédures étaient distinctes.

Le côté trop obscur des forces de l'ordre

LIBERATION - 8 octobre 2012 - Par PATRICIA TOURANCHEAU

Après le cas Neyret, l'affaire de la BAC de Marseille révèle l'ampleur de pratiques policières condamnables. Une conséquence de la politique du chiffre poursuivie depuis 2002 ?

Plusieurs affaires de «ripoux» de grande ampleur en un an : de quoi se demander si la police n'est pas gangrenée, la hiérarchie trop éloignée de sa base et le système dévoyé sous la pression du résultat imposée par Nicolas Sarkozy.

La série a commencé le 29 septembre 2011 avec la chute du commissaire Neyret, numéro 2 de la PJ de Lyon mis en examen pour corruption et trafic de stupéfiants, soupçonné d'avoir renseigné des voyous contre des «faveurs» (cadeaux et voyages) et détourné de la drogue pour rémunérer des «indics».

Le 13 septembre dernier, sept policiers du commissariat de Vénissieux (Rhône) ont plongé pour avoir tuyauté et protégé une famille impliquée dans des trafics, en échange d'argent, de téléphones et d'électroménager à bas prix. Le directeur départemental de la sécurité publique du Rhône, Albert Doutre, qui a supervisé l'enquête menée en interne par un groupe de la Sûreté, et non pas de Vénissieux, a expliqué qu'«il est rare qu'un service qui recèle ses propres corrompus traite ses propres problèmes».

A Marseille, c'est le préfet délégué à la sécurité, Alain Gardère, qui aurait déclenché les investigations sur des policiers de la BAC de jour des quartiers Nord parce qu'il a cru, lui, des habitants lui ayant rapporté lors d'un couscous les rackets de ces flics dévoyés.

Jamais-vu. Les rumeurs de corruption circulaient depuis longtemps mais la parole d'un dealer ou d'un voleur qui se plaint d'avoir été dépouillé ne pèse pas lourd face à la parole de policiers. La mise en examen de douze gardiens et gradés vendredi a été aussitôt suivie de la décision de Manuel Valls de dissoudre cette BAC. Du jamais-vu depuis vingt-cinq ans. «Pour qu'un ministre de l'Intérieur en arrive à dissoudre une unité de police, il faut vraiment que les faits soient graves», souligne Yannick Danio du syndicat majoritaire de gardiens de la paix Unité SGP police FO. Le précédent remonte à fin 1986, sous Charles Pasqua, pourtant prompt à couvrir ses troupes : le Peloton des voltigeurs motocyclistes, qui réprimait les lycéens manifestants à coups de matraque, avait frappé à mort le jeune Malik Oussekine.

Outre les douze mis en examen, le ministre de l'Intérieur a décidé d'en retirer dix-huit autres (entendus ou mis en cause) du service. Au grand dam de Jean-Claude Delage, leader du second syndicat de gardiens de la paix Alliance (plutôt à droite) qui ne veut en aucun cas présager de la culpabilité des policiers incriminés à Marseille, a fortiori des dix-huit non poursuivis par la justice : «Alors qu'on manque d'effectifs pour protéger la population, cette décision jette le discrédit sur nos collègues. A Marseille, les dealers et voyous ont crié victoire, et ne se cachent même plus derrière des choufs [guetteurs, ndr] pour vendre leur drogue.» Il entend «différencier les dérapages de ceux qui ont pris de l'argent ou revendu de la drogue à des fins personnelles de ceux qui l'ont fait pour obtenir des renseignements, même si ce n'est pas blanc-bleu».

«Lessive». De son côté, Yannick Danio, pour Unité SGP police, trouve «impressionnant, mais pas fréquent, l'ampleur du phénomène à Marseille» : «On peut supposer que tout le service était gangrené.» Il y voit une responsabilité de la hiérarchie : «Du brigadier au commissaire, dans un service, on ne peut pas ignorer un tel trafic, mais ce n'est pas pour autant que toutes les BAC sont pourries.» Si la révélation de ces affaires de racket et de corruption en série témoigne à ses yeux de la «capacité de la police à faire sa lessive en interne», les causes profondes sont peut-être à chercher du côté du management et «de la politique du chiffre» : «Il y a sûrement eu des façons de faire sur lesquelles on a fermé les yeux dans certains commissariats parce qu'il fallait à tout prix des résultats.» Or, les 3 500 gardiens de la paix des BAC - sur les 68 700 policiers de la sécurité publique du pays - sont en première ligne pour arrêter les délinquants en flagrant délit.

Lancées fin 1991 sous le ministre de l'Intérieur socialiste Philippe Marchand, les BAC (de nuit à l'origine) ont été généralisées et musclées à compter de 2002 par Nicolas Sarkozy pour faire du «saute-dessus» à outrance et multiplier les interpellations en «flag». Souvent traités de «cow-boy», les policiers en civil ou en tenue des 235 brigades anticriminalité existent dans les 99 directions départementales de la sécurité publique et ramènent dans les commissariats les délinquants qu'ils attrapent sur la voie publique.

Les BAC détiennent la palme des meilleurs résultats, quantitatifs, réalisés sous la droite depuis dix ans. Mais pas qualitatifs. Avec le sabotage de la police de proximité par le même Sarkozy, et les difficultés des patrouilles de Police-Secours à entrer dans les cités, les habitants de certains quartiers ne voient plus comme policiers que des BAC et des CRS. Des forces d'intervention mobiles qui ne favorisent pas le

rapprochement voulu par Manuel Valls entre police et population. Le ministre de l'Intérieur n'a pas pour autant opté pour la dissolution de l'ensemble des BAC en reversant ces gardiens de la paix dans des patrouilles plus pacifiques, de crainte de recréer des zones de non-droit que les flics en tenue lambda ont peur de pénétrer.

«Déshumanisé». Pascal Garibian (1), porte-parole de la direction générale de la police nationale, précise que «les gardiens des BAC sont des volontaires, ayant déjà une expérience de terrain, et triés sur le volet», et qu'il faut «mettre en perspective les dérapages de Marseille, exceptionnels et rares, avec les 145 000 fonctionnaires qui font bien leur métier et les cinq millions d'intervention par an».

Le conseil de discipline interne à la police a sanctionné l'an passé 3 000 policiers dont 85% par des avertissements et blâmes, et 101 (3%) par des révocations et mises à la retraite d'office, comme le commissaire Neyret. Avant les contrôles par «les inspections» (IGPN et IGS) et par le défenseur des droits, les garde-fous au sein de la police sont incarnés par les chefs. Or, si l'on en croit Frédéric Lagache d'Alliance, «on a déshumanisé la police nationale» : «Les chefs ne connaissent plus les flicards de terrain, les commissaires ne mettent plus les mains dans le cambouis et on a voulu transformer les gardiens de la paix en soldats de plomb.» Du coup, la police a du plomb dans l'aile.

A la cité de la Savine, on savait que les policiers «en croquaient»

LIBERATION - 8 octobre 2012 - Par OLIVIER BERTRAND

Reportage Dans ce quartier isolé du nord de Marseille, les habitants désabusés racontent un quotidien où le sentiment d'abandon le dispute à la colère.

Un ministre était en balade, hier, dans les quartiers Nord de Marseille. François Lamy, chargé de la politique de la Ville, visitait plusieurs cités, et sa journée a commencé face à des habitants remontés, dans une salle surchauffée de la Savine (1). Ici, les immeubles doivent être démolis et une partie des habitants se battent pour être relogés sur place. Une jeune femme en colère a lancé au ministre : « Qu'est-ce qui va se passer si on envoie nos jeunes dans d'autres quartiers ? Ce sera la loi du plus fort, ils seront livrés à eux-mêmes et ils tourneront mal.» Alors, du fond de la salle, quelqu'un a lancé : «Ils finiront à la BAC !» Il y a eu quelques rires étouffés, que le ministre et le préfet ont fait semblant de ne pas entendre.

Rumeurs. C'était prévisible. Entre ricanements et indignation, les douze mises en examen et trente suspensions de policiers travaillant à la brigade anticriminalité du secteur Nord de Marseille (lire page 3) font beaucoup parler dans les quartiers. Et il semble que la plupart des acteurs locaux connaissent depuis longtemps les rumeurs persistantes autour de ces pratiques policières.

La Savine est située sur une colline isolée, un vrai cul-de-sac. En y grimant, on imagine ce que ressentent les équipages. La cité est construite comme une souricière, il faut sans doute serrer les dents pour intervenir. Mais il paraît que certains ne montaient pas pour rien. «Cela arrivait souvent que des jeunes nous parlent, dit Djamilia, une habitante mobilisée sur les questions de relogement. Ils nous disaient que les policiers, en les fouillant, se mettaient dans les poches ce qu'ils trouvaient sur eux et qu'ils n'auraient pas dû avoir, si vous voyez ce que je veux dire. Des fois aussi, ils disaient à un vendeur : "Tu me donnes ta pochette et on oublie tout." On le savait, on en avait parlé au délégué du préfet.»

Le président du club de foot confirme, explique que beaucoup de «charbonneurs» - des revendeurs au détail - disaient qu'une partie des policiers «en croquaient», lorsqu'ils montaient jusqu'à la Savine. «Jusqu'à la semaine dernière, ajoute-t-il, je ne les croyais pas forcément...»

Selon la directrice du centre social, de nombreux habitants sont «soulagés» que l'affaire sorte. «Ils m'en parlaient, dit-elle. Je leur répondais que, sans preuve, ce n'était pas facile d'agir. Je ne sais pas comment on va réparer tout ça. Les habitants sont désolés depuis des mois de voir à la télé tout ce désastre autour de leurs quartiers. Ici, tout le monde sait où est la drogue, où sont les trafiquants. Ils se demandaient pourquoi la police n'intervenait pas. Maintenant, certains font le lien avec ce qui s'est passé la semaine dernière.»

Un peu plus loin, Louise (79 ans) se promène avec un manche à balai en guise de canne. Elle habite la Savine depuis sa construction, il y a plus de quarante ans. «C'est pourri d'apprendre ça, soupire-t-elle. On a l'impression d'être abandonnés, de ne plus pouvoir faire confiance à personne, même pas à la police.» Elle dit qu'elle appelait souvent, pour du vandalisme, des nuisances, que personne ne venait. Un commerçant d'un quartier voisin reprend les mêmes reproches, assure qu'il avait alerté sur la vente de drogue devant sa boutique. «Il ne s'est jamais rien passé, ajoute-t-il, alors je donne 1 000 euros par an à celui qui fait office de chef des dealers et en échange ils vont vendre un peu plus loin, ça ne se passe plus devant ma boutique.»

«Malentendus». Comment traiter à présent les policiers arrêtés ? «Comme tout le monde, répond l'épicier de la Savine. J'espère que ces policiers seront punis avec beaucoup de sévérité. Ils font tellement de mal. Je sais qu'ils ne sont pas tous comme ça, mais il y a déjà tellement de malentendus entre les jeunes et la police. On a besoin qu'elle soit honnête.» Son père, Ziani (60 ans), refuse le sujet, hausse les épaules, puis revient après avoir réfléchi : «Ce qui s'est passé m'a bouleversé, dit-il. Pourquoi ça tombe encore sur nous ? Peut-être parce que dans la tête de ces policiers, au lieu d'être chargés de nous protéger, ils se croient chargés de nous surveiller. Ils pensent que les habitants d'ici méritent moins que les autres. Alors ils se

permettent des choses qu'ils ne feraient pas dans les beaux quartiers.»

(1) Lire le compte rendu de la réunion sur Libémarseille.fr

A Saint-Ouen, le trouble persiste dans la zone de sécurité prioritaire

LIBERATION - 11 octobre 2012 - Par CHARLIE DUPIOT

Reportage. Dans la première ville à en avoir bénéficié, le nouveau dispositif de Manuel Valls, en place depuis un mois, n'a pas encore produit d'effets concrets, au désespoir des habitants.

L'agression d'une mère de famille de 42 ans, lundi 8 octobre, n'est pas le premier fait de violences depuis la mise en place de la Zone de sécurité prioritaire à Saint-Ouen (Seine Saint-Denis), commune de 40 000 habitants en proie au trafic de drogue, notamment de cannabis. Mais il fait réagir : mercredi 10 octobre, un des deux jeunes hommes soupçonnés d'avoir lancé un sac en flammes sur une habitante de Saint-Ouen a été déféré au parquet de Bobigny, avant que le parquet n'ouvre une information judiciaire pour «dégradations par incendie» et «violences volontaires commises en réunion». La victime était impliquée dans la lutte contre le trafic de drogue dans son quartier. Néanmoins, elle a choisi de ne pas porter plainte à la suite de son intimidation dans la cité Soubise où elle réside.

C'est dans cette cité que le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, avait débuté son déplacement à Saint-Ouen le 11 septembre, après qu'une importante saisie d'armes, de drogue et d'argent y avait eu lieu. Il venait annoncer la création de quinze Zones de sécurité prioritaire dans tout le pays, promesse de campagne de François Hollande. L'objectif ? Une action de «sécurité renforcée, sur un territoire caractérisé par une délinquance enracinée», comme l'a annoncé Manuel Valls, qui a promis lors de sa visite un déploiement de nouvelles forces policières.

Seulement, la ville avait déjà vu ses forces de police renforcées, depuis la «guerre aux dealers» déclarée par son prédécesseur Claude Guéant en janvier 2011, rappelle la maire de Saint-Ouen, Jacqueline Rouillon. Dans sa ville, dont certaines zones sont déjà des «périmètres de sécurisation renforcée», vadrouillent toutes les nuits ainsi qu'une partie de la journée une brigade spéciale, mais aussi des BAC, brigades anticriminalité, et «entre trois et cinq cars de CRS qui stationnent».

«Si je voyais Valls aujourd'hui, je deviendrais impolie»

D'ailleurs, au 32 rue Zola, dans l'un des quartiers désormais inclus dans la ZSP, la voiture de police stationnée 24 heures sur 24 ne surprend plus personne. Les habitants ont eu le temps de s'y habituer, cela fait plus d'un an qu'elle est là. «C'est Guéant qui a mis la police ici, depuis sa visite en octobre 2011, raconte un couple de retraités qui vit dans la rue depuis quarante ans. Mais on n'a pas vu de changement particulier depuis un mois, avec la ZSP.» Claudie Potier, qui vit un peu plus loin dans la rue, face à la voiture de police, est plus critique : «La police ne bouge pas. Ils restent dans leur voiture, à surveiller.» Auparavant, le trafic se faisait en bas de son immeuble, au 34 rue Zola ; il lui est même arrivé d'avoir à chasser de son hall d'immeuble une quinzaine de jeunes en train de dealer, raconte cette membre de l'Amicale des locataires du quartier Zola-Pasteur, qui s'est mobilisée contre le trafic. Depuis un an, la voiture de police n'a fait que «déplacer le problème», s'indigne cette retraitée : «Maintenant, les jeunes, les mêmes qui trafiquaient, sont au passage Elisabeth, à quelques mètres de là.» La ZSP ne lui a pas redonné espoir : «On a eu deux ministres, Guéant et Valls, et rien ne bouge. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils déplacent.» Claudie Potier était présente lors de la visite de Manuel Valls (photo AFP) le 11 septembre : «Aujourd'hui, si je le voyais, je deviendrais impolie», conclut-elle d'un ton tranchant.

De cette ZSP, première à avoir été installée en France, on ne sait en fait pas grand-chose. Le dispositif est encore en train de se mettre en place, rapporte la mairie. Le cabinet du ministère de l'Intérieur affirme que des renforts en forces mobiles sont bien déployés à Saint-Ouen, sans les chiffrer. Il y aura également «des fonctionnaires de police en plus à partir de 2013, grâce aux 480 emplois supplémentaires annuels promis par François Hollande». Mais ni la mairie ni le ministère ne sont en mesure de dire quel budget doit être déployé pour cette ZSP, qui couvre quatre quartiers de la ville et fait partie des 15 zones déjà lancées en France. A terme, une cinquantaine de ZSP devraient voir le jour avant la fin de l'année 2013. Certaines combinent l'action de la police et de la gendarmerie. Dans celle de Saint-Ouen, seuls des renforts policiers sont mobilisés.

Zone de sécurité, mais aussi d'éducation et de justice

«Mais la réponse policière ne pourra pas être la seule réponse, on ne peut pas avoir une ville quadrillée de rue en rue», prévient la maire communiste, Jacqueline Rouillon, plutôt favorable au dispositif mis en place par Manuel Valls. Le projet de ZSP, qui prévoit également une nouvelle coopération avec l'éducation nationale et la justice, devrait selon elle permettre de lutter efficacement contre la délinquance, mobile et qui sait s'adapter à la présence policière.

L'élue, optimiste après une réunion avec le préfet et la procureure, se réjouit de l'engagement du parquet à ce que les individus interpellés soient placés devant des juges d'instruction, qu'il y ait «une vraie intervention de la justice, pas lisible aujourd'hui». D'ailleurs, elle rapporte avoir déjà eu des «retours d'actions plus rapides sur ces individus, assez jeunes en général». Depuis la mise en place de la ZSP, «il y a eu une intensification des interpellations, des actions sur les consommateurs, ce qui était moins le cas auparavant».

La garde des Sceaux, Christiane Taubira, avait elle-même souligné le 13 septembre l'importance de la présence de la justice dans toutes les zones de sécurité prioritaires.

Mais pour la ZSP de Saint-Ouen, il s'agira aussi de mettre l'accent sur l'éducation, dans une commune très touchée par le décrochage scolaire : «Quand on vit dans ce territoire, on sait qu'il faut travailler avec l'éducation nationale», souligne la maire. Elle pointe l'avantage des périmètres de sécurisation établis dans la ville avant la ZSP : «On connaît le travail de la police, maintenant on peut aller plus loin. Car il faut certes sécuriser, mais il faut aussi permettre à ces jeunes, souvent en décrochage scolaire, d'aller vers d'autres parcours.»

Bien que tout cela soit encore en train d'être dessiné, au fil de réunions associant élus et préfet, la ZSP comprend aussi un volet éducatif, ce dont se réjouit Nadia Oudjoudi, responsable de l'Apéee, l'Association de parents d'élèves engagés pour l'éducation. Cette militante a été la première à apostropher le ministre lors de sa visite pour lui «dire haut et fort que l'école sera essentielle pour éviter aux jeunes de tomber dans le trafic de drogue». Son association, qui couvre deux quartiers de la ville, fera partie de celles qui seront dotées par l'Etat de moyens financiers, assure-t-elle, bien qu'elle ne sache pas aujourd'hui à quel montant cette aide s'élèvera : «Mais le préfet l'a confirmé, il va donner des moyens aux associations, notamment celles qui œuvrent pour le soutien scolaire.» La responsable déplore les «dégâts» dans le domaine de l'éducation, et aimerait pouvoir faire quelque chose pour des jeunes qui, comme elle en a fait le constat lors d'un atelier organisé par son collectif, «n'ont aucune idée de ce qu'est un entretien d'embauche». Elle est confiante sur le fait que la ZSP «va débloquer des moyens». Quoi qu'il en soit, elle promet de ne pas «lâcher». Pour la maire de la ville, le problème est devenu une urgence : «Il faut qu'on passe vite aux actes.»

De la bière au chanvre «Cannabia» saisie en Seine-Saint-Denis

LIBERATION - 10 octobre 2012 - AFP

La préfecture évoque une «provocation à l'usage de stupéfiants», tout en reconnaissant que la boisson contient du chanvre mais pas de cannabis.

La police a découvert plusieurs bouteilles de bière de chanvre dans une épicerie biologique du Raincy, îlot aisé en Seine-Saint-Denis, l'un des départements les plus pauvres de France qui sert de plaque tournante au trafic de drogue, a annoncé la préfecture mercredi. Lors d'un contrôle d'épicerie au Raincy, la police a saisi lundi «une vingtaine de bouteilles d'une boisson alcoolisée nommée "Cannabia" proposée à la vente dans les étagères», écrit la préfecture dans un communiqué. Cette bière au chanvre et au houblon biologiques est brassée en Allemagne, selon le site internet de la société familiale qui la fabrique.

L'entreprise Dupetit Natural Products vante «la première boisson légale au chanvre de l'humanité» et soutient avoir obtenu «le droit» de la distribuer partout dans l'Union européenne.

Une procédure pour provocation à l'usage de substance stupéfiante a été ouverte, des faits passibles d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende. «Outre son nom ambigu, la bouteille (...) est commercialisée avec une étiquette représentant une feuille de plant de cannabis ainsi qu'une zone à gratter (...) ayant la particularité de dégager une odeur de résine de cannabis lorsque l'on passe son doigt dessus», souligne la préfecture. Cette étiquette présente la mention «grattez et souriez» en anglais, poursuit la préfecture. «Pour autant, la liste des ingrédients composant ce breuvage ne contient que du chanvre et aucune trace de cannabis», admet-on de même source.

Le Raincy est l'une des rares communes résidentielles et aisées de Seine-Saint-Denis, département où le revenu moyen par habitant est l'un des plus faibles de France. Ce département souffre fortement du trafic de drogue - cannabis, cocaïne, héroïne - qui gangrène des quartiers entiers et instaure une économie parallèle, avec parfois de violents règlements de comptes entre trafiquants.

A Saint-Ouen, le trouble persiste dans la zone de sécurité prioritaire

LIBERATION - 11 octobre 2012 - Par CHARLIE DUPIOT

Reportage. Dans la première ville à en avoir bénéficié, le nouveau dispositif de Manuel Valls, en place depuis un mois, n'a pas encore produit d'effets concrets, au désespoir des habitants.

L'agression d'une mère de famille de 42 ans, lundi 8 octobre, n'est pas le premier fait de violence depuis la mise en place de la Zone de sécurité prioritaire à Saint-Ouen (Seine Saint-Denis), commune de 40 000 habitants en proie au trafic de drogue, notamment de cannabis. Mais il fait réagir : mercredi 10 octobre, un des deux jeunes hommes soupçonnés d'avoir lancé un sac en flammes sur une habitante de Saint-Ouen a été déféré au parquet de Bobigny, avant que le parquet n'ouvre une information judiciaire pour «dégradations par incendie» et «violences volontaires commises en réunion». La victime était impliquée dans la lutte contre le trafic de drogue dans un quartier. Néanmoins, elle a choisi de ne pas porter plainte à la suite de son intimidation dans la cité Soubise où elle réside.

C'est dans cette cité que le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, avait débuté son déplacement à Saint-Ouen le 11 septembre, après qu'une importante saisie d'armes, de drogue et d'argent y avait eu lieu. Il venait annoncer la création de quinze Zones de sécurité prioritaire dans tout le pays, promesse de campagne de François Hollande. L'objectif ? Une action de «sécurité renforcée, sur un territoire caractérisé par une délinquance enracinée», comme l'a annoncé Manuel Valls, qui a promis lors de sa visite un déploiement de

nouvelles forces policières.

Seulement, la ville avait déjà vu ses forces de police renforcées, depuis la «guerre aux dealers» déclarée par son prédécesseur Claude Guéant en janvier 2011, rappelle la maire de Saint-Ouen, Jacqueline Rouillon. Dans sa ville, dont certaines zones sont déjà des «périmètres de sécurisation renforcée», vadrouillent toutes les nuits ainsi qu'une partie de la journée une brigade spéciale, mais aussi des BAC, brigades anticriminalité, et «entre trois et cinq cars de CRS qui stationnent».

«Si je voyais Valls aujourd'hui, je deviendrais impolie»

D'ailleurs, au 32 rue Zola, dans l'un des quartiers désormais inclus dans la ZSP, la voiture de police stationnée 24 heures sur 24 ne surprend plus personne. Les habitants ont eu le temps de s'y habituer, cela fait plus d'un an qu'elle est là. «C'est Guéant qui a mis la police ici, depuis sa visite en octobre 2011, raconte un couple de retraités qui vit dans la rue depuis quarante ans. Mais on n'a pas vu de changement particulier depuis un mois, avec la ZSP.» Claudie Potier, qui vit un peu plus loin dans la rue, face à la voiture de police, est plus critique : «La police ne bouge pas. Ils restent dans leur voiture, à surveiller.» Auparavant, le trafic se faisait en bas de son immeuble, au 34 rue Zola ; il lui est même arrivé d'avoir à chasser de son hall d'immeuble une quinzaine de jeunes en train de dealer, raconte cette membre de l'Amicale des locataires du quartier Zola-Pasteur, qui s'est mobilisée contre le trafic. Depuis un an, la voiture de police n'a fait que «déplacer le problème», s'indigne cette retraitée : «Maintenant, les jeunes, les mêmes qui trafiquaient, sont au passage Elisabeth, à quelques mètres de là.» La ZSP ne lui a pas redonné espoir : «On a eu deux ministres, Guéant et Valls, et rien ne bouge. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils déplacent.» Claudie Potier était présente lors de la visite de Manuel Valls (photo AFP) le 11 septembre : «Aujourd'hui, si je le voyais, je deviendrais impolie», conclut-elle d'un ton tranchant.

De cette ZSP, première à avoir été installée en France, on ne sait en fait pas grand-chose. Le dispositif est encore en train de se mettre en place, rapporte la mairie. Le cabinet du ministère de l'Intérieur affirme que des renforts en forces mobiles sont bien déployés à Saint-Ouen, sans les chiffrer. Il y aura également «des fonctionnaires de police en plus à partir de 2013, grâce aux 480 emplois supplémentaires annuels promis par François Hollande». Mais ni la mairie ni le ministère ne sont en mesure de dire quel budget doit être déployé pour cette ZSP, qui couvre quatre quartiers de la ville et fait partie des 15 zones déjà lancées en France. A terme, une cinquantaine de ZSP devraient voir le jour avant la fin de l'année 2013. Certaines combinent l'action de la police et de la gendarmerie. Dans celle de Saint-Ouen, seuls des renforts policiers sont mobilisés.

Zone de sécurité, mais aussi d'éducation et de justice

«Mais la réponse policière ne pourra pas être la seule réponse, on ne peut pas avoir une ville quadrillée de rue en rue», prévient la maire communiste, Jacqueline Rouillon, plutôt favorable au dispositif mis en place par Manuel Valls. Le projet de ZSP, qui prévoit également une nouvelle coopération avec l'éducation nationale et la justice, devrait selon elle permettre de lutter efficacement contre la délinquance, mobile et qui sait s'adapter à la présence policière.

L'élue, optimiste après une réunion avec le préfet et la procureure, se réjouit de l'engagement du parquet à ce que les individus interpellés soient placés devant des juges d'instruction, qu'il y ait «une vraie intervention de la justice, pas lisible aujourd'hui». D'ailleurs, elle rapporte avoir déjà eu des «retours d'actions plus rapides sur ces individus, assez jeunes en général». Depuis la mise en place de la ZSP, «il y a eu une intensification des interpellations, des actions sur les consommateurs, ce qui était moins le cas auparavant». La garde des Sceaux, Christiane Taubira, avait elle-même souligné le 13 septembre l'importance de la présence de la justice dans toutes les zones de sécurité prioritaires.

Mais pour la ZSP de Saint-Ouen, il s'agira aussi de mettre l'accent sur l'éducation, dans une commune très touchée par le décrochage scolaire : «Quand on vit dans ce territoire, on sait qu'il faut travailler avec l'éducation nationale», souligne la maire. Elle pointe l'avantage des périmètres de sécurisation établis dans la ville avant la ZSP : «On connaît le travail de la police, maintenant on peut aller plus loin. Car il faut certes sécuriser, mais il faut aussi permettre à ces jeunes, souvent en décrochage scolaire, d'aller vers d'autres parcours.»

Bien que tout cela soit encore en train d'être dessiné, au fil de réunions associant élus et préfet, la ZSP comprend aussi un volet éducatif, ce dont se réjouit Nadia Oudjoudi, responsable de l'Apéee, l'Association de parents d'élèves engagés pour l'éducation. Cette militante a été la première à apostropher le ministre lors de sa visite pour lui «dire haut et fort que l'école sera essentielle pour éviter aux jeunes de tomber dans le trafic de drogue». Son association, qui couvre deux quartiers de la ville, fera partie de celles qui seront dotées par l'Etat de moyens financiers, assure-t-elle, bien qu'elle ne sache pas aujourd'hui à quel montant cette aide s'élèvera : «Mais le préfet l'a confirmé, il va donner des moyens aux associations, notamment celles qui œuvrent pour le soutien scolaire.» La responsable déplore les «dégâts» dans le domaine de l'éducation, et aimerait pouvoir faire quelque chose pour des jeunes qui, comme elle en a fait le constat lors d'un atelier organisé par son collectif, «n'ont aucune idée de ce qu'est un entretien d'embauche». Elle est confiante sur le fait que la ZSP «va débloquer des moyens». Quoi qu'il en soit, elle promet de ne pas «lâcher». Pour la maire de la ville, le problème est devenu une urgence : «Il faut qu'on passe vite aux

actes.»

Blanchiment d'argent de la drogue : huit nouvelles mises en examen

Le Monde.fr | 13.10.2012

Huit nouvelles personnes ont été mises en examen, dont six incarcérées, samedi 13 octobre, dans le cadre du démantèlement d'un important réseau franco-suisse de blanchiment d'argent de la drogue, a-t-on appris samedi de source judiciaire. Elles sont essentiellement soupçonnées d'avoir participé au trafic de stupéfiants ou à la collecte des fonds issus de ce trafic.

Vendredi [12 octobre], cette enquête avait conduit à la mise en examen de neuf autres personnes, dont l'élue parisienne Florence Lamblin, adjointe EELV au maire du XIII^e arrondissement, pour "blanchiment en bande organisée et association de malfaiteurs". Florence Lamblin, qui aurait accepté, samedi, de quitter ses fonctions d'élue, nie toute implication dans cette affaire ; son avocat parle d'"erreur judiciaire".

Au total, 17 personnes ont été interpellées cette semaine en France et trois à Genève, dont deux placées en détention, et plusieurs millions d'euros en espèces et des biens de valeur ont été saisis, lors du démantèlement du réseau franco-suisse. Une annonce largement relayée par les médias helvétiques :

"UNE MACHINERIE COMPLEXE"

A l'origine de cette affaire, une enquête lancée en février qui a mis au jour un réseau d'importation de cannabis entre le Maroc, l'Espagne et la région parisienne. Ce réseau avait déjà importé plus de huit tonnes de cannabis à cette époque et le produit de ce trafic était blanchi par "une machinerie complexe", selon le parquet de Paris.

"Cet argent provenait d'un immense trafic de stupéfiants, portant ces six derniers mois sur huit tonnes de cannabis (soit 40 millions d'euros de bénéfices)", selon Europe 1. Le parquet évoque des flux financiers "considérables", de près de 12 millions d'euros pour les seuls mois de mai à octobre 2012.

Cette structure partait de l'organisateur du trafic de drogue en France, qui remettait les bénéfices à des collecteurs de fonds, qui les transmettaient à un collecteur central. Ce dernier payait les trafiquants espagnols et réinjectait la plus grande partie des fonds dans un circuit de blanchiment "orchestré depuis plusieurs années avec plusieurs membres de sa famille", selon le parquet.

Ces espèces étaient remises à des clients souhaitant disposer d'argent liquide en France et ayant des comptes ouverts en Suisse dans une société financière "appartenant à la famille des blanchisseurs". "Les principaux protagonistes suspectés d'avoir organisé ce réseau sont des citoyens suisses de Genève et français de Paris, appartenant à la même famille d'origine marocaine", a précisé un communiqué du ministère public genevois.

2 MILLIONS DE FRANCS SUISSES

Ces sommes étaient in fine transférées sur des comptes bancaires à l'étranger pour revenir aux organisateurs du trafic. En France, ont été notamment saisis plus de un million d'euros en espèces et deux photographies d'art d'une valeur de un million d'euros ainsi que des armes.

A Genève, ont été saisis plus de un million de francs suisses (820 000 euros) – dissimulés dans une chambre forte derrière une penderie –, ainsi que cent soixante montres et des bijoux de grande valeur, d'une estimation totale de près de 2 millions de francs suisses, selon les autorités suisses.

Trafic de drogue : seize mises en examen après le coup de filet de Mulhouse

LIBERATION - 19 octobre 2012 - (AFP)

Seize trafiquants présumés ont été mis en examen, dont quatorze écroués, dans le cadre d'une vaste opération antidrogue menée mardi dans la région de Mulhouse.

Seize trafiquants présumés ont été mis en examen, dont quatorze écroués, dans le cadre d'une vaste opération antidrogue menée mardi dans la région de Mulhouse et visant une filière albanaise, a-t-on appris vendredi de source judiciaire. «Cinq autres suspects doivent encore être présentés au juge d'instruction ce vendredi», a indiqué à l'AFP le procureur de la juridiction interrégionale spécialisée (JIRS) de Nancy, Rémi Coutin, en charge du dossier.

Le coup de filet, mené mardi matin par près de 250 policiers français, suisses et allemands, a permis de saisir une dizaine de kilos d'héroïne ainsi qu'une cinquantaine de kilos de «produits de coupe». «On a également retrouvé 30 000 euros en espèces et plusieurs armes de poing, en Suisse et en France. Plusieurs voitures ont aussi été saisies», a précisé Rémi Coutin.

L'enquête avait été initiée à l'été 2010 par la police aux frontières (PAF) de Saint-Louis (Haut-Rhin) et portait initialement sur des soupçons d'aide à l'immigration irrégulière en bande organisée. «Les enquêteurs se sont rendu compte qu'il y avait un trafic d'héroïne très important, dans les milieux albanais et kosovars, implantés dans la région de Saint-Louis, Mulhouse, mais aussi en Suisse et en Allemagne, portant sur plusieurs centaines de kilos», a précisé le magistrat.

Début 2012, une équipe commune d'enquête avait été créée par Eurojust, agence européenne de coopération judiciaire, permettant l'opération de mardi, qui avait conduit à l'interpellation de 39 suspects, dont trois sur le territoire allemand. «Nous avons affaire à un groupe mafieux, en rapport avec le trafic de

stupéfiants. Nous pouvons supposer qu'une bonne partie de l'argent récolté était renvoyé en Albanie», a expliqué le procureur.

Selon Rémi Coutin, la communauté albanophone est très implantée en Suisse, notamment à Bâle et à Genève, ainsi que dans les Alpes françaises, en Savoie et Haute-Savoie. «De Bâle, ils sont remontés depuis quelques années dans le sud de l'Alsace», a-t-il poursuivi, estimant que dossier était «le premier de cette importance où nous sommes confrontés à des Albanais».

Saisie de 45 kg de cocaïne à la frontière franco-italienne

LIBERATION - 26 octobre 2012 - (AFP)

La drogue était dissimulée dans une série de compartiments à l'intérieur d'une voiture.

Les douaniers ont saisi près de 45 kg de cocaïne dans un véhicule particulier à la frontière franco-italienne, du côté français du tunnel de Fréjus en Savoie, ont annoncé vendredi les douanes dans un communiqué. La valeur marchande de cette saisie est estimée à 2,7 millions d'euros sur le marché de revente, ont précisé les douanes.

Les douaniers ont découvert, le 17 octobre peu après minuit, les 44,86 kg de drogue dans différentes caches aménagées dans la voiture conduite par un homme originaire des Balkans. «Il a fallu près de 9 heures aux agents de douanes pour extraire plus de 40 paquets de stupéfiants des diverses caches aménagées du véhicule», précisent les douanes.

Le conducteur a obtempéré à l'ordre d'arrêt donné par les douanes et le contrôle de ses bagages n'a d'abord «permis aucune découverte notable». Selon les douanes, ses «agents ont toutefois décidé de poursuivre leurs investigations. La fouille totale du véhicule a duré une grande partie de la nuit et permis la saisie de plus de quarante paquets de drogue», selon la direction des douanes. «Le chauffeur a été remis aux services de police» de la police judiciaire de Lyon «à l'issue de la procédure douanière». L'enquête est menée par la Juridiction interrégionale spécialisée de Lyon.

La cocaïne consommée par l'Europe utilise plusieurs routes. Elle part d'Amérique latine, transite parfois par l'Afrique de l'Ouest pour ensuite être acheminée sur les marchés européens via l'Espagne, le Portugal ou l'Italie. Elle peut également arriver directement, via les ports français, britanniques ou néerlandais. Selon les autorités françaises, le marché européen absorbe 17% de la cocaïne produite chaque année en Amérique latine, soit 150 tonnes pour une valeur totale de 9 milliards d'euros à la revente.

En 2011, les saisies de cocaïne ont été en très nette augmentation, avec 11 000 kg saisis (contre 4 125 kg en 2010), notamment du fait de prises exceptionnelles. Le 2 octobre, près de 55 kg de cocaïne avaient été saisis par les douanes à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, dans des valises appartenant à deux femmes en provenance de République dominicaine.

Et le 5 septembre, une cinquantaine de kilos avaient été saisis en région parisienne à la suite d'une enquête de plus d'un an menée par l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS).

Une policière écrouée pour trafic de stupéfiants

LIBERATION - 25 octobre 2012 - (AFP)

Exerçant en Seine-Saint-Denis, elle est suspectée d'avoir pris part à un trafic international.

Une policière de la direction territoriale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis a été mise en examen et écrouée en Seine-Maritime dans le cadre d'une enquête sur un trafic international de stupéfiants, a-t-on appris jeudi de source proche de l'enquête.

La fonctionnaire, qui porte le grade de brigadier, a été mise en examen avec quatre autres personnes par un juge d'instruction du Havre et placée en détention à Rouen le 19 octobre, selon cette source, confirmant une information parue sur le site du quotidien Paris-Normandie jeudi soir.

L'enquête a été ouverte en 2011 à la suite de l'interception au Havre d'un go-fast transportant plusieurs dizaines de kilos de cannabis.

Agée d'une trentaine d'années, la policière est soupçonnée d'être la maîtresse du chef présumé du réseau, également interpellé, et d'avoir consulté sur son lieu de travail des fichiers lui permettant d'informer son partenaire sur les investigations et de repérer des voitures banalisées.

Le couple, qui vivait en Seine-Saint-Denis, affichait un train de vie très supérieur à ses moyens de subsistance légaux, selon Paris-Normandie.

Le parquet du Havre n'a pas souhaité commenter ces informations.

INTERNATIONAL

ASIE. L'Asie du Sud-Est submergée par l'opium

LIBERATION - 31 octobre 2012

Retour sur la production de drogue au Laos, Birmanie et Thaïlande

L'Office des Nations unies contre la drogue et la criminalité (ONUDD) a annoncé hier dans un rapport le doublement de la production d'opium en Asie du Sud-Est entre 2011 et 2012. La demande régionale

représente désormais un quart du marché mondial. La Chine compte à elle seule un million d'héroïnomanes. Au Laos, la surface de terres agricoles consacrées à la culture de l'opium a augmenté de 66% pour 6 800 hectares. La Birmanie, deuxième producteur mondial derrière l'Afghanistan, a vu ces surfaces augmenter de 17% pour atteindre 51 000 hectares. Au Laos, le prix du kilo au producteur atteint 1 400 euros contre 400 en Birmanie. «Les paysans sont très vulnérables aux pertes de revenus liés à l'opium, en particulier ceux qui en dépendent pour leur sécurité alimentaire», explique l'ONUDD. L'organisme insiste sur la nécessité de trouver des activités de substitution. Les pays concernés, dont la Thaïlande, assurent avoir détruit 25 000 hectares en 2012. La Birmanie a été maintenue sur la liste noire de la lutte antidrogue des Etats-Unis pour avoir «manifestement failli» dans ses actions.

CANADA. Mafia sicilienne et corruption gangrèment le Québec

Le Monde.fr avec AFP | 15.10.2012 – par Hélène Sallon

Soigneusement peigné et engoncé dans un costume sombre soulignant son imposante carrure, Lino Zambito témoignait une nouvelle fois, lundi 15 octobre, devant la commission d'enquête sur la corruption au Québec, dite commission Charbonneau. L'allure empruntée, l'entrepreneur québécois de 43 ans a mis au jour, impavide, un nouveau pan de l'affaire qui fait trembler le monde politique. Infiltration de la mafia dans l'industrie de la construction, fonctionnaires soudoyés, contrats publics contre pots-de-vin à des responsables politiques et syndicaux... Tous les ingrédients sont réunis pour tenir en haleine la Belle Province, suspendue aux aveux des témoins appelés à se succéder devant la commission jusque fin 2013. Depuis les premières révélations dans les médias, il y a quatre ans, de l'existence d'un cartel d'entrepreneurs, pour la plupart d'origine italienne, régnant sur l'industrie du bâtiment et des marchés publics dans la municipalité de Montréal, se dessine peu à peu un système mafieux tissé à l'échelle provinciale et portant sur des millions de dollars canadiens. Pour démêler les fils de ce scénario digne du Parrain de Coppola, des experts en criminalité organisée venus d'Italie et des Etats-Unis ont même été sollicités, comme le célèbre ancien agent spécial du FBI Joseph Pistone, alias "Donnie Brasco". D'ici au 19 octobre 2013, la commission Charbonneau doit tenter de déterminer si des systèmes de corruption et de collusion ont perverti le processus d'octroi des contrats publics depuis quinze ans au Québec et détourné une partie des comptes publics du gouvernement, des municipalités ou d'autres organismes publics. L'affaire pourrait porter un dur coup au Parti libéral du Québec (PLQ), dont des membres au niveau local et provincial ne cessent d'être mis en cause au fil de l'enquête. Ce qui explique, selon les observateurs, que l'ancien premier ministre libéral Jean Charest, vaincu le 4 septembre par les indépendantistes du Parti Québécois (PQ) et encore épargné par ce scandale, ait attendu jusqu'en novembre 2011 pour créer la commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (CEIC) (voir encadré).

LES RÉVÉLATIONS DU RAPPORT DUCHESNEAU

L'ampleur de l'affaire avait été révélée avec la publication durant l'automne 2011 d'un rapport sur un système organisé de collusion à grande échelle, au sein du ministère des transports, rédigé par l'ancien directeur de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), Jacques Duchesneau. Le ministère des transports est le plus grand donneur d'ouvrage du gouvernement dans ce secteur, qui représente la première activité industrielle au Québec. L'ancien chef de la police de Montréal y mettait en garde contre une "infiltration, voire une prise de contrôle de certaines fonctions de l'Etat" par des groupes cherchant à détourner des fonds publics. Selon ce rapport, les quelques grandes firmes de génie-conseil qui dominent désormais le secteur du bâtiment s'associent à des entreprises de construction pour frauder le gouvernement. Ces entreprises et firmes s'entendent entre elles pour se répartir les marchés. Traditionnellement, les organisations criminelles sont très présentes sur ce secteur, contrôlant soit des firmes par l'intermédiaire de prête-noms ou leur prélèvent des commissions. La construction, secteur où beaucoup des transactions s'effectuent en argent liquide, leur offre ainsi la possibilité de recycler l'argent sale, notamment par le biais de fausses factures et de surcoûts.

Lors de son audition devant la CIEC en juin 2012, Jacques Duchesneau, devenu depuis député de la Coalition avenir Québec (CAQ), a produit un rapport personnel dans lequel il dévoile le financement illégal des partis provinciaux et municipaux. Les firmes de génie se verraient dans l'obligation de faire des dons pour obtenir des contrats publics et participent aussi directement à l'organisation d'élections "clés en main". Selon ses estimations, 70 % des dons aux partis sont de nature illégale.

LE SCANDALE VU DE L'INTÉRIEUR

En témoin vedette, Lino Zambito éclaire de l'intérieur, depuis le début de ses auditions, le 27 septembre, les mécanismes de ce système bien huilé. Dans de premières révélations, l'homme a mis en lumière la corruption de certains responsables de la mairie de Montréal sur ce marché juteux qu'une poignée d'entrepreneurs se partagent. L'ex-dirigeant de l'entreprise Infrabec a affirmé avoir dû verser 3 % de la valeur de contrats obtenus par son entreprise dans la capitale provinciale à Union Montréal, le parti du maire Gérald Tremblay, soit plus qu'à la mafia, qui ne prélevait, elle, que 2,5 % sur ses contrats. Ses révélations ont conduit la ville à suspendre l'octroi de contrats portant sur la construction de routes,

d'adductions d'eau ou d'égouts. L'ancien entrepreneur a décrit un système similaire dans la municipalité de Laval, ainsi que dans d'autres villes de la province.

L'entrepreneur a également livré des aveux accablants sur le financement illégal aux plus hauts échelons du parti libéral. Lino Zambito a ainsi indiqué avoir organisé en 2008 un cocktail de collecte de fonds pour la vice-première ministre libérale de l'époque, Nathalie Normandeau. Ce cocktail aurait permis de collecter 110 000 dollars, versés par des entrepreneurs utilisant des prête-noms et qui se remboursaient par fausses factures, mais, selon M. Zambito, le PLQ n'en a déclaré que 77 500. Pour le bien du "développement de ses affaires", l'homme dit en outre avoir envoyé quarante roses à Mme Normandeau à l'occasion de son 40e anniversaire et l'avoir invitée dans la loge de son entreprise lors d'un concert de Céline Dion à Montréal. La liste des hommes politiques ayant bénéficié des largesses de Lino Zambito s'allonge au fil des audiences. Ont ainsi été cités l'ancienne ministre de l'environnement, Line Beauchamp, et l'ex-chef de Vision Montréal, Benoît Labonté. Au total, Lino Zambito et ses proches, des membres de sa famille et des employés d'Infrabec, auraient versé plus de 88 000 dollars de 2001 à 2009 principalement au PLQ. Mais, a noté la commission, M. Zambito aurait également donné au Parti québécois et à l'Action démocratique du Québec.

LA MAFIA TISSE SA TOILE

Ce vaste scandale de corruption porte l'empreinte de la mafia sicilienne, avec des ramifications jusqu'en Italie et aux Etats-Unis. Les noms de nombreux membres présumés du crime organisé, et notamment de gens proches du clan dominant montréalais des Rizzuto, sont revenus au cours de l'enquête, cités notamment par les témoins. Ce volet de l'affaire doit être abordé plus en détail dans une seconde phase par la commission Charbonneau. Elle a à cet effet obtenu, non sans difficultés, de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qu'elle partage le fruit de son enquête magistrale contre la mafia, nommée Opération Colisée. L'opération a permis de porter un coup fatal au clan Rizzuto en 2006, avec l'arrestation de 73 personnes, parmi lesquelles l'ancien parrain, feu Nicolo Rizzuto, pour gangstérisme, trafic de drogue, bookmaking et corruption de fonctionnaires fédéraux.

Un témoignage inédit (en vidéo) sur la proximité entre mafia montréalaise et new-yorkaise a été apporté par "Donnie Brasco", qui est revenu dans l'audience du 24 septembre sur ses années passées à espionner la pègre new-yorkaise. Parmi les cinq grandes familles qui dirigent la mafia de la Grosse Pomme, il est en particulier revenu sur les pratiques de la famille Bonnano, qui entretenait des relations suivies avec le clan des Rizzuto. Son enquête, popularisée par le réalisateur Mike Newell en 1997, avait révélé que pour faire main-basse sur les contrats dans l'industrie de la construction, les cinq familles mafieuses new-yorkaises s'étaient notamment associées dans ce qu'elles appelaient "The Club". Créant leurs propres entreprises, ou prenant le contrôle d'autres, les criminels étaient parvenus à contrôler une bonne partie de cette industrie juteuse.

(Encadré) La commission Charbonneau

La CEIC, qui dispose d'un mandat de deux ans, a commencé au début du mois de juin 2012 des audiences publiques pour faire la lumière sur cette vaste et complexe affaire. Elle est présidée par la juge France Charbonneau, 60 ans, à laquelle le quotidien québécois Le Devoir a consacré un portrait.

Le mandat de la commission Charbonneau s'articule en trois volets. Le premier prévoit l'examen de l'octroi et de la gestion de contrats de construction par des organismes publics depuis 15 ans. Il portera notamment sur la présence de "stratagèmes", noeuds complexes d'échanges de services et de cadeaux pour attribuer des contrats à leurs auteurs et en faire augmenter le prix. Le deuxième concerne l'infiltration du crime organisé dans le monde de la construction et il s'étend aussi aux commandes du secteur privé. Le troisième doit définir les "pistes de solutions et de recommandations" pour combattre la collusion et la corruption.

CANADA. Action en justice contre le gouvernement canadien pour défaut de protéger la santé des détenus fédéraux. L'ex-détenu a contracté en prison l'infection évitable par l'hépatite C.

Lettre de l'International Drug Policy, octobre 2012 – Posted on 25/9/12 - Source :

<http://www.aidslaw.ca/FR/index.htm>

Le Réseau juridique canadien VIH/sida, le Réseau d'action et de soutien des prisonniers et prisonnières vivant avec le VIH/sida (PASAN), CATIE, le Réseau canadien autochtone du sida (RCAS) et Steven Simons, ancien détenu sous responsabilité fédérale, ont engagé des poursuites contre le Gouvernement du Canada pour son défaut de protéger le droit à la santé des détenus, dû à son refus persistant de mettre en œuvre des programmes de seringues stériles pour prévenir la transmission du VIH et du virus de l'hépatite C (VHC) dans les établissements correctionnels canadiens.

Le plaignant, Steven Simons, a été incarcéré dans l'Établissement Warkworth de 1998 à 2010, où il a contracté l'hépatite C après qu'un codétenu a utilisé son matériel pour l'injection de drogue.

« Quand j'étais en prison, je voyais un groupe d'individus faire circuler entre eux une seringue bricolée à la main et aiguiser l'aiguille sur le verso de cartons d'allumettes. Une aiguille sale, rafistolée avec de la colle chaude. J'en ai vu pousser fort sur une aiguille émoussée pour essayer de la faire pénétrer leur peau et se faire l'injection, provoquant des cratères, de grandes plaies et des abcès », se rappelle Simons. Or celui-ci

est déterminé à faire en sorte que les détenus ne continuent pas de souffrir pour des raisons évitables : « Je veux être impliqué dans cette affaire pour sauver des vies et prévenir la transmission de l'hépatite et du VIH. »

Dans les prisons du Canada — où l'on observe un nombre disproportionné d'individus autochtones et/ou dépendants d'une drogue —, les taux d'infection à VIH et à VHC sont respectivement d'au moins 10 et 30 fois supérieurs à ceux de l'ensemble de la population; et ces taux sont encore plus élevés parmi les détenues de sexe féminin. Les personnes qui consomment des drogues par injection dans les prisons canadiennes sont plus susceptibles que les gens dans la collectivité de partager et de réutiliser du matériel d'injection, car elles sont privées d'accès à du matériel d'injection stérile pendant la détention. Cela augmente considérablement leur risque de contracter le VIH et le VHC. De plus, le risque sera encore exacerbé par l'adoption récente du Projet de loi C-10, la soi-disant Loi sur la sécurité des rues et des communautés, une loi criminelle omnibus qui gonflera la population carcérale en incarcérant de plus en plus d'individus pour des délits non violents liés à la drogue.

À l'heure actuelle, aucune prison canadienne n'autorise la distribution de matériel d'injection stérile aux détenus, malgré l'abondance écrasante de preuves des bienfaits de tels programmes pour la protection de la santé, comme on l'observe dans les pays où ils existent en prison depuis plusieurs années.

« Les gens ne sont pas dépouillés de leurs droits de la personne à l'entrée de la prison; et l'on conserve, derrière les barreaux, le droit d'avoir accès à des services de santé équivalents à ceux qui sont fournis dans la communauté. La société n'est pas supposée condamner les gens à un risque accru de contracter le VIH ou une hépatite », souligne Sandra Ka Hon Chu, analyste principale des politiques pour le Réseau juridique canadien VIH/sida. « Le gouvernement fédéral a en main les preuves démontrant que de tels programmes d'accès à du matériel d'injection stérile sont une urgente nécessité dans les prisons canadiennes et qu'ils sont un succès dans d'autres pays. Le défaut d'agir en réponse à ces données probantes entraîne des infections par le VIH et par le VHC qui pourraient être prévenues, qui ont des conséquences dévastatrices pour les individus et qui entraînent des dépenses énormes de fonds publics. La santé en prison est une affaire de santé publique. »

Le Réseau juridique canadien VIH/sida œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, à l'aide de recherches et d'analyses, de plaidoyer et d'actions en contentieux, d'éducation du public et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

ETATS-UNIS. Légaliser la marijuana pour lutter contre le racisme

COURRIER INTERNATIONAL - The Seattle Times | Spearlt | 12 octobre 2012

Un référendum d'initiative populaire visant à légaliser la possession de cannabis sera soumis aux électeurs locaux le 6 novembre prochain. Voter "oui" à ce texte permettra de mettre un terme aux discriminations raciales et de sauver les vies de nombreux jeunes Latinos et Africains-Américains, souligne un universitaire.

La proposition 502, qui sera soumise au vote dans l'Etat de Washington le 6 novembre, prévoit de légaliser la détention de petites quantités de marijuana pour les adultes de 21 ans et plus. Son adoption devrait être une priorité pour tous ceux qui luttent contre le racisme. Elle permettra de faire progresser le système de justice pénale de l'Etat de Washington, l'un des plus discriminatoires du pays.

Mais cette proposition mérite aussi notre soutien pour d'autres raisons. La guerre contre la drogue est un échec colossal et onéreux, qui coûte la vie à de nombreux jeunes. L'histoire de la législation américaine en matière de drogues est un long récit de discriminations contre les minorités ethniques. Aujourd'hui par exemple, dans le sud-ouest des Etats-Unis, on diabolise les Mexicains en les accusant d'être de gros consommateurs de marijuana. Un "oui" à la proposition 502 représenterait une grande victoire, en particulier pour les Latinos. Une sorte de rédemption symbolique pour des décennies de discrimination.

Pour commencer, la proposition 502 réduira le nombre d'arrestations, de poursuites et d'incarcérations au sein des populations latino et africaine-américaine. D'après le groupe de travail sur les races et le système pénal de la faculté de droit de Seattle, alors qu'une large majorité des consommateurs de drogues sont blancs, le système de justice pénale s'attaque avant tout aux minorités ethniques. Dans l'Etat de Washington, elles sont disproportionnellement condamnées pour des infractions liées à la drogue, et Seattle se range parmi les pires villes de l'Etat à cet égard. Les Africains-Américains qui y vivent ont 13 fois plus de probabilités que les Blancs d'être arrêtés pour ce type d'infractions.

Le plus grand risque du cannabis : l'incarcération

La proposition réduira également la présence de gangs, de cartels et d'intérêts internationaux dans l'économie parallèle de notre Etat. Or les gangs constituent un grave problème pour les communautés latino et noire. Un rejet de la proposition ne ferait qu'encourager les gangs locaux, de même que les cartels du Canada et du Mexique, qui s'entre-tuent pour approvisionner le Nord-Ouest des Etats-unis en marijuana.

L'initiative sauvera donc des vies, en particulier latino-américaines. La politique fédérale en matière de drogues crée des marchés lucratifs pour les fournisseurs qui vivent dans d'autres pays, principalement en Amérique latine. On estime qu'au Mexique, les violences liées à la drogue ont coûté la vie à 40 000 personnes au cours de la dernière décennie. Or ces morts ont un lien direct avec les groupes qui se disputent le marché américain. Notons que ce sont avant tout les Etats américains autorisant la consommation médicale de marijuana [en particulier la Californie] qui représentent de gros enjeux pour les trafiquants de drogue mexicains.

Les personnes qui enfreignent la législation sur la marijuana risquent des peines d'emprisonnement et de lourdes amendes. Sans oublier qu'elles se retrouvent avec un casier judiciaire, ce qui ne les aide pas à trouver un emploi ni un logement. Pis, nombre de détenus qui sortent de prison sont affectés par le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles, souffrent de pathologies mentales et de divers problèmes de santé – mettant en danger leur communauté d'origine. Aussi est-il temps pour les électeurs de reconnaître que le plus grand danger lié à la consommation de cannabis est de se faire arrêter et incarcérer.

La proposition 502 améliorera nettement la vie des communautés latino et africaine-américaine, puisque ce sont elles, malheureusement, qui souffrent le plus d'injustice. Elle mettra un terme aux ravages du combat contre la drogue, permettra de prendre en considération la demande de marijuana émanant de la population adulte et montrera qu'il existe d'autres politiques de la drogue que le seul fouet de la justice pénale. Il est grand temps de mettre fin à cette guerre.

(Encadré) CONTEXTE — La proposition 502

Voici le texte qui sera soumis aux électeurs de l'Etat de Washington le 6 novembre prochain.

La population de l'Etat de Washington veut cesser de considérer l'usage de la marijuana par des consommateurs adultes comme une infraction et propose une nouvelle approche :

1. Concentrer les ressources policières sur les infractions avec violence et celles qui portent sur des biens ;
2. Générer de nouveaux revenus fiscaux destinés à l'éducation, à la santé, à la recherche et à la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie ;
3. Retirer la marijuana des mains d'organisations criminelles et la placer dans celles d'un système réglementé et contrôlé par l'Etat, similaire à celui qui existe dans le domaine des alcools forts.

Ce texte autorise la commission de contrôle des boissons alcoolisées de l'Etat de Washington à réglementer et à taxer la marijuana destinée aux personnes âgées de 21 ans et plus.

ETATS-UNIS. Californie : obtenir une ordonnance de marijuana ? Facile

RUE89 - 26/10/2012 – par Armelle Vincent, Journaliste

Affublés de tuniques et pantalons de bloc opératoire verts ornements d'une feuille de marijuana, trois types arpentent les planches de Venice, un quartier de Los Angeles. Ils racolent les clients, pardon... les « patients », pour le compte de Green Doctors, l'une des cliniques de cannabis thérapeutique de cette mecque californienne de la contre-culture. Et demandent aux promeneurs en leur emboîtant le pas : « Besoin d'un bon remède ? Souffrez-vous de migraines, glaucome, arthrite ? »

Je réponds :

« – Non mais d'insomnie, parfois.

– La marijuana est excellente pour l'insomnie. Le docteur peut vous en prescrire pour 40 dollars.

– Votre clinique est-elle en règle ?

– Tout ce qu'il y a de plus légal.

– Pas du point de vue du gouvernement fédéral.

– Ça ne nous dérange pas. On vient d'obtenir les signatures nécessaires pour continuer à opérer. »

Industrie fructueuse

Depuis un an, l'industrie californienne du cannabis médical, légalisée en 1996 avec le passage de la loi Compassionate Use Act (qui autorise la vente et l'usage de cannabis pour les malades munis d'une ordonnance), est dans le collimateur d'Obama. Plus de six cents dispensaires ont été fermés. Des cultivateurs ont été arrêtés.

La fameuse université Oaksterdam (qui enseigne la culture du cannabis) et l'énorme dispensaire Harborside Health Center d'Oakland (108 000 patients) ont fait l'objet de raids par des agents fédéraux.

Harborside a décidé de contre-attaquer en poursuivant à son tour le gouvernement fédéral en justice devant un tribunal civil pour confiscation illégale de biens. Il est soutenu dans son action par la ville d'Oakland qui a déclaré ne pas avoir les moyens de se passer des revenus du cannabis (1,1 million de dollars en 2011).

Qu'est-ce qui pousse le président démocrate à s'en prendre à une industrie établie et fructueuse (le State Board of Equalization, administration fiscale, estime collecter entre 58 et 105 millions de dollars annuels de taxes sur la vente de cannabis en dispensaire) ? Ses débordements, qui ont fini par échapper au contrôle des autorités.

La loi de 1996 est en effet si vague et son application si sujette aux détournements que loin de ne servir que les malades, les dispensaires sont devenus des points de ravitaillement de « stoners » (camé). En quelques

années, ils ont proliféré à tel point qu'il est devenu impossible de les compter. A Los Angeles, leur nombre est estimé entre 500 et 1 000. On les reconnaît à la croix verte ornant généralement leur devanture.

Un nonogénaire avachi sur une chaise : le docteur

Dans le climat actuel, j'ai bien fait ne pas prononcer le mot « journaliste » en présence du rabatteur de Green Doctors. Il m'aurait dit de passer mon chemin. Je l'ai donc suivi docilement en tant que « patiente » vers un local ouvert sur les planches annonçant « The doctor is in », tapissé d'un papier peint fatigué représentant des plants de marijuana.

Tournant le dos à des étagères ébréchées si vides qu'on se demande à quoi elles servent, une jeune femme assise à un bureau branlant joue avec son portable. Quatre chaises pliantes en fer composent le mobilier de la salle d'attente.

Une porte à laquelle il manque la poignée est ouverte sur un cabinet de consultation à la limite de l'insalubrité. Il y a là un homme au moins nonagénaire, avachi sur sa chaise, l'air absent. C'est le docteur, celui que recommande le rabatteur comme un pont de la cardiologie de Beverly Hills.

La fille au portable me fait remplir un formulaire recto-verso sur mes antécédents médicaux. Je dois jurer comprendre que le cannabis n'est en rien un substitut à un traitement traditionnel. Il y a deux autres « patients » dans la salle d'attente, un homme trop lourd déguenillé d'une cinquantaine d'années et un trentenaire en complet propre sur lui. Je lui demande :

« – Vous êtes malade ?

– Non, mais je préfère avoir l'ordonnance. Ça m'évitera d'avoir des problèmes avec la loi si je veux fumer. »

Il me demande de toucher le bout de mon nez

C'est à voir, avec les multiples descentes de la Drug Enforcement Administration (DEA, le service de la police fédérale chargé de la mise en application de la loi sur les stupéfiants) orchestrées ces derniers temps par les quatre procureurs fédéraux de l'état.

Car la loi fédérale, qui supprime la loi californienne, interdit la culture et la vente de cannabis (crimes) ainsi que sa consommation (délit). A tout moment, la police peut ainsi vous tomber dessus et vous envoyer en prison, ordonnance ou pas, permis de cultiver ou non.

Au bout de cinq minutes, je suis invitée à entrer dans le cabinet du vieux docteur, Morris Halfon. Ses mains tremblent. Il est sourd comme un pot. Il me demande de quoi je souffre en m'indiquant une ligne qu'il doit remplir sur l'ordonnance comme pour dire « je m'en fous mais je dois écrire quelque chose ».

Il me demande de toucher le bout de mon nez les yeux fermés avec chaque main puis de les joindre devant moi. Il écoute mon pouls pendant dix secondes. Il n'a pas fermé la porte sans poignée pendant la consultation. Je lui demande ce qu'il fabrique dans ce bureau délabré à son âge et combien il est payé. Il refuse de répondre mais me dit qu'il a connu des Français plus agréables.

Ristourne sur les certificats

En cinq minutes, j'ai mon ordonnance, ou plutôt "recommandation", qui me donne le droit de posséder et transporter jusqu'à 226 grammes de marijuana. Il me faut maintenant le certificat officiel. Le rabatteur me propose de me conduire à l'endroit où il me sera délivré, à quelques centaines de mètres de là. Parvenus à l'autre local de Green doctors qui, apparemment sert aussi de bijouterie, je suis introduite dans une pièce nue où me rejoint un Libanais qui me propose plusieurs certificats : je dois choisir entre une validité de trois mois (120 dollars), six mois (180 dollars) ou un an (240 dollars).

Devant mon hésitation, il finit par me faire une ristourne pour six mois. A la porte m'attend maintenant un géant en vélo, ancien pro du basket qui a connu des jours meilleurs. Son boulot est d'escorter les patients vers un dispensaire du quartier où ils seront fichés.

Il est difficile d'imaginer pourquoi Obama se montre plus intolérant que Bush (quoi que ce soit le même topo avec les expulsions de sans papiers) en matière de cannabis. Mais des opérations comme Green Doctors portent une part de responsabilité en cela qu'elles semblent au minimum fantaisistes. En googlant le docteur Halfon, j'ai découvert qu'il avait été inculpé dans une affaire de prescriptions frauduleuses d'OxyContin. Ce n'est pas sérieux.

GRANDE-BRETAGNE. Ecstasy et télé réalité: un cocktail made in London

LE MONDE SCIENCE ET TECHNO | 27.09.2012 – par Sandrine Cabut

Une drogue peut-elle s'inviter dans une émission de télé réalité sous couvert d'une expérience scientifique ? Avant même sa diffusion (mercredi 26 septembre et jeudi 27 septembre) sur la chaîne de télévision britannique Channel 4, un show inédit intitulé "Drugs live : the ecstasy trial" a fait polémique dans les médias anglais. On y voit des volontaires, dont l'acteur Keith Allen, l'écrivaine Lionel Shriver, un ancien membre du Parlement britannique, un vicaire et un ex-soldat, absorber du MDMA (méthylène dioxyméthamphétamine, le produit actif de l'ecstasy) puis se prêter à des examens médicaux, IRM fonctionnelle et tests psychologiques. Dans sa présentation de l'émission sur son site Internet, Channel 4 insiste sur le caractère scientifique de la démarche et son encadrement éthique.

Les épisodes filmés ne sont en fait que la partie émergée d'une étude neuroscientifique plus vaste, visant à

étudier les effets sur le cerveau de l'ecstasy et son éventuel intérêt dans le traitement de certaines dépressions et du syndrome de stress post-traumatique. Coordonné par deux spécialistes des addictions, les professeurs David Nutt (Imperial College de Londres) et Val Curran (University College de Londres), l'essai, qui a duré six mois, a été mené dans des conditions contrôlées, et devrait conduire à une publication dans une revue médicale. Les "cobayes" - au total plus d'une vingtaine - ont en fait été testés à deux reprises à quelques jours d'intervalle, après avoir ingéré une fois de la vraie drogue (83 milligrammes de MDMA), une fois un placebo.

DEUX CENTS DÉCÈS EN CINQ ANS

Trente minutes après la prise, ils ont passé une IRM fonctionnelle, pour étudier les modifications des activités cérébrales induites par l'ecstasy. Des tests cognitifs portant sur la mémoire, l'empathie... ont aussi été pratiqués. Channel 4, qui finance l'étude, précise que celle-ci a été soumise à l'approbation d'un comité d'éthique, et que les participants ont tous été vus au préalable par des médecins et des psychiatres. "Donner aux gens des informations équilibrées, fondées sur des preuves, concernant les effets des drogues est crucial si nous voulons qu'ils prennent des décisions éclairées, personnelles et politiques, sur l'usage de ces produits, justifie le professeur Curran dans un communiqué de Channel 4. Ces programmes offrent une occasion unique de partager la science de la MDMA."

Des précautions et une argumentation qui n'ont pas complètement convaincu. Dans les médias britanniques, depuis quelques semaines, des personnalités du monde médical et politique s'indignent qu'un produit illégal et dangereux comme l'ecstasy puisse être ainsi mis en scène devant des caméras. Au Royaume-Uni, le nombre de consommateurs de cette drogue apparentée aux amphétamines est estimé à 500 000 par an, et elle a été impliquée dans plus de 200 décès en cinq ans, selon le site DrugScope.

La personnalité de David Nutt fait également débat. Comme le souligne l'hebdomadaire The Observer, cet addictologue reconnu au niveau international a été remercié de son poste de conseiller drogue auprès du gouvernement britannique, en 2009, après avoir classé les drogues telles que l'ecstasy et le cannabis comme faisant moins de dégâts que le tabac et l'alcool. Quelques mois plus tôt, toujours selon The Observer, le professeur Nutt avait déjà agacé les autorités en affirmant que l'équitation était potentiellement plus dangereuse que la prise d'ecstasy, en termes de risques d'accident.

COMPLICATIONS AIGUËS

Les spécialistes français sont aussi plus que réservés sur le mélange science et télé réalité. "Montrer sur une chaîne nationale des personnalités en train de goûter à de la MDMA peut inciter à la consommation. Alors que l'on se bat pour informer le public des dangers potentiels de cette drogue, ce n'est vraiment pas éthique ni déontologique", s'emporte le docteur Laurent Karila, addictologue (hôpital Paul-Brousse, Villejuif, Assistance publique-Hôpitaux de Paris). Et ce médecin de lister les complications aiguës, potentiellement mortelles, de l'ecstasy, qui peuvent survenir même après une prise unique : infarctus, déshydratation, hyperthermie, hépatite fulminante, épisode dépressif voire délirant, suicide... "Ce type d'étude, avec des examens en imagerie fonctionnelle, peut se justifier en laboratoire, chez des sujets ayant déjà pris ce produit, mais pas dans une émission de télé réalité", insiste le docteur Karila.

"Les effets psychostimulants de la MDMA sont déjà bien documentés chez l'animal et même chez l'homme, je ne vois pas l'intérêt de faire ce genre d'expérience", estime, de son côté, Luc Maroteaux, directeur de recherche CNRS, responsable d'une unité Inserm à l'Institut du Fer-à-Moulin (Paris). Selon ce chercheur, la MDMA a pour action principale de vider les stocks internes de sérotonine vers l'extérieur des neurones, ce qui entraîne hyperactivité et excitation. "Après cette phase de relargage, il y a un déficit en sérotonine qui explique sans doute les phases dépressives que décrivent les consommateurs quelques jours après la prise", poursuit Luc Maroteaux.

Pour le docteur Karila, il n'y a en tout cas pas actuellement d'arguments solides pour présenter la MDMA comme un possible traitement des dépressions ou du syndrome de stress post-traumatique. "Certes, 30 % des patients dépressifs résistent aux traitements classiques, et il faut explorer d'autres pistes, mais la MDMA est loin d'être la première d'entre elles", estime l'addictologue.

REPERES. Consommation. En France, en 2011, deux jeunes sur dix âgés de 17 ans déclarent avoir consommé de l'ecstasy au moins une fois dans leur vie, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Le niveau d'expérimentation est de 5,2 % chez les 18-34 ans et de 1,1 % parmi les 35-64 ans, en 2010.

Modes de consommation La MDMA est principalement consommée dans les discothèques, milieu techno alternatif (teknivals, free parties...).

Historique La MDMA a été synthétisée en 1912 par le laboratoire allemand Merck. Ce produit anorexigène est breveté mais ne sera jamais commercialisé. Dans les années 1970, il est utilisé en psychiatrie aux Etats-Unis, pour favoriser les psychothérapies. La MDMA est classée comme stupéfiant depuis 1985.

GUATEMALA. La forêt maya menacée par les cartels

COURRIER INTERNATIONAL - The Guardian | par William Allen | 19 octobre 2012

Une vaste forêt vierge située en territoire maya recèle des espèces animales exceptionnelles. Malheureusement, ce patrimoine naturel est aussi une zone idéale aux yeux des trafiquants de drogue. Les organismes chargés de la protection de la zone sont en première ligne.

Du haut du temple IV de l'ancienne cité maya de Tikal, on a une vue spectaculaire sur les vastes étendues de forêt tropicale vierge d'Amérique centrale. En cette fin d'après-midi, des singes-araignées suspendus aux branches les plus proches s'étendent pour attraper de petits fruits.

Les cris gutturaux des singes hurleurs résonnent à travers la canopée.

Cette forêt de plaine est le cœur de la réserve de biosphère maya du nord du Guatemala, un sanctuaire de 2,1 millions d'hectares qui couvre 19% de la superficie du pays et représente quelque 60% de ses zones protégées. La réserve, créée par l'Unesco, présente une large gamme de biodiversité, en particulier les derniers représentants d'une sous-espèce majeure d'ara écarlate.

Mais les magnifiques animaux qui vivent dans la réserve — on y trouve aussi des jaguars, des pumas, des singes hurleurs noirs du Guatemala et des tapirs de Baird — ne sont pas seulement soumis aux menaces ordinaires des régions tropicales, telles que les abattages illégaux d'arbres, les incendies et le braconnage.

Des forces encore plus redoutables rongent la réserve de biosphère maya, parmi lesquelles les cartels de la drogue mexicains qui construisent des pistes d'atterrissage dans la forêt pour pouvoir transporter leurs chargements, les gangs salvadoriens qui y installent d'immenses fermes d'élevage pour blanchir l'argent de la drogue, et les mafias chinoises qui y transfèrent leur réseau d'abattage illégal pour fournir les marchés asiatiques en bois dur provenant de la forêt primaire tropicale. Résultat : ce trésor naturel et culturel — le cœur de la Selva maya, une forêt qui s'étend sur le Guatemala, le Mexique et Belize — a été réduit de moitié ces dernières années.

Pistes d'atterrissage et fermes d'élevage

La coalition internationale qui lutte pour préserver le cœur de la réserve a déjà quelques belles réussites à son actif. Grâce à son programme intensif de préservation, on note par exemple un retour de l'ara écarlate. La présence d'effectifs civils et militaires a été renforcée. Les délits environnementaux font davantage l'objet de poursuites, même si des progrès restent à faire. Et la mise en place de concessions forestières communautaires a assuré des revenus pérennes à des paysans guatémaltèques et leur a offert la possibilité de gérer une partie de la réserve. Les pratiques criminelles ont commencé à s'intensifier dans la région il y a une dizaine d'années, ce qui a contribué à accélérer la destruction de la moitié occidentale de la réserve [limitrophe du Mexique].

Le nord du Guatemala est l'endroit idéal pour faire le plein des avions latino-américains qui transportent de la drogue et pour transférer les chargements sur des camions qui accèdent plus facilement au Mexique. Selon Roan McNab, directeur du programme de l'ONG Wildlife Conservation society (WCS) au Guatemala, les cartels opéraient jusqu'ici dans un "climat d'impunité" car les forces de l'armée et de la police n'étaient pas suffisantes pour s'attaquer à eux. Les propriétaires des fermes d'élevage ont construit des dizaines de pistes d'atterrissage, dont une surnommée l'"aéroport international" qui comptait trois voies et plus d'une dizaine d'avions abandonnés. C'est ainsi que plus de 40 000 hectares de forêt ont été réduits à néant. Pour désigner ce phénomène actuellement à l'oeuvre, les Guatémaltèques utilisent le néologisme "narcoganadería" formé à partir des mots espagnols signifiant drogue et élevage de bétail. Les cartels blanchissent l'argent de la drogue en investissant dans l'élevage de bétail et en vendant celui-ci sur les marchés mexicains.

Les agents de l'Etat sous la menace des cartels

Víctor Penados est le coordinateur du contrôle et de la surveillance dans la réserve pour le CONAP, le Conseil national des zones protégées. Il désigne une pile de bois de rose confisquée aux fournisseurs des gangs chinois. Le bois provient d'une des saisies récentes dont les médias du pays ont beaucoup parlé. Cette pile, d'une valeur marchande de 125 000 dollars [95400 euros] selon M. Penados, se trouvait à bord d'un camion qui transportait le bois jusqu'à Puerto San Tomas de Castilla, un port caribéen [du Guatemala] d'où il devait être ensuite expédié en Chine. Les gangs qui travaillent pour les cartels chinois effectuent des abattages illégaux à la lisière sud de la réserve, mais M.

McNab craint qu'ils ne se mettent bientôt à déboiser la réserve elle-même puis à braconner les pumas pour les revendre sur le marché chinois qui contribue déjà à l'extinction des félins asiatiques. Des membres du CONAP et de la WCS ont été menacés à maintes reprises.

Certains ont été pris en otages, d'autres ont dû se faire oublier pendant quelques semaines après des descentes menées en vue de récupérer des terres acquises illégalement pour y faire de l'élevage. M. McNab a été menacé d'une arme à feu par deux pilleurs d'une ruine maya située au cœur de la jungle. Selon lui, si des mesures ne sont pas prises pour mieux faire respecter la loi, la réserve va être confrontée à une "série de réactions en chaîne qui risquent de se propager jusqu'à la frontière du Guatemala avec Belize [à l'est]".

Une "gestion durable" confiée aux communautés locales

Pour stopper la déforestation, le CONAP et ses alliés ont établi ce qu'ils appellent le "bouclier", un réseau de pistes longeant la frontière orientale du parc national Laguna del Tigre [au nord du pays], avec trois grandes bases de patrouille pour le CONAP, l'armée, la police nationale et autres organismes. Au cours des quatre dernières années, le nombre de patrouilles et d'arrestations n'a cessé d'augmenter. Uaxactún, qui compte 280 habitants, est l'un des 14 villages qui a reçu des concessions de l'Etat il y a une dizaine d'années, dans le cadre d'une expérience de gestion des forêts par les communautés locales. A l'intérieur de ces concessions, qui couvrent près d'un quart de la superficie de la réserve, les habitants doivent protéger l'écosystème forestier et pratiquer une gestion durable du bois et des autres ressources. Ils doivent aussi s'abstenir de braconner, de procéder à des abattages intensifs et de pratiquer la culture sur brûlis.

Ils s'engagent à signaler toute activité illégale repérée au cours de leurs patrouilles. En contrepartie, le CONAP, la WCS et d'autres organisations fournissent un soutien technique et financier aux entreprises de produits forestiers. Des dizaines d'habitants travaillent aujourd'hui dans la récolte durable de bois de construction, de feuilles de palmiers, de chichlé (pour la fabrication de chewing-gum) et d'autres produits de la forêt. D'autres travaillent dans les scieries et les menuiseries locales.

Selon les chefs des villages, le système des concessions fonctionne bien, mais le succès n'est pas toujours au rendez-vous. L'opération a notamment échoué dans le village de Cruce a la Colorada. En 2010, des altercations entre des propriétaires de fermes d'élevage et des gestionnaires de concession se sont soldées par des menaces de mort à l'encontre de membres de la concession et par l'assassinat du chef de village. Dans le climat de peur généré par ces événements, le projet est tombé à l'eau. Mais les organismes chargés de préserver la forêt gardent espoir. "On peut réussir", affirme M. McNab. "Il faut avoir une stratégie d'ensemble et un important réseau de partenaires, mais on peut y arriver."

IRAN. Le nombre des exécutions demeure élevé

Le Monde.fr avec AFP | 23.10.2012

L'Iran, qui a mis à mort lundi 22 octobre dix personnes pour trafic de drogue, maintient un niveau record d'exécutions capitales, a souligné le jour même le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme dans le pays, Ahmed Shaheed.

Officiellement, Téhéran a procédé à trois cents exécutions au cours des huit premiers mois de l'année, mais le chiffre est probablement beaucoup plus élevé, car le gouvernement restreint l'information à ce sujet, a estimé M. Shaheed devant des journalistes. Le rapporteur avait fait état en 2011 de 670 exécutions, soit le taux le plus élevé d'application de la peine capitale par rapport à la population. "Je ne vois pas ce chiffre se réduire", a constaté M. Shaheed, qui doit présenter mercredi son dernier rapport sur les droits de l'homme en Iran devant un comité de l'Assemblée générale de l'ONU.

M. Shaheed s'est déclaré "scandalisé" par l'annonce de l'exécution lundi dans une prison de Téhéran de dix hommes condamnés pour trafic de drogue. Le nouveau code pénal iranien, soumis au Parlement, ne se prononce pas clairement sur la lapidation, un juge pouvant toujours l'autoriser en se référant à la charia (loi islamique), et il reste ambigu sur l'exécution des mineurs, interdite par les conventions internationales, a souligné le rapporteur.

PLUS DE QUARANTE JOURNALISTES DÉTENUS

Selon M. Shaheed, la discrimination envers les femmes, les homosexuels ainsi qu'à l'endroit des minorités ethniques et religieuses ne s'est pas non plus améliorée. "Les inquiétudes demeurent à ce sujet, elles ont même augmenté", a-t-il affirmé. Le rapport de M. Shaheed signale des cas de défenseurs des droits humains battus et menacés d'exécution ou de viol et établit que plus de quarante journalistes sont détenus en Iran. Mais le rapporteur s'est aussi engagé à enquêter sur l'impact des sanctions internationales imposées à l'Iran en raison de son programme nucléaire contesté. Il y a des "inquiétudes" à ce sujet aussi, a-t-il reconnu, ajoutant qu'il espérait pouvoir se rendre en Iran pour étudier ce dossier.

Quelque six millions de patients atteints de maladie grave sont affectés par les sanctions économiques occidentales imposées à l'Iran, selon une responsable sanitaire citée dimanche par le quotidien gouvernemental Iran Daily. Téhéran a qualifié le rapport de M. Shaheed de "biaisé et politique", affirmant qu'il se fondait uniquement sur des "affirmations de groupes hostiles" au gouvernement iranien.

ITALIE. Mes cent jours dans le fief de la Camorra

COURRIER INTERNATIONAL - Panorama | par Carlo Puca | 11 octobre 2012

Un journaliste italien s'est infiltré là où peu osent mettre les pieds : le repaire de la mafia napolitaine. Très vite il découvre combien il est difficile de séjourner dans le quartier de Scampia, l'un des endroits les plus pauvres d'Italie, sans être embrigadé dans le crime organisé. Récit et reportage photo Carlo Puca et Ada Masella

(Encadré) Biographie. Originaire de Naples, Carlo Puca, 42 ans, est reporter et chroniqueur politique à Panorama depuis 2006. Au début de sa carrière, cet autodidacte s'est fait connaître grâce à un reportage en caméra cachée sur un combat de chiens organisé par la Camorra. Il a participé en 2003 à la création d'Il Riformista (quotidien orienté à gauche qui a cessé de paraître), avant d'en devenir l'un des principaux

journalistes politiques. En 2008, une de ses enquêtes sur les constructions illégales de Pompéi a fait grand bruit. Sur le site Internet de Panorama, son article sur Scampia a battu tous les records de visites : il a été lu par plus de 40 000 internautes. Puca rédige actuellement un livre sur ses cent jours d'immersion, qui paraîtra en Italie en janvier 2013.

La vérité n'existe pas. On peut seulement la chercher. Et, à Scampia, la seule méthode valable, c'est de vivre la vie des camorristes. Mon hôte et complice, dans le quartier des Vele [littéralement "les Voiles", ces immenses barres HLM qui évoquent un grand bateau], a beau donner des gages de notre prétendue amitié pour que je puisse trouver ma place parmi les petites mains des clans mafieux, rien n'y fait : je dois passer un examen.

Le 7 janvier [2012], pour le premier oral, le jury se compose de deux membres : un blond et un brun, bien sapés, épilés et rasés de près, crânes tondus rehaussés d'une courte mèche, petites moustaches et bronzage aux UV. Le Brun me fouille sur les marches qui mènent aux sous-sols. Mon sac lui paraît réglo et ma carte d'identité, rigoureusement fausse, n'éveille pas ses soupçons. A Naples tout s'achète, même les papiers d'identité.

Je suis ensuite soumis à un interrogatoire pointu. Ma maîtrise de la langue locale, l'argot de Scampia, un mélange de napolitain et d'autres dialectes régionaux, me facilite les choses [l'auteur est originaire de Naples]. Le Blond ouvre le bal : "Qu'est-ce que tu veux ?" La tension monte d'un cran. "Ma femme m'a foutu à la porte, son père m'a viré de l'usine de chaussures, j'étais comptable au noir, et je me retrouve à la rue. J'ai juste besoin d'un lit, rien d'autre." Silence. Le Blond enchaîne : "T'as des antécédents ?" (sous-entendu : un casier judiciaire). "Non, même pas en rêve" : une réponse stupide de flic, ça m'a échappé. "T'aimes bien conduire ? — J'adore ça." Une porte claque au loin. Je tremble. Le Blond se radoucit, me tend une cigarette allumée. Je la prends et tire une bouffée, la première depuis quatre ans. "C'est bon, tu peux rester, mais faut pas nous faire chier, t'as compris ?" J'ai compris.

Pour accéder aux barres de Scampia, il faut bien étudier le code dicté par le système. Ce système criminel qui surveille chaque barre, chaque hall d'entrée, chaque habitant. Mon hôte joue les guides. Il a besoin d'argent et son hospitalité a un prix. Naturellement, pas question pour les motards de mettre un casque, accessoire réservé aux tueurs à gages pour masquer leur visage. Le port du casque est toléré – pour éviter les contraventions – uniquement sur les avenues principales du quartier, zones franches où défilent les voitures et les trafiquants de cigarettes, qui proposent "tous les sandwiches à 2,50 euros". Des "sandwichs" qui ne sont rien d'autre que des paquets de cigarettes de contrebande. Pour les automobilistes, mieux vaut garder les mains bien en vue sur le volant.

Les porches des immeubles sont contrôlés en permanence. Du coup, le premier jour, j'ai droit à trois nouvelles fouilles, au rythme des roulements de huit heures des guetteurs, ces préposés à la sécurité du trafic de drogue. Au fil du temps, ma présence – on me surnomme le Divorcé – va cependant se faire plus banale et je pourrai circuler équipé d'appareils photo et de caméras cachés sans subir de fouilles. Car je m'efforce de respecter scrupuleusement le code, que mon hôte m'a résumé en ces termes : "Garde toujours les mains libres. Et la tête nue. Ne mets jamais de chapeau : on pourrait croire que tu veux dissimuler ton visage. Et fais toujours attention quand tu sors ton portable : quelqu'un pourrait croire que tu dégages une arme à feu."

A Scampia, beaucoup s'y connaissent en police scientifique. Ils ont acquis des notions de tests ADN, d'écoutes téléphoniques, de balistique. La série américaine Les Experts est de loin le programme le plus populaire ici. Un véritable cours d'initiation au métier d'assassin. Ceux qui ont tué le mafioso Rafaele Stanchi, alias "Lelluccio Bastone", étaient peut-être des amateurs de la série.

Voici la version officielle. Dans la nuit du 7 au 8 janvier, Lelluccio roule à travers les rues de Secondigliano [commune voisine de Scampia où la Camorra est aussi très présente], accompagné de son chauffeur, Luigi. Ils sont enlevés et conduits à Melito, un gros bourg devenu l'arrière-cour de Scampia. C'est là qu'ils sont exécutés, à coups de pistolet, calibre 7,65 mm, puis brûlés dans une voiture volée.

Le soir, dans les Vele, devant un plat de pâtes et de pommes de terre, les langues se délient toutefois : "Lelluccio a été attaché, tabassé, torturé. Puis ils l'ont écorché avec un couteau de boucher tandis qu'ils attaquaient ses poignets au sécateur, pour lui arracher les mains. Et, alors que le sang giclait des moignons et qu'il s'écroulait terrassé par la douleur, l'heure de la délivrance est arrivée. Brûlé vif." Une histoire d'horreur que l'on raconte, de l'admiration dans la voix, devant des enfants ni choqués ni amusés. Indifférents, c'est tout. Ils n'en perdent pas l'appétit. Moi, si.

Les Vele sont l'arche de Noé du XXI^e siècle. Elles voguent sur des flots de boue. Les égouts partent à la

dérive depuis des années et la pluie se mêle à la merde et aux ordures ; les seringues des héroïnomanes flottent en surface telles de frêles gondoles. Dans les parkings souterrains, l'épave échouée d'une voiture côtoie une salle de shoot et le cadavre d'un métis abattu par balle.

Hostiles à l'homme, les Vele sont par contre parfaitement adaptées à la faune animale. Les deux tiers des appartements sont abandonnés. La plupart sont devenus des ménageries fantômes, inaccessibles aux flics, où des bêtes exotiques (pythons, mainates, tortues, singes) côtoient des animaux d'élevage (lapins, poules). Sans oublier les animaux de compagnie, chardonnerets, chiens et chats, qui chassent les rats. Ici, posséder un chien "sérieux", pitbull, rottweiler ou dogue argentin, est le plus tangible signe extérieur d'autorité. Le "boss" des chiens, c'est le Gringalet. Mince, la cinquantaine, la barbe en friche. Je prends rendez-vous pour lui demander de me dresser un chien, "j'en voudrais un féroce". Il m'explique qu'il prend 1 000 euros par bête, plus les bonus. Il soutient que le futur propriétaire doit s'efforcer de l'accompagner le plus souvent possible. "Un chien formé par son maître mord mieux qu'un chien dressé dans une école. Un flingue ne vaut rien comparé à un pitbull." Le splendide bois de Capodimonte, à 5 kilomètres des Vele, est son endroit favori pour le dressage. Avant la séance, "j'y vais seul, j'attache un mannequin à un arbre et je lui passe un collier de viande au cou, m'apprend le Gringalet. Je reviens avec le chien et son maître, qui doit lui donner l'ordre d'attaquer. L'animal est instinctivement porté à sauter à la gorge et à la réduire en bouillie." Après trois ou quatre sessions à ce régime, la bête sera parée pour "les hommes en chair et en os". Sans collier de viande.

Jessica et Samantha ont 18 ans. Elles arborent des vêtements de marque – des vêtements de contrefaçon fabriqués par les Chinois et distribués par la Camorra. Elles écoutent Linkin Park, Eminem et Fabri Fibra [rappeur italien]. Jessica est célibataire. Samantha est une fille-mère parmi des centaines d'autres. Jessica travaille. Elle gère une salle de shoot et vend le kit sanitaire utile aux toxicomanes : seringue, garrot hémostatique, feuilles d'étain, insuline, citrons, eau distillée, flacons. Elle gagne 1 200 euros par mois : "Mais je suis payée à la semaine ; mon cousin qui deale gagne 2 000 euros plus les bonus." Je découvre qu'à la différence des femmes de la mafia sicilienne, reléguées au rang de ménagères, celles de la Camorra font partie intégrante du système et peuvent postuler aux places laissées vacantes par leurs proches "malchanceux" – comprendre : abattus ou arrêtés. Samantha est quant à elle femme au foyer : "J'ai deux enfants à charge, plus mes beaux-parents et un compagnon au chômage. Heureusement que je peux compter sur le grand-père ! Il touche une pension d'invalidité." Scampia ne compte aucun hospice, les allocations que perçoivent vieillards et handicapés permettent de remplir les assiettes.

Premier commandement du règlement des affiliés : "Dans la vie, il faut savoir traquer et fuir." Pour tuer et éviter d'être tué. Ou, dans le meilleur des cas, arrêté. Ça, je vais vite le découvrir. Le 2 février, le Blond débarque là où je loge accompagné d'un autre brun d'une quarantaine d'années, tout petit. Ils me somment de les suivre. Pourquoi ? Je dois quitter les Vele. Ma grande crainte, c'est que quelqu'un, peut-être les gamins, ait remarqué et signalé mes appareils photo et ma caméra. "Ramène-toi, t'inquiète pas et fais pas chier", ordonne le Blond. Dans le parking, je découvre deux voitures, une Fiat Punto et une Lancia Y. La première est occupée par deux inconnus, mais sur le siège arrière de la seconde je reconnais le grand Brun. Le Blond monte dans la Punto, à moi de conduire la Lancia. Je ne peux m'empêcher de penser à Lelluccio Bastone et à son terrible sort. Je suis persuadé que mon tour est arrivé. Alors que je m'apprête à tout révéler et à implorer leur clémence, le petit Brun me sauve la mise. Il rompt le silence et m'indique la route de Benevento. Nous roulons en tête. En cas de barrage, mon rôle est d'attirer l'attention des gendarmes d'une manière ou d'une autre avant de prendre la fuite, pour laisser le champ libre aux autres. Si nous sommes pris, voici la version officielle : "Je n'ai pas d'assurance, c'est pour ça que je me suis sauvé, les autres n'ont rien à voir là-dedans."

Je suis donc en passe de commettre un délit, ou du moins d'y participer. A Scampia, un désespéré sans antécédents judiciaires peut toujours servir.

Dix minutes se passent et j'arrive à faire parler le Petit. "Si je voulais m'enrôler, à quoi je devrais m'attendre ?" lancé-je. Ses paroles sont précieuses. Elles révèlent les rouages du système : "Ceux qui entrent au service des clans intègrent une paranza [littéralement : un chalut]", un terme qui désigne les groupes les plus exposés, ceux qui sont chargés de surveiller les points de vente. La grande nouveauté pour les revendeurs, toutefois, c'est que la vente de rue est devenue presque anachronique à l'heure d'eBay, de Groupon et des colis express. Les camorristes sont jeunes, ils vivent avec leur temps. La drogue est donc livrée à domicile. Les commandes passent directement par les réseaux sociaux. Ultime précaution : utiliser de fausses identités pour qu'il soit impossible de remonter jusqu'aux titulaires des comptes.

Les dealers de rue comme les chauffeurs de Punto sont des proies faciles pour la police. Ils finissent donc par servir d'"idiots utiles" sous le contrôle des guetteurs, cette avant-garde des boss. Se faire prendre par la police avec un paquet de drogue sur soi revient à s'endetter pour toujours. Parce qu'il faut bien le rembourser, ce fameux paquet. Et, les salaires étant relativement bas, le dealer devient l'esclave du boss

concerné, le temps de "faire" l'argent nécessaire à son affranchissement. A moins qu'il n'exécute d'ici là un ordre particulier. Genre un meurtre.

A Benevento, on me dépose près de la cathédrale. Le Petit prend ma place au volant de la Lancia et j'entends le Blond grommeler depuis la fenêtre de la Punto : "Fais pas chier, va faire un tour, on se revoit dans deux heures." Je me rue vers les premières toilettes. Puis je me rends dans un café Internet pour écrire (et décrire) les faits, les lieux et les personnages. J'envoie tout à une personne de confiance : on ne sait jamais. Le retour [à Scampia] sera semblable à l'aller, juste un peu plus silencieux : les Bruns sont à cran. A l'arrivée, on me remet 300 euros. Je descends à deux pâtés de maisons des Vele et je rentre chez moi à pied. D'autres courts voyages du même genre suivront, à Giugliano et sur le mont Faito. Dans une voiture chaque fois différente. Et nous reviendrons le coffre chargé.

Sept produits se partagent le marché de la drogue à Scampia : la cocaïne, l'héroïne, la cobret (en gros, de l'héroïne à fumer), le haschich, la marijuana, l'amnesia (de la marijuana chimiquement traitée) et les acides. Une grande partie de la drogue arrive du Maroc via l'Espagne. Les acides sont faits maison. "On a deux usines, une dans le Samnium et l'autre dans le sud du Latium, près de Fondi", m'informe-t-on. La marijuana, trop encombrante, est difficile à importer. "La plante est cultivée directement en Campanie, le climat le permet. Certains champs d'herbe hallucinogène se trouvent sur le mont Faito, d'autres vers le littoral de Giugliano", à l'ouest de Scampia.

Les barons du trafic de drogue font d'énormes bénéfices. Le Blond m'honore désormais de sa confiance, mais lui-même ignore les prix de départ : "Tout ce que je sais, c'est que le prix de gros de la cocaïne tourne autour de 43 000 euros le kilo, plus une centaine de grammes en prime." La poudre est ensuite traitée chimiquement. Vu que le poids augmente de 30 % après traitement, "on arrive à environ 1 kilo et 330 grammes". A Scampia, le gramme s'écoule à 70 euros. Un investissement initial de 43 000 euros rapporte donc 93 000 euros. Selon la légende, la Vela rouge [à Scampia il y avait à l'origine sept Vele, portant chacune le nom d'une couleur ; trois ont été détruites] renfermerait le plus grand entrepôt de drogue de Scampia. Elle cache plus probablement un arsenal de guerre : fusils automatiques, kalachnikovs et même grenades, prêts à faire des ravages. Au cours de mes derniers jours sur place, j'ai tenté par deux fois d'entrer dans la Vela rouge, mais pas moyen de passer malgré mes bonnes relations avec les guetteurs de service. J'ai fini par m'attacher à eux. Seulement voilà : j'ai bien peur que tout soit fini entre nous. Je pourrais peut-être, en cherchant bien, retrouver quelques films de nos virées. Comme ça, juste pour le souvenir.

LUXEMBOURG. Une deuxième salle de consommation au Luxembourg en 2014

Réseau Français de Réduction des Risques - 10 octobre 2012 - Source : RTL.be

Vendredi la fondation « Jugend- an Drogenhëllef » en collaboration a présenté le projet pour une salle de consommation à moindre risque rue de Luxembourg à Esch.

Les responsables de la fondation ont mis en évidence que le succès de la salle de consommation à Luxembourg-Ville montrerait que de tels centres seraient très importants. Outre les meilleures conditions hygiéniques pour les consommateurs de drogues, ils permettraient aussi de garantir le bon usage et recyclage des seringues. On aurait aussi pu observer une forte diminution des nouvelles infections avec le VIH causées par l'abus des seringues. Une réunion d'information pour les habitants eschois au sujet de la salle de consommation aura lieu le 25 octobre à 19h00 à l'Hôtel de Ville à Esch.

Elle devrait être opérationnelle en un an et demi. La salle pourra accueillir jusqu'à 70 personnes qui seront encadrées par 15 spécialistes dont des médecins, psychologues et éducateurs. Le ministre de la Santé Mars di Bartolomeo souligne que les services de cette salle ne comprennent pas seulement la consommation de drogues mais aussi le conseil et l'accompagnement des dépendants.

MEXIQUE. Dans sa guerre anticartel, le Mexique torture à tour de bras

LIBERATION - 18 octobre 2012 - Par EMMANUELLE STEELS Correspondante à Mexico

Récit. Un rapport d'Amnesty International dénonce les sévices «généralisés et systématiques» commis par les forces de sécurité, en toute impunité.

C'est l'arme pas si secrète des autorités dans la guerre contre les cartels de la drogue : la torture, «généralisée et systématique», d'après Alberto Herrera, le directeur de la section mexicaine d'Amnesty International. Loin de n'être qu'une pratique exécutée clandestinement dans des caves obscures par quelque policier ou militaire dénué de scrupule, la torture fait partie intégrante dans le système.

Le nouveau rapport, «Coupables connus, victimes innocentes», présenté la semaine dernière par l'organisation de défense des droits de l'homme ne laisse pas planer l'ombre d'un doute sur l'intégration de cette pratique dans la stratégie contre le crime organisé du président Felipe Calderón, en poste jusqu'au 1er décembre. Les forces de sécurité s'y adonnent, les autorités judiciaires la cautionnent et personne ne sanctionne.

Le document contient des dizaines d'histoires de Mexicains torturés par la police ou par les militaires.

Chaque nom, chaque cas évoque une nouvelle facette de la cruauté. Ainsi Israel Arzate : les militaires l'ont

obligé à s'attribuer un crime qu'il n'avait pas commis et ont filmé ses confessions sous la torture. Ainsi Miriam Isaura : agressée sexuellement et asphyxiée afin d'impliquer des personnes de son entourage dans le narcotrafic. Ainsi, encore, Jethro Sánchez : son corps a disparu après la séance de torture que lui ont infligée les militaires. La stratégie qui consiste à charger l'armée des détentions et interrogatoires en dehors de tout cadre judiciaire «a comme conséquence cette inacceptable réalité», d'après le rapport d'Amnesty International.

«Ligoté». Depuis que le gouvernement du président Felipe Calderón a lancé son offensive contre les cartels de la drogue, en 2007, la Commission nationale des droits de l'homme, un organe officiel, a reçu 4 841 plaintes pour torture et mauvais traitements, enregistrant une croissance de 400% entre 2007 et 2011. Or, même si cette augmentation dramatique a pu être détectée, la torture reste une réalité dont on ne mesure pas l'ampleur, parce que nombre de cas ne font pas l'objet de plaintes, et, quand plainte il y a, n'aboutissent qu'exceptionnellement à des sanctions.

Entre 2008 et 2011, seules douze procédures judiciaires ont été ouvertes pour torture et cinq ont débouché sur des condamnations. «En garantissant l'impunité, l'Etat envoie un message clair à ceux qui torturent : il les encourage à continuer», dénonce Alberto Herrera. Dans la plupart des cas, la torture est utilisée pour soutirer des confessions et simuler des «résultats» et des «victoires» obtenus par les forces de sécurité dans la guerre contre le narcotrafic.

En 2009, à Tijuana, dans le nord-ouest du pays, 25 policiers municipaux ont ainsi été arrêtés par leur chef, Julián Leyzaola, qui se vantait de vouloir nettoyer ses rangs des éléments corrompus. Il a livré ses agents aux militaires. «On m'a emmené à la caserne et là on m'a ligoté à une chaise, raconte à Libération Jorge Sánchez Reyes, un de ces policiers. Des hommes se sont assis sur moi et m'ont asphyxié avec un sac. Ils voulaient que je leur donne des noms de trafiquants. Quand je m'évanouissais, ils me réanimaient à coups de gifles.» Sánchez n'a rien lâché, mais d'autres policiers, soumis à plusieurs séances de décharges électriques, ont signé des confessions les impliquant, eux et leurs collègues, dans le narcotrafic. «Le juge a accepté ces confessions, car il les a considérées comme plus spontanées que leurs déclarations postérieures dénonçant les tortures !» s'indigne leur avocate, Silvia Vázquez, de la Commission mexicaine de défense et promotion des droits de l'homme, une organisation civile.

Vázquez a été menacée et on a lancé un cocktail Molotov sur son véhicule pour qu'elle abandonne la défense des policiers. «Il existe une loi qui empêche les juges d'accepter des déclarations rendues sous la torture et sans avocat. Mais, dans la pratique, il est fréquent que des preuves soient obtenues via la torture», explique Ignacio Morales Lechuga, ex-procureur fédéral de la République.

Thérapie. Après avoir passé entre un an et demi et trois ans en prison, les 25 policiers ont été blanchis de toute accusation et remis en liberté. Mais la police de Tijuana refuse de leur restituer leurs emplois et la seule réparation qui leur est offerte est une thérapie psychologique proposée par l'armée. «C'est l'institution qui les a torturés et qui est à l'origine de leur traumatisme qui va traiter leurs maux ?» ironise leur avocate. L'armée, forcée de reconnaître les faits, considère cependant, selon un précepte fumeux, que les militaires qui y ont participé ne peuvent être considérés comme responsables.

Entre-temps, Julián Leyzaola a été acclamé pour l'efficacité avec laquelle il a mené la guerre contre le crime à Tijuana. Fort de sa réputation de «Rambo» zélé aux méthodes expéditives, il a été nommé en 2011 chef de la police de Ciudad Juárez, la ville la plus dangereuse du Mexique. Là, les organisations civiles l'accusent de plusieurs disparitions forcées. «La guerre contre les cartels ? L'intention est bonne mais pas les moyens employés, estime Alfredo Cuevas, un des policiers torturés. Il faut développer les missions de renseignement, pas la torture.»

Repères

→ 47 515 morts au Mexique sont officiellement liées à la guerre contre la drogue entre 2006 et janvier 2012. Ce chiffre pourrait être largement dépassé.

→ Enrique Peña Nieto, élu en juillet, succédera à Felipe Calderón à la présidence le 1er décembre. Il promet de continuer la guerre antidrogue, mais veut réduire l'engagement militaire.

→ «Que les choses soient claires : face au crime organisé, il n'y aura ni pacte ni trêve.» Enrique Peña Nieto lors de son premier discours en tant que président élu, le 1er juillet

PAYS-BAS. Le nouveau gouvernement néerlandais abandonne le "weedpass"

ABCnews – 31 octobre 2012 - <http://abcnews.go.com/International/wireStory/incoming-dutch-government-ditches-weed-pass-plan-17598501#.UJEWDoXBGRQ>

The incoming Dutch government has ditched plans for a national "weed pass" that would have been available only to residents and that would have effectively banned tourists from Amsterdam's marijuana cafes.

However, under a provisional governing pact unveiled this week, cities can bar foreigners from weed shops if they choose.

The pact says that it wants only Dutch residents to have access to marijuana cafes, but leaves enforcement

up to cities. Amsterdam opposes a ban, which would hurt tourism.

Some cafe owners said Tuesday that they are satisfied Dutch weed policy will remain unchanged, while others criticized the lack of clarity.

Marijuana trafficking is technically illegal in the Netherlands, but people can't be prosecuted for possession of small amounts and the drug is sold openly in designated "coffee shops."

[= Le nouveau gouvernement néerlandais a abandonné le plan national du "weedpass" qui aurait été disponible uniquement pour les résidents et aurait effectivement interdit les touristes de la marijuana dans les cafés d'Amsterdam.

Toutefois, en vertu d'un pacte provisoire dévoilé cette semaine, les villes peuvent interdire aux étrangers les coffee-shops si elles le désirent.

Le pacte dit qu'il veut réserver aux résidents néerlandais l'accès aux coffeeshops, mais laisse l'application aux villes. Amsterdam s'oppose à une interdiction, qui nuirait au tourisme.

Certains propriétaires de coffee-shops ont déclaré mardi qu'ils étaient satisfaits que la politique néerlandaise reste inchangée, tandis que d'autres ont critiqué son manque de clarté.

Le trafic de marijuana est techniquement illégal aux Pays-Bas, mais les gens ne peuvent pas être poursuivis pour la possession de petites quantités et du cannabis est vendu ouvertement dans des «coffee shops».]

Au SWAZILAND, des grands-mères productrices de cannabis

COURRIER INTERNATIONAL - The New York Times | par Lydia Polgreen | 9 octobre 2012

Ce petit pays enclavé dans l'Afrique du Sud est décimé par la pauvreté et le sida. Les grands-mères se retrouvent à cultiver de la drogue pour subvenir aux besoins de leurs petit-fils orphelins.

Après la mort de ses filles, Khathazile n'a pas hésité à recueillir ses 11 petits-enfants orphelins.

C'est ce que font toutes les gogo (grands-mères) au Swaziland, un pays où le taux de prévalence du sida - le plus élevé au monde - a laissé une myriade d'enfants sans mère. "Dieu nous viendra en aide", prophétise-t-elle. Peut-être. Mais Khathazile a une assurance pour le cas où l'intervention divine échouerait : Swazi Gold, une souche de cannabis aux effets puissants, très prisée sur le florissant marché des stupéfiants de l'Afrique du Sud toute proche.

Pour pouvoir nourrir, habiller et scolariser sa ribambelle de petits-enfants, la vieille dame en cultive sur un lopin de terre situé en pleine forêt, au sommet d'une colline éloignée. "Sans cela, on mourrait de faim", confie-t-elle en demandant à être désignée sous son second prénom. Khathazile fait partie des milliers de paysans de ce petit royaume d'Afrique australe qui, selon des organisations humanitaires, parviennent tout juste à survivre en produisant du cannabis, une plante relativement robuste et facile à cultiver.

Difficile de trouver un emploi

Elle-même ne se considère pas comme un maillon de la vaste chaîne mondiale des producteurs de drogue, comme les cultivateurs de pavot en Afghanistan ou de coca en Amérique latine. Elle doit simplement penser à ses petits-enfants et elle ne s'est lancée dans cette culture qu'après avoir échoué dans d'autres. "Si vous faites pousser du maïs ou du chou, les babouins les mangent", explique-t-elle.

Officiellement, le Swaziland, dernière monarchie absolue d'Afrique, est un pays à revenu intermédiaire, mais une profonde pauvreté continue de régner dans les campagnes environnant Piggs Peak, une ville poussiéreuse située dans le nord-ouest montagneux du pays. Il ne pousse pas grand-chose sur le sol rocheux de la région et il est difficile d'y trouver un emploi. De nombreux jeunes migrent vers les deux grandes villes du pays, Mbabane [capitale] et Manzini, ou vers l'Afrique du Sud voisine pour y chercher du travail. Ils laissent derrière eux un grand nombre de femmes âgées et d'enfants.

La mise au point de traitements de choc a certes permis d'infléchir la courbe de la mortalité due au sida, mais la maladie a touché pratiquement toutes les familles, obligeant les aînés des fratries à s'occuper des cadets et de frêles grands-mères à se lancer à nouveau dans l'éducation de jeunes enfants. C'est ce qui s'est produit pour Khathazile. En 2007, sa fille Tensile est morte à l'âge de 24 ans, en laissant derrière elle quatre orphelins. Deux ans plus tard, une autre de ses filles, Spiwe, a succombé, ce qui a lui a valu trois bouches de plus à nourrir. Puis, en juillet, c'est sa fille Nomsa qui s'est éteinte, en lui confiant ses quatre enfants. Khathazile n'a pas eu d'autre choix que d'accueillir tout ce petit monde dans l'unique pièce dont se compose sa hutte. "Je ne pouvais pas les abandonner", dit-elle.

Toutes les familles comme la sienne luttent pour joindre les deux bouts. "La majeure partie des gens sont tributaires de la pluie pour leurs cultures", commente Tshepiso Mthimkhulu, un responsable de la Croix-Rouge du Swaziland, basée à Piggs Peak. "Beaucoup d'orphelins et de veuves parviennent tout juste à survivre." Il y a donc un marché pour des sources de revenus alternatives. Selon les Nations unies, l'Afrique du Sud fait état d'un accroissement de la consommation de marijuana et le Swaziland apparaît comme un enthousiaste fournisseur.

En 2010, ce pays d'à peine 1,4 million d'habitants possédait davantage de superficies consacrées à la culture du cannabis que l'Inde, un pays 180 fois plus grand. Sibongile Nkosi, 70 ans, a commencé à cultiver du cannabis avant même que sa fille ne meure en laissant deux orphelins à sa charge. Elle avait entendu

dire par d'autres femmes de son village, situé non loin de Piggs Peak, que cette plante rapportait pas mal d'argent. "J'ai mis les semences dans le sol, je les ai arrosées et elles ont poussé", raconte-t-elle à propos de sa première récolte. "Ça m'a permis de nourrir mes enfants."

Un travail épuisant

Cependant, même si la culture du cannabis représente une certaine garantie, les grands-mères de Piggs Peak sont loin d'être des barons de la drogue. D'abord, elles doivent trouver un endroit secret au milieu de la forêt, à des heures de marche de leur village. Puis il leur faut défricher une parcelle, ce qui est épuisant même pour des femmes habituées à travailler dur. Elles doivent aussi acheter des semences et de l'engrais. Enfin, elles doivent tailler soigneusement les plantes pour qu'elles produisent des fleurs et surveiller les mauvaises herbes. Il y a aussi la police.

En mars et en avril, juste avant la récolte, des agents cherchent les champs de cannabis pour y mettre le feu et les grands-mères se retrouvent les mains vides. Une bonne récolte peut représenter 12 kilos de cannabis. Mais les grands-mères vendent leur production à des intermédiaires qui sillonnent la région à la saison des récoltes. Comme elles ne sont pas en position de négociateur, la plupart en retirent moins de 400 dollars [309 euros].

Besoin d'argent tout de suite

"Des hommes viennent d'Afrique du Sud pour acheter nos récoltes, mais ils nous escroquent", raconte Mme Nkosi. "Que faire ? Si on garde notre cannabis, la police peut venir nous arrêter." Les cultivateurs les plus entreprenants enterrent une partie de leur production dans des barils étanches au fond des bois et les conservent jusqu'au mois de décembre, quand les stocks s'épuisent et que les prix montent. Mais la plupart des grands-mères ont besoin d'argent tout de suite et pas dans six mois.

Mme Nkosi dit n'avoir jamais été tentée de goûter au cannabis. "Ça saoule !", s'exclame-t-elle. "Si j'essayais, je tomberais par terre." Bien que sa famille en vive, elle se demande si le jeu en vaut la chandelle. "Je ne veux plus en cultiver", dit-elle. "On gagne trop peu d'argent." Mais alors que la saison de la plantation commence, elle se prépare pour une autre récolte. Les frais de scolarité pour ses deux petits-enfants vont approcher les 400 dollars l'an prochain et elle n'a pas d'autre moyen de subsistance. "Quand on est pauvre, on doit faire ce qu'on peut pour vivre", explique-elle. "Si je gagne un tant soit peu, je serai contente."

DROGUES LEGALES

ALCOOL. Une hausse de taxe sur la bière pour financer la sécu

LIBERATION - 1 octobre 2012 - Par DOMINIQUE ALBERTINI

Les prix augmenteront dans les cafés et la grande distribution. «Abominable !» s'alarme la fédération des brasseurs de France.

Habités des terrasses de café, votre prochain demi contribuera plus que le précédent au financement de la sécurité sociale. Parmi les mesures destinées à combler le déficit de celle-ci, et présentées aujourd'hui par le gouvernement, figure en effet la hausse d'une taxe sur la bière, le «droit d'accise». La mesure doit rapporter 480 millions d'euros supplémentaires par an à l'Etat, pour un total de 810 millions d'euros, soit une hausse de 150%.

«C'est abominable, nous sommes abasourdis, réagit Pascal Chevremont, délégué général de l'Association des Brasseurs de France. On tue dans l'oeuf le développement du secteur, car, avec un pouvoir d'achat restreint des consommateurs, la consommation va diminuer. Elle n'est déjà que de trente litres par habitant et par an en France, contre une centaine chez nos voisins belges, allemands ou britanniques. Nous avons réussi à stabiliser ce volume depuis trois ans, après une baisse de 30% en trente ans et des restructurations dans les années 90. Cette hausse met de nouveau le secteur en difficulté.»

L'organisation souligne que 70% des bières consommées en France y sont également produites, et que le secteur représente 3000 emplois directs, et 65 000 emplois indirects en comptant les cafés, hôtels et restaurants, dont les bières représentent plus du tiers du revenu, selon la Fédération nationale des boissons (FNB). Le député du Nord Jean-Pierre Decool (apparenté UMP) a estimé dans un communiqué que la hausse de la «le doublement des droits d'accises aura certainement pour effet de réduire considérablement ces emplois, dans un contexte où le chômage ne cesse d'augmenter».

Les packs plus touchés

Le «droit d'accise» concerne tous les alcools, et s'ajoute à la TVA à 19,6% qui s'appliquent à eux. Son taux varie selon la nature et le taux d'alcool du spiritueux, ainsi que la taille de son producteur. Pour la bière, le taux le plus commun est de 2,75 euros par degré alcoolométrique et par hectolitre. C'est ce taux qui est relevé par le gouvernement. Avec quelles conséquences pour les consommateurs ?

«Elles seront d'abord sensibles sur les prix des packs en grande distribution, puisque la taxe joue sur le volume, explique Pascal Chevremont. Le prix devrait augmenter de 20 à 25% : un pack à dix euros passerait

à douze ou plus. Pour les premiers prix, la hausse sera encore supérieure». Quant au demi - qui, comme son nom ne l'indique pas, représente un quart de litre - le gouvernement pronostique une hausse de 5 centimes environ, soit 2% du prix moyen, chiffré par l'Insee à 2,6 euros.

Une hausse «comportementale»

Par cette hausse, présentée conjointement à celle des taxes sur le tabac, le gouvernement entend «rendre ces produits moins attractifs, notamment pour les jeunes». «La bière est massivement privilégiée par les jeunes qui décident de s'alcooliser. Ce qui n'est pas le cas du vin», a déclaré Jérôme Cahuzac à 20 minutes. Le gouvernement justifie également le ciblage de la bière par le niveau «particulièrement bas par rapport aux autres pays européens» des taxes la touchant.

En France, cependant, c'est le vin qui domine les tablées. A peine 16% de la consommation d'alcool revient à la bière, contre 59% au vin et 25% aux spiritueux, selon les Brasseurs de France.

ALCOOL. Taxation de la bière : les brasseurs se font mousser

LIBERATION - 17 octobre 2012 - Par DOMINIQUE ALBERTINI

Reportage En pleine campagne de lobbying, ils prennent l'opinion à témoin et revendiquent le soutien d'une cinquantaine de députés.

Colomba, 1664, bière de Brie et Heineken... Mardi soir, dans le salon de «Chez Françoise», restaurant bien connu des députés sur l'esplanade des Invalides, l'amateur de mousse était à son aise. Pour alerter l'opinion sur une hausse de taxe sur la bière, visant à financer la Sécurité sociale, la fédération des Brasseurs de France invitait la presse et des parlementaires amis à «faire mousser l'affaire».

«Nous ne refusons pas de participer au redressement de la France, souligne Gérard Laloi, président de la fédération. Mais la somme que l'on nous demande est exorbitante, elle ferait augmenter certains prix de 20 ou 25%». La mesure en cause consiste à multiplier par 2,5 le «droit d'accise» sur la bière, une taxe proportionnelle au volume et au degré d'alcool. En la matière, la France passerait directement de l'avant-dernière à la dixième place en Europe. De quoi rapporter près de 500 millions d'euros supplémentaires à la Sécurité sociale.

Chez les brasseurs présents mardi soir, flottait un sentiment d'injustice : «Pourquoi sommes-nous visés, et pas le vin, qui est plus alcoolisé et moins taxé que la bière? s'interroge Annick Castelain, brasseuse dans le Pas-de-Calais. C'est clair que c'est une histoire de lobbying. En la matière, nous sommes beaucoup moins puissants que le lobby viticole.» Ces dernières semaines, cependant, les brasseurs ont multiplié les initiatives pour populariser leur cause : banderoles sur les brasseries et débits de boissons, distribution de badges «Touche pas à ma bière», tracts, création d'une page Facebook intitulée «La dernière gorgée de bière?»

«On va toucher les classes populaires»

La mobilisation a aussi trouvé des relais parmi une cinquantaine de parlementaires. Issus très majoritairement de l'UMP et des régions brassicoles du Nord et de l'Est, ils ont réclamé, par amendement et par courrier au ministère de la Santé, le retrait de la mesure. Pour certains, il s'agit avant tout de défendre un secteur économique sur le recul depuis une trentaine d'années malgré le récent dynamisme de petites brasseries indépendantes. «Peut-être que je soutiendrai un amendement qui reconnaîtrait les spécificités des microbrasseurs», déclare le député écologiste breton Paul Molac, encore hésitant.

D'autres donnent au combat une tonalité «culturelle» et politique : «La bière a un côté convivial, explique Patrice Verchère, député UMP et membre de la Droite Populaire. On la boit entre amis devant un match de foot ou de rugby. Par ailleurs, la hausse du prix va toucher les classes populaires et moyennes. Ça me choquerait moins qu'on taxe le Red Bull ou la vodka».

Si la mesure n'a guère de chance d'être retirée, les brasseurs et leurs amis attendaient avec impatience le retour d'une délégation de députés reçue à Matignon pour obtenir des aménagements. Arrivés vers 20h30, ces ambassadeurs de l'orge – UMP, centristes, socialistes et communistes – se sont déclarés confiants: «Je pense que le gouvernement va nous faire une proposition de compromis», a rassuré André Schneider, député (UMP) du Bas-Rhin, imaginant un traitement différencié entre petites brasseries et groupes de plus grande importance.

ALCOOL. Taxe sur la bière : les petites brasseries seront épargnées

LIBERATION - 17 octobre 2012 - (AFP)

Il s'agit de ne «pas mettre en danger» l'emploi dans ces sociétés selon Bruno Le Roux. Une taxe sur les boissons énergisantes compensera le manque à gagner.

La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a décidé mercredi de ne pas appliquer la nouvelle taxation sur la bière pour les petites brasseries indépendantes.

Cette exemption, proposée par Gérard Bapt (PS), rapporteur du budget de la sécurité sociale, touchera les «petites brasseries indépendantes» dont la production annuelle est inférieure ou égale à 10 000 hectolitres. Le projet de loi de Finances de la sécurité sociale (PLFSS), qui doit être examiné la semaine prochaine en séance à l'Assemblée, prévoit une augmentation du tarif du droit d'accise sur la bière. Cette mesure

annoncée a suscité un tollé non seulement chez les producteurs de bière mais auprès de nombreux députés de régions productrices.

Lors de la présentation du budget de la sécu, le gouvernement avait annoncé, début octobre, un relèvement de la fiscalité sur les bières, ce qui devrait rapporter 480 millions d'euros à la Sécurité sociale. Cette augmentation, selon le projet, devrait se traduire pour le consommateur par une «hausse équivalente à 5 centimes sur un demi de bière».

L'Association nationale des industries alimentaires (Ania) a fait valoir que l'augmentation du droit d'accise sur la bière aurait un coût de 800 millions d'euros pour un secteur dont le chiffre d'affaires total est de 2 milliards d'euros. Invité mercredi de «Questions d'Info» LCP/France Info/Le Monde/AFP, le chef de file des députés PS, Bruno Le Roux, a fait valoir que cette exemption pour les brasseries artisanales répondait à un souci de «ne pas mettre en danger» l'emploi dans ces sociétés et de ne «pas remettre en cause le modèle économique même de ces petits brasseurs».

Le red Bull taxé

La même commission des Affaires sociales de l'Assemblée s'est prononcée en faveur d'une taxe spéciale sur les boissons énergisantes. Elle touchera les boissons contenant un seuil minimal de 0,22 gramme de caféine et 0,3 gramme de taurine par litre. Environ 40 millions de litres de ce type de boisson sont consommés chaque année en France et leur taxation est actuellement similaire à celle d'un simple soda. Cette taxe permettra de compenser le manque à gagner de l'exonération de hausse de taxe sur la bière. Elle vise aussi à dissuader les consommateurs, la plupart des adolescents, de consommer à l'excès ces boissons dites énergisantes qu'ils mélangent fréquemment à de l'alcool.

ALCOOL. La bière et les boissons énergisantes davantage taxées

Le Monde.fr avec AFP | 25.10.2012

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 25 octobre, une hausse très controversée de 160 % des taxes (droits d'accises) sur la bière, soit environ 5 centimes pour un verre de 25 cl, en réduisant cette augmentation, selon la teneur en alcool, pour la production des petites brasseries n'excédant pas 200 000 hectolitres.

Quatre-vingt-onze députés de tous bords avaient demandé au gouvernement de renoncer à cette augmentation ou au moins de la restreindre à 75 %, au lieu des 160 % prévus. Selon ces élus, dont beaucoup du Nord et de l'Est, la hausse aurait des "conséquences graves à l'encontre de toute la filière brassicole française", qui représente près de soixante et onze mille emplois.

Par la voix de son délégué général, Pascal Chèvremont, l'association des brasseurs de France a dénoncé "une mesure absolument dramatique qui conduit à la hausse des prix pour les consommateurs sur l'ensemble du marché et va mettre les brasseurs en danger". "Cette activité nécessite beaucoup d'investissements : la baisse des volumes de production risque d'impacter l'emploi dans les brasseries elles-mêmes où les salariés sont inquiets, mais aura aussi des conséquences dans la restauration, les cafés et l'hôtellerie", a-t-il prévenu.

BOISSONS ÉNERGISANTES : 50 EUROS PAR HECTOLITRE

Les députés ont aussi approuvé une taxe spéciale sur les boissons énergisantes, fixée à 50 euros par hectolitre, sous forme d'un amendement socialiste au budget de la Sécurité sociale. Cette taxe spécifique touchera les boissons contenant un seuil minimal de 0,22 gramme de caféine et 0,3 gramme de taurine par litre. Environ 40 millions de litres de ce type de boisson sont consommés chaque année en France et leur taxation est actuellement similaire à celle d'un simple soda.

L'amendement initial, voté en commission des affaires sociales dans le cadre de l'examen du PLFSS (projet de loi de finances de la sécurité sociale), fixait un taux de 200 euros par hectolitre, mais il a été réduit à 50 euros en séance.

Cette mesure vise à dissuader les consommateurs, la plupart des adolescents, de consommer à l'excès ces boissons dites énergisantes qu'ils mélangent fréquemment à de l'alcool. Ces boissons sont scrutées de près par les autorités sanitaires françaises pour leurs "effets indésirables suspectés".

Le projet de la loi de financement de la Sécurité sociale prévoit quelque 5 milliards d'euros de recettes pour réduire le déficit des caisses d'assurance maladie et de retraite des salariés du secteur privé, qui doit baisser à 11,4 milliards d'euros en 2013 (contre 13,3 milliards en 2012).

MEDICAMENTS PSYCHOTROPES, des médicaments souvent mal utilisés

LIBERATION - 25 octobre 2012 - Par ERIC FAVEREAU

Au rapport. L'Inserm publie une expertise collective sur la consommation de médicaments psychotropes.

Les psychotropes ne sont pas tout à fait des médicaments comme les autres. Certes ils font dormir, détendent, rassurent, calment, voire détruisent vos délires. Il n'empêche, leurs dangers sont réels et variés.

La Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) a voulu regarder cela de plus près. Et a sollicité l'Inserm pour la réalisation d'une expertise collective sur les consommations de médicaments psychotropes, les mésusages et dépendances. Cette expertise collective – énorme recensement de plus de 15 000 études avec la formulation de recommandations – a été rendue publique

aujourd'hui. Les résultats sont intéressants, même s'ils sont sans véritable surprise. Il ne faut ni en abuser, ni en prendre sans fin, en quelque sorte. Et les effets secondaires varient fortement selon les produits.

Sous le terme de médicaments psychotropes, on désigne donc des médicaments qui agissent sur l'état du système nerveux central en modifiant certains processus cérébraux. «Il s'agit globalement des médicaments utilisés pour traiter des troubles mentaux banals ou graves et dans le cadre du traitement de la douleur.» Très logiquement, du fait de leurs propriétés, ces médicaments «peuvent entraîner une dépendance dans un contexte de consommation chronique ou d'abus». D'autant, rappelle l'Inserm que «ces médicaments psychotropes sont parfois consommés en dehors de tout contexte médical et peuvent faire l'objet de détournements voire de trafics au même titre que les drogues illicites».

Premier constat : une consommation très élevée en France, mais presque stable. Entre 2005 et 2010, on a noté une légère augmentation de la prévalence de consommateurs de médicaments psychotropes. «Le nombre de consommateurs augmente progressivement avec l'âge puis se stabilise vers la cinquantaine.» Environ 18% des 18-75 ans déclarent ainsi avoir consommé au moins un médicament psychotrope au cours de l'année selon l'enquête 2010 du Baromètre santé. «Quel que soit l'âge, les sujets consommateurs de médicaments psychotropes sont majoritairement des femmes.»

Une consommation élevée de psychotropes non prescrits

Deuxième constat, près de 30% des usagers de drogues «déclarent avoir consommé des médicaments psychotropes» au cours du dernier mois. Avec une caractéristique : «la consommation de médicaments psychotropes prescrits s'accompagne souvent de mésusage, et la consommation de médicaments psychotropes non prescrits est élevée». A cela, il faut ajouter, en France, 130 000 personnes qui sont sous traitement de substitution aux opiacés, avec une nette prédominance de la buprénorphine devant la méthadone. Et environ 15% des usagers en traitement font une utilisation détournée.

Troisième constat, plus problématique celui là : en France, la prévalence de la dépendance aux médicaments psychotropes reste inconnue. «Il est important de rappeler que tous les médicaments psychotropes n'entraînent pas forcément une dépendance», tempère l'Inserm qui note : «En population générale, selon les données disponibles aux Etats-Unis et au Canada, 1 à 2% de la population nord-américaine est dépendante aux médicaments psychotropes.»

«Informez dès la première prescription»

Au final, cette expertise collective lâche quelques recommandations de bon sens. Comme «sensibiliser et informer la population générale sur les risques liés à l'usage inapproprié de médicaments psychotropes par des campagnes nationales d'information, et des actions en milieu scolaire et universitaire, et donner une information renforcée dans les cabinets médicaux et les pharmacies». L'Inserm préconise aussi d'«informer les patients dès la première prescription sur les risques de pharmacodépendance et les modalités d'arrêt du traitement».

Concernant le domaine réglementaire, les experts préconisent le statu quo. Avec une règle d'or : «Maintenir l'accès des médicaments psychotropes uniquement sur prescription médicale ainsi que l'obligation de dispensation par un pharmacien.»

MEDICAMENTS PSYCHOTROPES. Surconsommation de psychotropes : les experts INSERM proposent un encadrement de leur délivrance

lequotidiendumedecin.fr 26/10/2012 – par DAVID BILHAUT

Pour lutter contre les surconsommations et pharmacodépendances dans le domaine des médicaments psychotropes, 11 experts réunis par l'INSERM prônent un renforcement de l'encadrement de la délivrance de ces produits. Dans un rapport d'expertise collective, ils suggèrent d'expérimenter « l'extension des ordonnances sécurisées à l'ensemble des médicaments psychotropes des listes I et II », de développer « un système de téléprescription entre médecin et pharmacien », de proposer « un contrat de prescription entre médecin, patient et pharmacien » et de mettre à disposition des professionnels « des données de toutes les délivrances antérieures (sur les trois derniers mois) » dans le but de « repérer et informer les patients à risque ».

Les experts recommandent par ailleurs aux professionnels de santé « d'informer les patients dès la première prescription sur les risques de pharmacodépendance et les modalités d'arrêt du traitement ». Ils suggèrent également de sensibiliser davantage le grand public aux risques liés à l'usage inapproprié de ces produits par le biais de « campagnes nationales d'information », d'« actions en milieu scolaire et universitaire » et d'une « information renforcée dans les cabinets médicaux et les pharmacies ».

Évaluation indépendante

Initiée à la demande de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), cette expertise collective de l'INSERM appelle à « reconsidérer dans son ensemble » le dispositif d'observation des consommations et pharmacodépendances des psychotropes. Ils suggèrent notamment d'« améliorer le suivi pharmaco-épidémiologique » de ces médicaments « en les confiant à une organisation indépendante

de l'industrie pharmaceutique, sous l'égide des pouvoirs publics de santé ».

Dans le domaine de la recherche, ces experts recommandent des évaluations pluridisciplinaires portant en priorité sur la prévalence de la dépendance aux psychotropes (« en particulier en population générale »), l'impact sanitaire et social du mésusage de ces médicaments chez les consommateurs de drogues, et les « conséquences neuro-développementales à long terme » d'une exposition à ces produits au cours de l'enfance, de l'adolescence et de la grossesse.

2 Français sur 10 en consomment

Dans leur rapport, les experts notent qu'environ 18 % des 18-75 ans déclarent avoir consommé au moins un psychotrope au cours de l'année (Baromètre santé 2010). Chez les usagers de drogues, 30 % indiquent avoir consommé ce type de médicament au cours du dernier mois.

En France, la prévalence de la dépendance aux psychotropes demeure « inconnue », au niveau de la population générale soulignent les experts qui rappellent que « tous les médicaments psychotropes n'entraînent pas forcément une dépendance ». D'après les données 2010 de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), la France fait partie des pays européens les plus consommateurs de psychotropes, en particulier pour les hypnotiques (2^e position après la Belgique) et les anxiolytiques (4^e place derrière la Belgique, le Portugal et l'Espagne).

TABAC : une hausse pour rien ?

Le Monde.fr | 01.10.2012, par Jonathan Parienté et Jérémie Baruch

Il n'aura échappé à personne que fumer coûte de plus en plus cher. Stable après-guerre, le prix du tabac n'a cessé d'augmenter depuis le milieu des années 1990, hausse qui a connu une singulière augmentation au milieu des années 2000 au moment où Jacques Chirac a déclaré la "guerre au cancer".

Le 1^{er} octobre, le paquet de blondes ordinaires prendra 40 centimes supplémentaires, soit une hausse de 6 %. Ce sera la cinquième hausse de cet ordre depuis 2007, et beaucoup craignent qu'elle n'ait qu'un effet marginal – voire pas d'effet du tout – sur la consommation du tabac. Retour sur les politiques prix-santé-consommation liées au tabac.

– Qui fixe les prix du tabac ?

Contrairement à ce qui est souvent colporté, le prix d'un paquet de cigarettes est fixé par le fabricant. Celui-ci le soumet aux autorités et, in fine, le ministère du budget valide, une fois par trimestre, par arrêté, une liste de prix qui garantit qu'un paquet de cigarettes ou de tabac soit vendu au même prix sur tout le territoire. Le fabricant fixe le prix, mais il ne peut descendre sous une valeur fixée par le code des impôts, modifié par la loi de finance, et dépendant du "prix moyen pondéré" inscrit par le ministère du budget dans un arrêté publié au début de chaque année.

Sur les 6,60 euros que paye, en moyenne, un fumeur pour son paquet, une grande partie va directement à l'Etat. Les "droits de consommation", qui comprennent une part fixe et une part variable, représentent 64,25 % du prix de vente et la TVA, de 16,388 %. Le reste de la somme va au buraliste et au fabricant.

(2) Des hausses insuffisantes pour faire baisser la consommation

Selon la plupart des acteurs de la lutte contre le tabagisme, ce système de fixation des prix est d'une complexité redoutable et permet à l'industrie du tabac de tirer son épingle du jeu.

Dans un rapport (.pdf) commandé en septembre 2011 par le ministre de la santé – à l'époque Xavier Bertrand –, le député UMP Yves Bur déplore que les hausses aient été "lissées sur trois ans" alors que, sous Jacques Chirac, la majorité avait préféré des hausses massives. Ces petites augmentations sont "insuffisantes pour impacter la consommation".

Cet avis est partagé par François Bourdillon, chef du Pôle Santé Publique à la Pitié- Salpêtrière. "Pour un effet du prix sur la consommation, il faut une augmentation supérieure à 10 %", assure-t-il, appelant à ce que le gouvernement mène une "politique cohérente" en la matière. A l'instar de nombreux acteurs, M. Bourdillon fait le distinguo entre le quinquennat de Jacques Chirac et celui de Nicolas Sarkozy, qui correspondent respectivement au Plan cancer I et au Plan cancer II. Dans le premier "une politique cohérente" a permis de faire baisser sensiblement la consommation de tabac, alors que cette dernière stagne depuis en raison d'une "politique d'affichage sans cohérence".

Dans son rapport, M. Bur note que "l'Etat est régulièrement soupçonné d'entretenir une forme d'entente avec les industriels". Le professeur Bertrand Dautzenberg, pneumologue, affirme, dans une tribune intitulée "Le quinquennat qui a laissé mourir les fumeurs" que "la seule explication plausible à cette différence caricaturale entre deux présidents qui avaient la même majorité, ont partagé longtemps le même ministre de la santé, est la réponse faite au lobbying du tabac".

^ Une inquiétante hausse de la consommation des jeunes fumeurs

"L'élan qui avait été gagné avec la dénormalisation a été perdu", regrette M. Bourdillon, qui évoque une "re-normalisation" du tabac. Selon le ministère du budget, la hausse du prix du tabac est la manière "la plus efficace de faire baisser la consommation, en particulier chez les jeunes". Force est de constater que les

précédentes hausses, qui étaient dans le même étiage, n'ont pas éloigné les plus jeunes de l'addiction à la nicotine (courbe bleue), ni le tabagisme occasionnel.

La hausse du 1er octobre était prévue et la nouvelle majorité n'a pas encore imprimé sa marque sur la politique de la France en la matière. Les spécialistes du sujet ont un modèle, le quinquennat de Jacques Chirac, qui avait donc réussi à infléchir la consommation de tabac, première cause de mortalité évitable en France.

▲ Les aides au sevrage

"Le moins que l'on puisse faire, c'est de financer, en partie, l'aide au sevrage à partir des recettes issues des ventes de tabac", écrivaient dans Le Monde Catherine Hill, épidémiologiste à l'Institut Gustave-Roussy, et François Bourdillon, chef du pôle santé publique de l'hôpital Pitié-Salpêtrière.

Bien que leur coût ne soit pas à la portée de toutes les bourses, les substituts oraux nicotiniques connaissent une progression constante depuis 2000. Dans le même temps, les dispositifs transdermiques sont en perte de vitesse et les médicaments d'aide au sevrage sont de moins en moins prescrits.

Le lobbyiste qui veut faire un tabac

M le magazine du Monde | 30.09.2012 à 12h24 Par Alexandra Colineau

Yves Trévilley est lobbyiste ; le mot ne le gêne pas. Son métier consiste à promouvoir le tabac de façon détournée. Le directeur des relations institutionnelles de British American Tobacco (BAT) fournit en argumentaires les syndicats de buralistes qui courent les plateaux de télévision aussi bien que les députés et les ministres. Et il a beaucoup à faire, d'autant que le prix des cigarettes enregistrera une nouvelle augmentation de plus de 6 % au 1er octobre et que le gouvernement envisage de rendre les emballages neutres. "Je partage de l'information avec des personnes intéressées", explique cet homme de 48 ans qui déroule son plaidoyer avec le sens de la formule et le bon mot facile des gens habitués à séduire.

Les couloirs de l'Assemblée et les salons dorés des ministères sont un peu son jardin. Avant de travailler pour BAT, il a oeuvré pendant seize ans comme assistant parlementaire, puis comme chef de cabinet de Renaud Dutreil, ministre de la fonction publique. Passé du côté obscur en 2005 après un dîner du Club des parlementaires amateurs de havanes – lieu de rencontre entre politiques et lobby du tabac – il assure que son job le "fait marrer". "J'ai même reçu des propositions de ministres du gouvernement Fillon pour devenir leur conseiller", dit-il. Difficile de tourner le dos à un homme qui fournit en nicotine 14 millions d'électeurs potentiels et rapporte à l'Etat 15 milliards d'euros par an.

CAUTION PARLEMENTAIRE

Yves Trévilley a aussi des ennemis : les associations de lutte antitabac. Selon le professeur de santé publique à la faculté de médecine d'Amiens, Gérard Dubois, "son rôle est de livrer aux buralistes des arguments faux, formatés pour les sujets des JT. Cette industrie méprise la vie humaine". Lapidaire, l'intéressé répond qu'il n'éprouve "aucun respect pour ces associations qui bouffent à tous les râteliers et sont financées par les laboratoires pharmaceutiques". "Je travaille de façon plus honnête qu'elles", assure-t-il. Ce brun aux lunettes carrées préfère la caution parlementaire à celle des scientifiques.

Il fait son miel avec le rapport du député UMP Thierry Lazaro publié en octobre 2011 sur les risques de développement de la contrebande aux frontières imputable à l'augmentation des taxes sur le tabac et le manque à gagner pour les finances publiques qui en résulterait. Le député Lazaro est lui aussi membre du Club des parlementaires amateurs de havanes... Bon père de famille, Yves Trévilley a milité contre la commercialisation des cigarettes aux moins de 19 ans. Il ne fume qu'occasionnellement. "Contrairement à ce qu'on dit, la cigarette ne rend pas forcément dépendant", affirme-t-il dans un énième sophisme.

Cigarettes électroniques : le grand flou

Le Monde.fr | 01.10.2012 - Par Karim El Hadj et Simon Piel

Ce lundi, aucun paquet de cigarettes ne sera vendu en dessous de 6 euros. Une aubaine pour les vendeurs de cigarettes électroniques, qui se multiplient depuis l'arrivée de ce produit sur le marché français en 2008. Aujourd'hui, selon plusieurs industriels du secteur, un million de français l'ont déjà essayé. Ils seraient 500 000 à "vapoter" – inspirer de la vapeur comme le disent les amateurs – régulièrement.

Une "e-cigarette" est un ustensile électrique composé de deux parties. Un premier élément alimenté par une pile sert à chauffer une solution à base de propylène glycol ou de glycérol située dans le second compartiment de l'appareil. Ce liquide contient, ou pas, de la nicotine diversement dosée, et des agents de saveur : tabac, pomme, menthe et même cacahuète ou jasmin.

"PAS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ"

Ces substances sont-elles sans danger pour la santé ? Le flou demeure autour de la e-cigarette en l'absence d'étude fiable et indépendante sur la question. Les rares études qui existent ne disent pas la même chose. Ainsi, alors qu'une récente publication grecque tendait à prouver que l'utilisation de cigarette électronique limitait la pénétration d'air dans les poumons pendant une dizaine de minutes après absorption, une autre étude assurait qu'elle ne comportait aucun risque pour le cœur. En mai 2011, l'agence nationale

de sécurité du médicament (ANSM) a émis une recommandation mettant en garde les utilisateurs contre ce produit. Elle a indiqué qu "aucune cigarette électronique ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché" et qu'elle ne pouvait donc pas être considérée comme un médicament, et encore moins être vendue en pharmacie.

La position des autorités sanitaires françaises est donc celle de la prudence. C'est aussi celle de l'Office français de lutte contre le tabagisme, chargé d'une mission d'évaluation sur la question. Ces conclusions doivent être rendues d'ici à un an. Joseph Osman, son président, explique au Monde.fr que les études sur le sujet "sont contradictoires et ont été financées par des acteurs du secteur. Elles n'ont donc pas beaucoup de valeur."

"Il reste, ajoute-t-il, beaucoup d'incertitudes sur le produit. Ces cigarettes, qui viennent de Chine pour une grande partie, sont fabriquées avec des matières plastiques dont on ne sait pas bien de quoi elles sont faites. Le précédent des biberons composés de bisphénol est là pour nous inciter à la prudence. Enfin, même si les cas sont rares, il ne faut pas oublier qu'il y a eu des accidents de batteries, qui ont explosé."

"EN AUCUN CAS UN OUTIL POUR ARRÊTER DE FUMER"

Etienne André, médecin addictologue, conseiller en santé publique des laboratoires Pierre Fabre (qui produisent des patchs et des pastilles pour le sevrage tabagique, en concurrence directe avec les e-cigarettes), se montre lui aussi très prudent sur la question. "Nous sommes en présence d'un objet qui ne fait l'objet d'aucun contrôle, d'aucune validation et d'aucune évaluation."

"Un exemple : les liquides pour cigarette électronique ont beau être composés de produits naturels, cela ne garantit pas qu'une fois chauffés ils ne sont pas toxiques. Le principe de chauffer n'importe quel produit naturel, bio ou synthétique entraîne pyrolyse et pyrosynthèse d'un certain nombre de leurs composants dont on ne sait qu'ils sont toxiques pour l'organisme" une fois chauffés, explique le thérapeute. Un point également souligné par M. Osman concernant le propylène glycol : "On le dit inoffensif, mais on ignore les effets de la combustion sur lui."

"Aujourd'hui, le problème posé par cette approche de la cigarette électronique comme outil de réduction de la consommation fait débat parce que la connaissance que l'on a des produits que l'on met dans la e-cigarette est totalement insuffisante", conclut le Dr André.

Par ailleurs, selon Joseph Osman, la e-cigarette "n'est en aucun cas un outil pour arrêter de fumer. La persistance de la dépendance comportementale reste forte. Le fait de continuer simplement à inhaler de la nicotine est problématique."

UNE "MODE", DE "NOUVELLES SENSATIONS"

Face à la prudence des professionnels de santé, les commerçants de cigarettes électroniques ont dû adapter leur discours. Pour eux, il s'agit désormais de présenter ce produit comme un objet dans l'air du temps, loin des considérations sanitaires.

Karin Warin, co-fondatrice de l'enseigne Clopinette, explique qu'elle n'est "pas dans une démarche d'incitation à l'arrêt de la cigarette. Notre propos n'est pas de dire aux gens d'arrêter de fumer avec une cigarette électronique. Pas du tout. Notre message porte sur les nouvelles sensations que procure la cigarette électronique, sur les saveurs différentes, sur la qualité de l'objet doté de batteries qui durent plus longtemps, sur le nouveau look de cet objet. On est sur un positionnement un peu mode et certainement pas dans le conseil et la psychologie d'un médecin tabacologue. La e-cigarette n'est absolument pas un moyen thérapeutique pour cesser de fumer."

Si elle reconnaît qu'"aujourd'hui, la nocivité ou l'absence de nocivité du liquide n'est pas prouvée", elle garantit la provenance et la composition des produits qu'elle distribue. "Nous nous fournissons exclusivement en France auprès d'un producteur qui fabrique un liquide à base principalement de propylène glycol et de glycérine végétale. Ces produits contiennent ou pas de la nicotine. Nous n'achetons pas de liquides chinois parce que nous ne savons de quoi ils sont faits. Notre producteur de liquide nous fournit des fiches très détaillées de ses produits, lesquels sont suivis par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes." Avec une dizaine de magasins déjà ouverts en France, Clopinette espère atteindre un chiffre d'affaires de 3 millions d'euros pour 2012.

L'OFT dénonce d'ailleurs le risque pour les jeunes non-fumeurs. "La cigarette électronique est un merveilleux outil d'entrée dans le tabagisme", explique M. Osman, qui renvoie aux travaux du tabacologue M. Dautzenberg.

Preuve supplémentaire de l'engouement pour la e-cigarette, des géants du tabac qui s'étaient montrés très réticents dans un premier temps commencent à s'intéresser au marché. En début d'année, le groupe américain Lorillard a racheté le producteur d'e-cigarettes Blu Ecigis pour 135 millions de dollars et estime que ce marché devrait peser près de 1 milliard de dollars dans les prochaines années. Propriétaire des marques Camel et Lucky Strike, Reynolds American propose aussi des e-cigarettes et a investi en 2009 dans les substituts nicotiques.

E-cigarette : les consommateurs trouvent de nombreux avantages au "vapotage"

Le Monde.fr | 01.10.2012

L'appel à témoignages lancé par Le Monde.fr sur la cigarette électronique a remporté un vif succès. Globalement, les commentaires des internautes ayant testé la e-cigarettes sont plutôt positifs, même s'il y a autant de manière de consommer que d'utilisateurs. En voici une sélection.

UN SUBSTITUT À LA CIGARETTE "ANALOGIQUE" ?

Pour Valdo, "ce produit offre de nombreux avantages : pas de goudron, pas d'atmosphère enfumée, et un bon substitut à la cigarette classique. Après, il est certain que pour des accros à la nicotine comme moi, ce n'est pas un médicament pour arrêter ! Sauf à être très volontariste et diminuer les doses de nicotine progressivement jusqu'à zéro. Mais après tout, la nicotine en elle-même n'est pas cancérigène, et passer de la fumée du tabac à ce produit évite aussi des dommages collatéraux de l'arrêt (prise de poids, humeur exécrable...), alors le bilan est globalement positif !"

Certains vont même plus loin, assurant qu'après de nombreuses années de tabagisme, la cigarette électronique leur a permis l'arrêt complet du tabac. C'est le cas par exemple de Constantin, 52 ans, fumeur depuis l'âge de 15 ans. "Je suis passé il y a trois mois à la e-cig. Alors que je n'avais jamais réussi à arrêter le tabac avec les substituts tabagiques, j'ai remplacé du jour au lendemain la cigarette par la e-cig, et cela fait trois mois que je n'ai pas retouché une vraie cigarette. Je n'ai ressenti aucun manque et l'envie d'une vraie cigarette m'a complètement passé. J'ai l'impression de renaître, d'avoir retrouvé du souffle et, surtout, de ne plus avoir la mauvaise conscience de consommer un produit qui me faisait du mal. A mon humble avis, la e-cig est l'une des plus fantastiques inventions de ces dix dernières années."

TOUJOURS MIEUX QU'UNE CIGARETTE CLASSIQUE

Pour d'autres, si la consommation de e-cigarette a permis de diminuer la consommation de tabac, elle ne la remplace pas. C'est le cas de Raph, qui explique qu'il continue "à fumer des 'vraies' clopes en soirée, mais en combinaison avec ma clope électronique. Si c'est une grosse soirée (festival électro, mariage), j'achète mon paquet. Sinon, je taxe à des potes, et je leur rachète un paquet périodiquement. Je ne vois aucun intérêt à la clope électronique sans nicotine : aucun 'hit' (sensation de passage dans la gorge) – c'est la présence de nicotine qui procure cette sensation. Même si l'expiration de vapeur et la gestuelle sont les mêmes avec ou sans, l'important pour moi est ce fameux 'hit'. Je n'ai pas l'impression, pour l'instant, que la possibilité de fumer n'importe où, n'importe quelle quantité à n'importe quel moment m'encourage à 'vapoter' (et donc ingérer de la nicotine) davantage qu'avec la clope normale."

Stéphane, 29 ans, le concède : "Je ne connais absolument pas les effets à long terme de ce que j'ingère. Je sais simplement que c'est du propylène de glycol et de la glycérine végétale. Soyons honnêtes, je n'avais jamais entendu ces deux termes auparavant, j'ai consulté les fiches toxicologiques de l'INRS [Institut national de la recherche et sécurité], et visiblement rien n'est à signaler. Je me dis que ça ne peut pas être pire que les 4 000 substances toxiques que j'ingérais auparavant. Et que je n'ai plus cette immonde toux qui me suivait partout. Ça me suffit pour poursuivre l'aventure."

Pierre, 31 ans ne dit pas autre chose : "Les effets sur la santé ? Je suis comme l'immense majorité des 'vapoteurs' : j'attends les études sérieuses, pas celles faites sur un coin de table, commanditées par tel ou tel labo ou spécialiste qui, par ailleurs, vantent les qualités du Champix [un médicament antitabac controversé]... En attendant, je fais une sorte de pari pascalien : entre l'e-cig dont la nocivité reste à prouver et la vraie cigarette qui n'a sur ce point plus grand-chose à prouver, malheureusement, il n'y a pas photo !"

CONTOURNER LA LOI ÉVIN...

Pour d'autres, il s'agit surtout d'une solution pratique pour contourner l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Anaïs, 29 ans, explique ainsi avoir découvert la cigarette électronique alors qu'elle était clouée sur un lit d'hôpital. "Je viens d'être hospitalisée durant une semaine : après mon opération, je me sentais plutôt en forme et j'ai rapidement retrouvé le besoin et l'envie de fumer. Je ne pouvais pas sortir de mon lit à cause d'une péridurale et j'ai donc demandé au médecin de me fournir un patch. Devant son refus, l'une des mes amies m'a apporté une cigarette électronique – une première pour moi. Et quel plaisir ! Malgré un arôme cerise plus que douteux, le fait de pouvoir se remplir les poumons et recracher une sorte de vapeur apporte bien plus qu'un patch. Et l'effet est immédiat : la désagréable sensation de manque disparaît après quelques bouffées. Je l'ai donc utilisée pendant plusieurs jours et cela a été d'une aide précieuse. Et j'avoue ne pas avoir boudé mon plaisir de 'fumer' devant le médecin qui m'avait refusé un patch ! Bilan : la prochaine fois que je prends l'avion pour un long vol, j'emporte une cigarette électronique... Cela restera pour moi du dépannage, mais un dépannage très précieux, une façon simple de lutter contre le manque de nicotine."

... ET FAIRE DES ÉCONOMIES

Pour beaucoup des internautes ayant répondu à l'appel à témoignages du Monde.fr, il s'agit aussi de faire des économies. Tim explique ainsi qu'il a dépensé "une centaine d'euro pour [s]'équiper avec du matériel performant". "Maintenant, je dépense entre 5 et 10 € par mois", affirme-t-il.

INEFFICACITÉ DES MÉTHODES TRADITIONNELLES

De nombreux internautes, fumeurs depuis plusieurs décennies, affirment s'être tournés vers la cigarette

électronique en raison de l'échec des autres méthodes. Brigitte, 56 ans, explique ainsi avoir essayé plus d'une dizaine de fois d'arrêter en trente-cinq ans de tabagisme. "En vain, les thérapies comportementales, l'acupuncture, les médicaments, les patchs : rien n'a réussi à me faire arrêter plus de deux ou trois mois !" C'est aussi ce qu'explique Céline : "J'avais tout essayé pour arrêter car je fais plus d'une dizaine d'heures de sport par semaine : acupuncture (reprise au bout de quelques jours), patch (intolérance cutanée), les gommes (c'est ignoble et fait mal à l'estomac), le Champix (troubles de l'humeur dès les premiers jours, trop dangereux)... Bref, tout ce que le monde de la médecine propose."

Par ailleurs, plusieurs internautes s'interrogent sur le discours officiel très prudent sur la cigarette électronique. Nancy, 35 ans, déplore que "certains tabacologues et pneumologues (très connus) ne cessent de décrédibiliser la cigarette électronique, ou pire, de la diaboliser dans les médias. Je pense qu'ils commettent une erreur grave, contraire à la déontologie des médecins qui est de protéger les patients. Au lieu de préserver leurs intérêts personnels, en restant fidèles à une idéologie, ils devraient accompagner tous les fumeurs et les encourager à passer à l'e-cig, pour finalement sevrer la population entière, du tabac aussi bien que de la nicotine."

Pour Benoît, 36 ans, le flou des autorités sur la question "affaiblit leur crédibilité en générant un doute, fondé ou non, quant à leur indépendance vis-à-vis des cigarettiers et de l'industrie pharmaceutique, et n'apporte aucun élément nouveau, scientifique, objectif, en matière de risques et bénéfices comparés entre le tabac, la cigarette électronique et les autres substituts, laissant potentiellement le consommateur à la merci de sources d'informations subjectives, incomplètes ou farfelues. Enfin, cela ne permet pas aux acteurs privés d'investir et de se structurer afin d'apporter au consommateur les contrôles et le sérieux nécessaires à la sécurité d'utilisation de ce type de produits."

TABAC. Touraine veut «s'attaquer davantage au fléau du tabac»

LIBERATION - 2 octobre 2012 - (AFP)

La ministre de la Santé plaide en faveur d'un «plan de santé publique» destiné aux jeunes, en particulier. Le tabac est «un fléau dans notre pays» et on doit s'«y attaquer davantage», a déclaré mardi la ministre des affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, qui s'est dite favorable à une prévention auprès des jeunes.

«Le tabac tue, il ne faut pas l'oublier, 73 000 personnes par an, et ça coûte 18 milliards d'euros en soins à la Sécurité sociale chaque année», a affirmé la ministre de la Santé sur BFMTV et RMC, au lendemain de son augmentation et alors qu'une nouvelle hausse est programmée pour juillet.

Le sujet ce n'est «pas simplement de taxer plus le tabac», même si «c'est un élément non négligeable», a relevé Marisol Touraine, qui s'est dite «favorable» à «un plan de santé publique pour expliquer, prévenir auprès des jeunes».

«Il faut évidemment discuter avec les buralistes, avec les vendeurs, de la manière dont leur profession va évoluer, mais moi je suis là quand même pour répondre à l'enjeu de la santé de nos concitoyens», a-t-elle fait valoir. «Je ne peux pas faire comme si c'était normal que des gamins de 12 ans se mettent à fumer pour faire comme leurs copains», a ajouté la ministre, jugeant «perturbant» de voir «tous ces fumeurs» devant les lycées.

«Sur les paquets de cigarettes, il n'est pas indiqué que c'est dangereux de fumer quand on attend un bébé alors que sur les bouteilles d'alcool» il y a un pictogramme. «Il ne serait pas mal d'avoir un signal spécifique par exemple pour les femmes enceintes», a-t-elle jugé.

«Je suis favorable à ce qu'on discute avec les municipalités pour essayer de tester des lieux» non fumeurs, a indiqué la ministre, interrogée sur une possible extension des interdictions de fumer. «Par exemple je serais favorable à ce qu'il y ait un campus universitaire non fumeur, mais qui serait volontaire». «C'est le sens de la réflexion que je mène», a-t-elle ajouté. «Le tabac est un fléau dans notre pays, nous devons nous y attaquer davantage», a-t-elle souligné.

La hausse du prix du tabac entrée en vigueur le 1er octobre est de 40 centimes pour les cigarettes, soit une hausse de 6,5% à 7% suivant les marques et +10% pour le tabac à rouler.

TABAC. Coup de tabac des buralistes à la frontière espagnole

LIBERATION - 8 octobre 2012

Une centaine de buralistes en colère ont manifesté, hier, dans les Pyrénées-Orientales, sur une route menant au Perthus, village frontalier avec l'Espagne, pour protester contre la hausse du tabac. Les manifestants ont mis en place un barrage filtrant sur la départementale 900, à quatre kilomètres du village franco-espagnol, souvent pris d'assaut le week-end par des consommateurs français à la recherche de cigarettes, d'alcool et d'autres produits moins chers en Espagne. De part et d'autre de la route, les buralistes avaient érigé des murs de cartons d'emballage de cartouches de cigarettes et distribuaient à des automobilistes parfois excédés des tracts expliquant leur action. «Contrebande = 15 000 cartouches par dimanche, destruction de l'économie» ou «contrebande plus achats transfrontaliers = augmentation du nombre de fumeurs», pouvait-on lire sur les banderoles déployées par les buralistes venus du Languedoc-Roussillon. Une action similaire est prévue dimanche prochain à Saint-Béat, une commune de Haute-Garonne proche de l'Espagne.

TABAC. Une hausse du prix du tabac votée pour le 1er juillet 2013

LIBERATION - 25 octobre 2012 - (AFP)

La fiscalité sur le tabac sera en outre revue dès le 1er janvier.

L'Assemblée nationale a voté jeudi une hausse des prix du tabac au 1er juillet et une réforme de la structure de la fiscalité sur les produits du tabac dès le 1er janvier, dans le cadre du budget de la Sécurité sociale pour 2013. L'augmentation des taxes au 1er juillet devrait se traduire par un relèvement de 30 centimes (+4,5%) du prix du paquet de cigarettes et de plus de 60 centimes (environ +10%) de celui des paquets de tabac à rouler, selon des sources proches du dossier.

Cet article du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) réforme, au 1er janvier, la structure complexe des taxes sur le tabac en étendant à tous les produits (cigares, cigarillos, tabac à rouler) les mécanismes actuellement appliqués aux cigarettes. Le but est d'éviter un détournement de consommation vers d'autres produits, en particulier le tabac à rouler, en cas de hausse des prix des cigarettes.

En revanche, à la demande du ministre délégué au Budget Jérôme Cahuzac, les députés PS Gérard Bapt et UMP Jean-Pierre Door ont accepté de retirer des amendements qu'ils avaient déposés et qui auraient abouti à une première hausse dès le 1er janvier. «Une hausse au 1er janvier serait prématurée, après celle déjà intervenue au 1er octobre», en particulier pour les buralistes, a fait valoir Jérôme Cahuzac.

TABAC. Nouvelle hausse du prix du tabac le 1er juillet 2013

Le Monde.fr avec AFP

L'Assemblée nationale a adopté jeudi 25 octobre une hausse des prix du tabac au 1er juillet 2013, et une réforme de la structure de la fiscalité sur les produits du tabac dès le 1er janvier, dans le cadre du budget de la sécurité sociale.

L'augmentation des taxes le 1er juillet devrait se traduire par un relèvement de 30 centimes (+ 4,5 %) du prix du paquet de cigarettes et de plus de 60 centimes (environ 10 %) de celui des paquets de tabac à rouler, selon des sources proches du dossier.

Cet article du PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale) réforme, au 1er janvier, la structure complexe des taxes sur le tabac en étendant à tous les produits (cigares, cigarillos, tabac à rouler) les mécanismes actuellement appliqués aux cigarettes. Le but est d'éviter un détournement de consommation vers d'autres produits, en particulier le tabac à rouler, en cas de hausse des prix des cigarettes.

"UNE HAUSSE AU 1ER JANVIER SERAIT PRÉMATURÉE"

En revanche, à la demande du ministre délégué au budget, Jérôme Cahuzac, les députés PS Gérard Bapt et UMP Jean-Pierre Door ont accepté de retirer des amendements qu'ils avaient déposés et qui auraient abouti à une première hausse dès le 1er janvier.

"Une hausse [à ce moment-là] serait prématurée, après celle déjà intervenue au 1er octobre", en particulier pour les buralistes, a fait valoir M. Cahuzac. Le prix du paquet de cigarettes avait connu une augmentation de 6 % (soit environ 40 centimes par paquet en moyenne) le 1er octobre.

Pour Pascal Montredon, le président de la Confédération des buralistes, ces mesures "risquent à terme de faire disparaître les 27 000 buralistes" de France et "100 000 à 120 000 emplois".

TABAC. Paquets de cigarettes neutres : Cahuzac sceptique

LIBERATION - 25 octobre 2012 - AFP

Bruxelles souhaite mettre en place des paquets sans logo ni couleur, mais le ministre du Budget est pour le moins réservé sur cette mesure.

Le ministre français du Budget Jérôme Cahuzac s'est dit jeudi opposé aux paquets de cigarettes neutres, sans logo, ni couleur, actuellement à l'étude en Europe, tout en défendant les augmentations de prix pour lutter contre le tabagisme. «La lutte contre le tabagisme est une politique constante depuis 25 ans» et «il n'y aura pas de rupture», a déclaré Jérôme Cahuzac, copieusement hué à plusieurs reprises lors de son intervention devant le congrès national des buralistes.

En ce qui concerne les avertissements sanitaires sur les paquets, «je suis pour qu'en Europe cette politique s'harmonise, se généralise, avant d'envisager un paquet neutre», a-t-il déclaré. «Je doute (qu'un paquet neutre) soit opportun en Europe et en France», a-t-il ajouté.

Jérôme Cahuzac a par ailleurs admis que les prix de certains produits du tabac augmenteraient au 1er janvier 2013, en raison d'un amendement au Projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui revoit la structure des taxes sur le tabac sans augmenter leur niveau global.

Cet amendement sera soutenu par le gouvernement, a dit Jérôme Cahuzac, alors que les prix du tabac ont augmenté au 1er octobre et qu'une autre hausse est prévue en juillet 2013.

Pour tenter de satisfaire les buralistes, qui se plaignent notamment de la hausse de la contrebande et des ventes de tabac à des Français dans les pays frontaliers, Jérôme Cahuzac a promis de lutter plus efficacement contre les trafics.

Il a également promis d'augmenter la commission que perçoivent buralistes et distributeurs de presse sur les ventes de jeux de hasard, «en échange d'engagements responsables». Il a promis une enveloppe de 24

millions d'euros, jugée très insuffisante par les buralistes présents.

TABAC. Le gérant d'un bar à chicha condamné pour infraction à la loi antitabac

Le Monde.fr avec AFP | 19.10.2012

La cour d'appel de Dijon a confirmé la condamnation d'un gérant d'un bar à chicha (ou narguilé) pour infraction à la loi antitabac dans les lieux publics, une décision qui pourrait faire jurisprudence, s'est félicitée vendredi 19 octobre l'association Les droits des non-fumeurs.

Dans un arrêt du 12 octobre, la cour d'appel de Dijon a maintenu la peine d'amende de 650 euros infligée par un juge de proximité au gérant d'un bar à chicha de Dijon, aujourd'hui fermé, pour "violation de l'interdiction de fumer dans un lieu couvert". "On va maintenant pouvoir dire aux bars à chicha : 'Il faut faire attention car vous risquez d'être condamnés'", a déclaré Gérard Audureau, président de l'association Les droits des non-fumeurs, qui s'était portée partie civile. La cour lui a accordé 3 000 euros de dommages et intérêts.

PROMOUVOIR LA CULTURE ORIENTALE

"Cette décision va nous permettre de faire appliquer correctement la loi et de faire que ces établissements se mettent en conformité. Il n'y a aucune raison qu'ils aient un traitement différent des autres", a ajouté M. Audureau.

Depuis le 1er février 2007, il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail. Des fumoirs peuvent être installés.

Le gérant du bar à chicha avait fait valoir en première instance que ses clients fumaient dans le cadre privé d'une association ayant pour but de promouvoir la culture orientale. Cet argument a été rejeté par la justice. "Beaucoup de cafetiers se sont déguisés en [association] 'loi 1901' pour contourner la loi. Grâce à cette décision, ils ne peuvent plus se cacher derrière le statut associatif", s'est félicité M. Audureau.